



Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 25 janvier 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2012**

**CM-201201001**

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 janvier 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions des citoyennes et des citoyens

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 janvier 2012

**2 Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2011 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2011 de 18 h 30 et 20 h

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

**4 Rapports des commissions**

**5 Rapports des services**

5.1 Nomination de monsieur le conseiller Michel Bélisle à titre de maire suppléant pour la période du 21 février au 27 juin 2012

5.2 *Vacant*

- 5.3 Participation de la Ville de Montréal-Est au mouvement de solidarité « Une heure pour la Terre »
- 5.4 Appui à la Vision 2040 relative au transport collectif
- 5.5 Contribution à la caisse commune de défense du Regroupement des municipalités relativement à la mise en place de l'équité salariale – 5 500 \$
- 5.6 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA ) auprès de PG solutions – 25 485.02 \$
- 5.7 Dépôt des attestations de réussite de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de madame la conseillère Anne St-Laurent et de monsieur le conseiller Alain Dion
- 6 Règlements**
- 6.1 Avis de motion – Règlement prévoyant un emprunt d'un montant suffisant pour la réfection de la Place Marien
- 6.2 Avis de motion – Règlement prévoyant un emprunt d'un montant suffisant pour la construction d'un bassin de drainage pour la Terre 245 (projet DST-2011-44)
- 7 Adjudication de contrats**
- 8 Mandat de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 9.1 Révision des responsabilités du chef de la division de l'informatique
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Don d'une partie des sommes amassées par la Ville lors de célébration de mariages par le maire, monsieur Robert Coutu, à Équi T-É, École St-Octave et Je réussis – 1 500 \$
- 10.2 Don à la Société de la sclérose en plaques de Montréal-Est pour leurs activités 2012 – 1 000 \$
- 10.3 Prêt de l'autobus aux élèves qui font partie de l'association provinciale « Union Shotokan Karaté-Do » pour une compétition qui se tiendra à Trois-Rivières
- 10.4 Prêt de l'autobus à Sauvetage sportif Montréal-Est pour participer au championnat provincial technique à Val-d'Or
- 10.5 Prêt de l'autobus au Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est pour leur sortie à la cabane à sucre
- 10.6 Prêt de l'autobus au club des retraités de CCR pour leur sortie à la cabane à sucre
- 11 Relation publique
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**

Période de questions sur l'ordre du jour  
 Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2011 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2011 DE 18 H 30 ET 20 H**

**CM-201201002 2.1**

Considérant qu'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
 Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2011 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2011 de 18 h 30 et 20 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3**

### **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201201003 3.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
 Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 25 janvier 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **RAPPORT DES COMMISSIONS 4**

---

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 21 FÉVRIER AU 27 JUIN 2012****CM-201201004**

5.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période débutant le 21 février 2012.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller Michel Bélisle à titre de maire suppléant pour la période du 21 février au 27 juin 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VACANT**

5.2

---

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ "UNE HEURE POUR LA TERRE"****CM-201201005**

5.3

Considérant que se tiendra le 31 mars prochain l'événement international "Une heure pour la Terre";

Considérant que les villes, les arrondissements, les services corporatifs, de même que tous les partenaires du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise peuvent se joindre au mouvement en éteignant les lumières des commerces, industries, institutions ou unités administratives entre 20 h 30 et 21 h 30 le 31 mars 2012;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a participé à cet événement le 26 mars 2011 et désire participer à nouveau à cet événement mondial qui vise, entre autres, à renforcer la solidarité entre les citoyens du monde entier dans la lutte contre les changements climatiques;

Considérant que, par sa participation, la Ville de Montréal-Est vise à transformer cet événement symbolique en un mouvement global de solidarité envers la préservation de la planète.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De démontrer son appui en contribuant de manière active au mouvement de solidarité "Une heure pour la Terre" qui se tiendra le 31 mars 2012;

D'éteindre les lumières de l'Hôtel de Ville le 31 mars prochain, entre 20 h 30 et 21 h 30, afin de démontrer son engagement en faveur de la lutte aux changements climatiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**APPUI À LA VISION 2040 RELATIVE AU TRANSPORT COLLECTIF****CM-201201006**

5.4

Considérant que le transport collectif offre une mobilité essentielle et universelle à tous les résidents des zones urbaines canadiennes;

Considérant que le transport collectif renforce la compétitivité économique en utilisant la capacité des routes d'une façon efficace et en offrant aux citoyens un moyen de transport différent de l'automobile;

Considérant que le transport collectif réduit les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique;

Considérant que les besoins d'investissement en infrastructure du transport collectif canadien pour la période de 2008 à 2012 s'élèvent à 40 milliards de dollars, dont la moitié ne peut être financée par les programmes actuels;

Considérant que les municipalités ne disposent pas d'outils de revenus suffisants pour financer l'intégralité du coût des infrastructures et l'exploitation des réseaux de transport collectif;

Considérant qu'en réponse à ces défis et après avoir mené des consultations auprès des intervenants de partout au Canada, l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) a développé la Vision 2040 qui se compose des six thèmes suivants:

1. Inscire le transport collectif au cœur des collectivités au moyen d'une politique gouvernementale et d'un cadre décisionnel plus performant, ainsi qu'une meilleure planification et conception des collectivités;
2. Révolutionner le service à travers l'expansion et l'innovation, de sorte que les réseaux de transport puissent à la fois promouvoir la demande croissante et la desservir tout en s'adaptant au portrait changeant des collectivités canadiennes;

3. Prioriser la clientèle et accélérer la livraison de services de transport collectif flexibles et intégrés qui répondent aux besoins d'une clientèle de plus en plus avertie et diversifiée;
4. Garantir un transport collectif plus écologique pour réduire davantage l'empreinte écologique de l'industrie, améliorer son efficacité énergétique et limiter ses émissions de gaz à effet de serre;
5. Assurer la santé financière au moyen d'investissements en immobilisations et en exploitation du transport collectif bonifiés par tous les paliers du gouvernement, de même que par des approches plus progressistes pour générer des revenus et plus d'efficacité dans la prestation des services;
6. Renforcer les connaissances et les bonnes pratiques de sorte que l'industrie du transport collectif au Canada puisse efficacement répondre aux occasions favorables et aux défis de l'avenir.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'appuyer la Vision 2040, telle que développée par l'Association canadienne de transport urbain (ACTU), y compris ses 6 thèmes principaux et ses 27 axes stratégiques;

De s'efforcer d'aligner la future direction des services de transport collectif avec la Vision 2040 et chercher à atteindre ou dépasser les cibles de performance indiquées dans la Vision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **CONTRIBUTION À LA CAISSE COMMUNE DE DÉFENSE DU GROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS RELATIVEMENT À LA MISE EN PLACE DE L'ÉQUITÉ SALARIALE – 5 500 \$**

**CM-201201007**

5.5

Considérant les obligations imposées par la Loi sur l'équité salariale ainsi que celles découlant de l'entente intermunicipale relativement à la mise en place de l'équité salariale avec les villes de Beaconsfield, Côte-St-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Westmount (CM-201107204);

Considérant que chacune des villes de ce regroupement a effectué un dépôt d'un montant de 4 500 \$ affecté à une caisse commune de défense;

Considérant que la facturation de Heenan Blaikie se terminant le 30 novembre 2011 s'élève à 44 244,71 \$ laisse une réserve de 5 255,29 \$ à la caisse commune de défense pour le regroupement;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a versé le 23 décembre 2011 une contribution additionnelle de 10 000 \$ à cette caisse commune comme demandé le 13 décembre 2011 à chacune des villes participant à ce regroupement;

Considérant l'importance et la complexité de ce dossier, il y aurait lieu de prévoir immédiatement un montant additionnel de 5 500 \$ à la caisse commune de défense pour 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De réserver une somme de 5 500 \$ pour l'année 2012 en prévision d'une contribution supplémentaire à la caisse commune de défense du Regroupement des municipalités relativement à la mise en place de l'équité salariale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **PAIEMENT POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS**

**CM-201201008**

5.6

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions dans leurs activités courantes, soit le Gestionnaire municipal et la Suite financière;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour les applications le Gestionnaire municipal et la Suite financière;

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur de services pour ces applications, soit PG Solutions.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le paiement de 22 370 \$ avant taxes au fournisseur PG Solutions pour l'entretien et le support des applications «Gestionnaire municipal» et «Suite financière».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DÉPÔT DES ATTESTATIONS DE RÉUSSITE DE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNE ST-LAURENT ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN DION**

**CM-201201009**

5.7

Le greffier dépose, séance tenante, les attestations de réussite de la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de madame la conseillère Anne St-Laurent et monsieur le conseiller Alain Dion et ce, conformément à la Loi sur les cités et villes.

---

## **RÈGLEMENTS** **6**

---

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT PRÉVOYANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LA RÉFECTION DE LA PLACE MARIEN (PROJET DST-2012-55)**

**CM-201201010** 6.1

Monsieur Alain Dion donne un avis de motion à l'effet que le conseil adoptera, lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la réfection de la Place Marien.

---

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT PRÉVOYANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE DRAINAGE (PROJET DST-2011-44)**

**CM-201201011** 6.2

Monsieur Alain Dion donne un avis de motion à l'effet que le conseil adoptera, lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la construction d'un bassin de drainage pour la Terre 245 (projet DST-2011-44).

---

## **ADJUDICATION DE CONTRATS** **7**

---

## **MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS** **8**

---

## **PERSONNEL** **9**

---

### **RÉVISION DES RESPONSABILITÉS DU CHEF DE LA DIVISION DE L'INFORMATIQUE**

**CM-201201012** 9.1

Considérant qu'à la suite de la réorganisation de la Ville, il y a lieu d'attribuer de nouvelles responsabilités au chef de la Division de l'informatique parmi lesquelles la responsabilité des mesures d'urgence (test annuel, formation, participation au Comité mixte municipalités-industries-citoyens de l'est de Montréal);

Considérant, qu'en remplacement de Me Roch Sergerie, avocat et greffier, il y a lieu de nommer monsieur Patrick Pageau, chef de la Division de l'informatique, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est au conseil d'administration du Comité mixte municipalités-industries-citoyens de l'est de Montréal puisqu'il sera notamment responsable du Plan d'urgence, de relève et de missions pour la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'il y a lieu de réévaluer le traitement de monsieur Patrick Pageau pour tenir compte, notamment, de ces ajouts de responsabilités.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'attribuer les responsabilités du Plan d'urgence, de relève et de missions des mesures d'urgence au chef de la Division de l'informatique;

De nommer monsieur Patrick Pageau, chef de la Division de l'informatique, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est au conseil d'administration du Comité mixte municipalités-industries-citoyens de l'est de Montréal en remplacement de Me Roch Sergerie, avocat et greffier;

De rétablir le traitement de monsieur Patrick Pageau à ce qu'il était avant la restructuration adoptée par le Conseil de la Ville de Montréal-Est (CM-201111343), et ce, rétroactivement à cette date à la condition que la plainte faite à la Commission des normes du travail par monsieur Pageau soit retirée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES** **10**

---

### **DON D'UNE PARTIE DES SOMMES AMASSÉES PAR LA VILLE LORS DE CÉLÉBRATION DE MARIAGES PAR LE MAIRE, MONSIEUR ROBERT COUTU, À ÉQUI T-É, ÉCOLE ST-OCTAVE ET JE RÉUSSI – 1 500 \$**

**CM-201201013** 10.1

Considérant que le règlement RCA04-11013 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) et ses amendements prévoit un tarif de 250 \$ lorsque la célébration d'un mariage ou d'une union civile par un élu ou un fonctionnaire municipal a lieu à l'hôtel de ville et de 333 \$ lorsqu'une telle célébration a lieu à l'extérieur de l'hôtel de ville;

Considérant qu'un coût administratif est relié à la célébration des mariages;

Considérant que seul monsieur Robert Coutu, maire, célèbre des mariages;

Considérant que la cause de la persévérance scolaire lui tient à cœur;

Considérant que la somme de 1 583 \$ a été encaissée en 2011 pour 6 mariages;

Considérant qu'un montant pourrait être remis dès cette année à un ou plusieurs organismes encourageant la persévérance scolaire.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De réserver une somme de 150 \$ pour chaque célébration de mariage afin que les sommes, ainsi amassées, soient éventuellement versées à un ou plusieurs organismes dont la mission est d'encourager la persévérance scolaire et de verser les sommes ainsi accumulées à la fin d'une année civile dans un fonds dédié à la persévérance scolaire;

De donner une somme de 500 \$, à même les sommes amassées durant l'année 2011, à chacun des organismes suivants:

- Le programme «Équi T-É»
- Le programme «Je réussis»
- L'école St-Octave

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DON À LA SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES DE MONTRÉAL-EST POUR LEURS ACTIVITÉS 2012 - 1 000 \$**

**CM-201201014**

10.2

Considérant qu'une demande de don pour les activités de l'année 2012 de la Société de la Sclérose en plaques a été faite par Mme St-Cyr;

Considérant que les membres qui bénéficieront de ce don sont tous résidents de la maison Évelyne Opal et donc de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de la Division des affaires publiques et communication, et de verser la somme de 1 000 \$, à titre de don, à madame Gisèle St-Cyr pour l'organisation d'activités, au courant de l'année 2012, pour les résidents de la maison Évelyne Opal, et ce, conditionnellement à la production, par madame St-Cyr, d'un bilan pour les activités organisées au courant de l'année 2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PRÊT DE L'AUTOBUS AUX ÉLÈVES QUI FONT PARTIE DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE «UNION SHOTOKAN KARATÉ-DO» POUR UNE COMPÉTITION QUI SE TIENDRA À TROIS-RIVIÈRES**

**CM-201201015**

10.3

Considérant que parmi les élèves qui suivent des cours de karaté au Centre récréatif Édouard-Rivet, il y a 19 résidents de Montréal-Est sur 27 participants;

Considérant que cette demande permettrait aux élèves du cours de karaté, dont la majorité provient de Montréal-Est, d'utiliser l'autobus gratuitement pour participer à la compétition de la Coupe du Tigre qui se déroulera à Trois-Rivières les 11 mars et 27 mai prochain;

Considérant que la politique de l'autobus ne mentionne pas les élèves du groupe de karaté comme étant un organisme reconnu;

Considérant que depuis juin dernier, le tarif est de 90 \$ de l'heure pour toute personne ou tout organisme qui n'est pas reconnu par la politique de l'autobus.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de la Division des loisirs, de la culture et des services communautaires, et de prêter l'autobus à l'Association Shotokan Karaté-Do pour leur permettre de participer à la Coupe du Tigre qui se tiendra à Trois-Rivières le 11 mars prochain seulement, puisque l'autobus est déjà réservé le 27 mai.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRÊT DE L'AUTOBUS À SAUVETAGE SPORTIF MONTRÉAL-EST POUR PARTICIPER AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL TECHNIQUE À VAL- D'OR**

**CM-201201016**

10.4

Considérant que Sauvetage sportif Montréal-Est désire participer au championnat provincial organisé par l'équipe de sauvetage Dam'eaucèls à Val-d'Or, qui aura lieu le 17 février 2012 et que pour ce faire, le club de sauvetage demande l'autorisation d'utiliser l'autobus de la Ville de Montréal-Est pour son déplacement;

Considérant que Sauvetage sportif Montréal-Est est un organisme de catégorie A accrédité en 2010;

Considérant la Politique et procédure d'utilisation de l'autobus (autobus gratuit pour organisme de catégorie A) qui limite le déplacement à 550 km aller-retour;

Considérant que l'utilisation de l'autobus est pour accommoder un nombre de 15 personnes maximum, donc 2 groupes de 4 nageurs seniors et 1 groupe de 4 nageurs junior qui pourront être accompagnés de leurs parents;

Considérant que seulement 3 personnes sont résidents de Montréal-Est;

Considérant que l'autobus devra rester avec le groupe pour une période de 2 jours soit le 17 et 18 février 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De prêter l'autobus à Sauvetage sportif Montréal-Est dans le but de participer au championnat provincial technique à Val-d'Or le 17 et 18 février 2012; les autres frais (hébergement et repas étant à la charge de Sauvetage sportif Montréal-Est) et ce, conformément à la Politique et procédure d'utilisation de l'autobus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRÊT DE L'AUTOBUS AU CENTRE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST POUR LEUR SORTIE À LA CABANE À SUCRE**

**CM-201201017**

10.5

Considérant que le Centre des femmes organise une sortie à la cabane à sucre Constantin à St-Eustache le 15 mars 2012 et que pour s'y rendre, le Centre des femmes demande la permission d'utiliser l'autobus de la Ville;

Considérant que le Centre des femmes n'est pas un organisme accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que, conformément à la politique de l'autobus, l'organisme devrait payer les frais de l'autobus au montant de 90 \$ de l'heure, somme qui englobe tous les frais relatifs à l'autobus, ce qui fait un total de 585 \$ pour une journée de 10 h à 15 h 30 (plus 1 heure de préparation pour l'autobus);

Considérant que l'autobus leur a été prêté l'an passé pour la même sortie;

Considérant que le Centre des femmes n'a pas de statistiques pour différencier la clientèle de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville de Montréal-Est au Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est pour une sortie à la cabane à sucre le 15 mars 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRÊT DE L'AUTOBUS AU CLUB DES RETRAITÉS DE CCR POUR LEUR SORTIE À LA CABANE À SUCRE**

**CM-201201018**

10.6

Considérant que le Club des retraités de CCR organise une sortie à la cabane à sucre Constantin et Grégoire à St-Esprit le 14 mars 2012 et que le Club demande au Conseil de bénéficier de l'autobus de la Ville pour cette sortie;

Considérant que le Club des retraités CCR n'est pas un organisme accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que l'autobus leur a été prêté depuis les deux dernières années pour la même sortie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville de Montréal-Est au Club des retraités de CCR pour une sortie à la cabane à sucre le 14 mars 2012, et ce, conditionnellement au paiement de la moitié des déboursés liés à l'utilisation de l'autobus représentant la somme de 315 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PROCLAMATION**

**12**

---

**AFFAIRE NOUVELLE**

**13**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201201019**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier





Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 22 février à 18 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 18 h 35.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2012**

**CM-201202020**

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 février 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 février 2012

**9 Personnel**

9.1 Création du poste de chef de division aux travaux publics et nomination de monsieur Marcel Leblanc à ce poste

9.2.1 Acceptation de la décision de la Commission des relations du travail relative à la réintégration de monsieur André Billette

9.2.2 Rejet des demandes formulées par monsieur André Billette dans sa proposition d'entente sur les modalités de réintégration au poste de directeur général du 21 février 2012

9.3 Fin de contrat de monsieur Louis Lemay au poste de directeur général

9.4 Décision relative à l'employé numéro 47

9.5 Décision relative à l'employé numéro 128

9.6 Décision relative à l'employé numéro 39

**10 Demande de contributions financières**

10.1 Demandes de subvention pour les activités de la division des loisirs, de la culture et des services communautaires pour l'année 2012

10.2 Demande de don pour défrayer le coût d'inscription au tournoi de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) pour l'équipe de Montréal-Est - 431.16 \$

Période de questions sur l'ordre du jour

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CRÉATION DU POSTE DE CHEF DE DIVISION AUX TRAVAUX PUBLICS ET NOMINATION DE MONSIEUR MARCEL LEBLANC À CE POSTE****CM-201202021**

9.1

Considérant l'abolition du poste de directeur aux travaux publics le 21 novembre 2011;

Considérant les responsabilités accrues de monsieur Marcel Leblanc actuellement contremaître des équipements et des bâtiments municipaux et espaces verts;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, de créer un poste de chef de division aux travaux publics et de nommer monsieur Marcel Leblanc à ce poste;

Considérant que le chef de division aux travaux publics relèvera directement du directeur général;

Considérant le projet de contrat de travail, lequel prévoit notamment que monsieur Leblanc conserve les conditions de travail établies par la résolution CM-201102055 et qui prévoit une augmentation du salaire annuel pour monsieur Leblanc à 80 000 \$, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De créer le poste de chef de division des travaux publics qui relèvera du directeur général;

De nommer monsieur Marcel Leblanc à ce poste;

D'autoriser monsieur Louis Lemay, directeur général, à signer le contrat de travail tel que présenté en y modifiant toutefois l'article 6 – *rémunération* afin d'y ajouter une clause à l'effet que le salaire de monsieur Leblanc sera de 85 000 \$ annuellement dès la nomination d'un contremaître à la Division des travaux publics et que, dès lors, les seuls avantages dont celui-ci bénéficiera seront ceux prévus à la *Politique sur les conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ACCEPTATION DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL RELATIVE À LA RÉINTÉGRATION DE MONSIEUR ANDRÉ BILLETTE****CM-201202022**

9.2.1

Considérant que la décision rendue le 10 février 2012 par la Commission des relations du travail ordonne à la Ville de Montréal-Est de réintégrer monsieur André Billette dans son poste de directeur général dans les quinze (15) jours de la signification de cette décision avec tous ses droits et privilèges ;

Considérant que cette décision ordonne à la Ville de Montréal-Est de payer à monsieur André Billette, dans les quinze (15) jours de la signification de cette décision, un montant global de 388 450,55 \$, le tout portant intérêt au taux fixé suivant l'article 28 de la *Loi sur le ministère du Revenu* à compter de la signification de cette décision;

Considérant que cette décision ordonne à la Ville de Montréal-Est de rétablir le service et les avantages de monsieur André Billette dans le régime de retraite qui s'applique aux cadres comme s'il n'avait jamais été destitué et était demeuré au travail, conditionnellement à ce que monsieur André Billette acquitte les cotisations qu'il aurait normalement payées au régime.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

Que la Ville respectera les obligations qui lui sont faites dans la décision rendue par la Commission des relations du travail le 10 février 2012 et réintègrera, dès le lundi 27 février 2012, monsieur André Billette dans son poste de directeur général et que cette réintégration se fera dans le respect notamment des dispositions légales applicables ainsi que des politiques municipales en vigueur, dont celle relative au respect de la personne;

D'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, à rétablir le service et les avantages de monsieur André Billette dans le régime de retraite qui s'applique aux cadres comme s'il n'avait jamais été destitué et était demeuré au travail, conditionnellement à ce que monsieur André Billette acquitte les cotisations qu'il aurait normalement payées au régime ;

D'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, à payer à monsieur André Billette, dans les quinze (15) jours de la signification de cette décision, les sommes dues à ce dernier et représentant un montant global de 388 450,55 \$ telle que plus amplement détaillé dans la décision rendue par la Commission des relations du travail le 10 février 2012, en leur déduisant toutefois les prélèvements obligatoires décrétés par une disposition législative lorsqu'applicables;

D'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, à réserver une somme de 25 000 \$ afin de rembourser le trop-perçu de l'assurance-emploi et de remettre tout montant résiduel à monsieur André Billette dans les 15 jours suivant ce paiement.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

M. le conseiller Alain Dion.

## ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

### **REJET DES DEMANDES FORMULÉES PAR MONSIEUR ANDRÉ BILLETTE DANS SA PROPOSITION D'ENTENTE SUR LES MODALITÉS DE RÉINTÉGRATION AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 21 FÉVRIER 2012**

**CM-201202023**

9.2.2

Considérant la Proposition d'entente sur les modalités de la réintégration au poste de directeur général préparée par monsieur André Billette, laquelle inclut notamment le paiement de sommes supplémentaires non accordées par la Commission des relations du travail rendue dans sa décision du 10 février 2012 et qui représente une somme additionnelle approximative de 109 000 \$;

Considérant la Proposition d'entente sur les modalités de la réintégration au poste de directeur général préparée par monsieur André Billette du 21 février 2012, dans laquelle il demande que lui soit remboursé d'autres frais et allocations, ainsi que divers autres conditions, avantages et pénalités tels que plus amplement décrits dans celle-ci, lesquelles représentent une somme approximative de 176 000 \$;

Considérant que monsieur André Billette demande un salaire annuel plus élevé que le montant établi dans la décision rendue par la Commission des relations du travail le 10 février 2012;

Considérant que cette proposition a été reçue le 21 février 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De ne pas accepter la Proposition d'entente sur les modalités de la réintégration au poste de directeur général préparée par monsieur André Billette datée du 21 février 2012;

De fixer le salaire de monsieur André Billette à 129 978 \$ conformément à la décision rendue par la Commission des relations du travail du 10 février 2012. Les autres conditions et avantages auxquels monsieur Billette a droit sont ceux établis dans le document intitulé *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal*, adopté par le comité exécutif le 21 avril 2004 (résolution CE04 0795, modifié le 20 avril 2005 – résolution CE05) et la *Politique de rémunération des cadres de la Ville de Montréal-Est*.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
M. le conseiller Alain Dion,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

## ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

### **FIN DE CONTRAT DE MONSIEUR LOUIS LEMAY AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CM-201202024**

9.3

Considérant la décision de la Commission des relations du travail rendue le 10 février 2012 dans le dossier opposant monsieur André Billette à la Ville de Montréal-Est;

Considérant que cette décision oblige la Ville de Montréal-Est à réintégrer monsieur André Billette dans ses fonctions de directeur général;

Considérant qu'à cet effet, il y a lieu de mettre fin au contrat liant monsieur Louis Lemay, directeur général et la Ville de Montréal-Est (CM-200902039);

Considérant que l'article 10.1 de ce contrat stipule qu'en cas de licenciement, le directeur a droit à une indemnité minimale de six (6) mois de salaire pourvu qu'il ait complété une année de service;

Considérant que les vérifications ont été faites auprès de la firme d'avocats Bélanger Sauvé quant à la validité de l'article 10 du contrat de travail de monsieur Louis Lemay, lequel prévoit une indemnité de départ, et que celle-ci a confirmé que cette indemnité était, dans les circonstances, due;

Considérant les conditions de travail applicables aux employés cadre de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De confirmer la fin du contrat de monsieur Louis Lemay par licenciement, et ce, à un moment à être déterminé par le maire;

D'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice des services administratifs, de verser à monsieur Louis Lemay, directeur général, les sommes qui lui sont dues en vertu des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* ainsi qu'une indemnité de départ de 6 mois de salaire au moment où monsieur Lemay cessera d'occuper la fonction de directeur général pour la Ville de Montréal-Est.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
M. le conseiller Alain Dion,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

---

*Madame la conseillère Sylvie Dauphinais exprime que cette décision du Conseil portant sur le versement de la prime de départ à monsieur Louis Lemay serait illégale, puisque la décision rendue le 10 février dernier par monsieur Mario Chaumont, commissaire à la Commission des relations du travail, dans l'affaire opposant monsieur André Billette à la Ville de Montréal-Est (référence 2012 QCCRT 0064) aurait pour effet de rendre le contrat de travail de monsieur Lemay caduc. Elle requiert d'ailleurs, durant l'assemblée et lors du vote sur ce point, que son motif soit au consigné au procès-verbal.*

---

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

#### **DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 47**

**CM-201202025**

9.4

Considérant les faits reprochés à l'employé numéro 47 relativement à des événements survenus en février 2012;

Considérant le rapport de monsieur Louis Lemay, directeur général, relativement aux événements reprochés à l'employé;

Considérant que monsieur Louis Lemay, directeur général a suspendu cet employé, pour une période de 3 jours, soit du 14 au 16 février 2012 en conséquence des faits qui lui étaient reprochés.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la suspension sans salaire déjà encourue de l'employé numéro 47 pour une période de 3 jours, soit du 14 au 16 février 2012.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 128**

**CM-201202026**

9.5

Considérant la gravité des faits reprochés à l'employé numéro 128 relativement à des événements survenus le 13 janvier 2012 ainsi que différents événements survenus en 2011;

Considérant que cet employé a déjà été suspendu sans salaire pour enquête pour une période de 7 jours, soit du 31 janvier au 9 février 2012;

Considérant le rapport de monsieur Louis Lemay, directeur général, relativement aux événements reprochés à l'employé;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, de suspendre sans salaire cet employé pour une durée totale de 8 jours incluant la suspension déjà encourue.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la suspension sans salaire déjà encourue de l'employé numéro 128 pour enquête pour une période de 7 jours;

D'imposer une période de suspension supplémentaire sans salaire d'un jour à l'employé numéro 128, et ce, à un moment à être déterminé par le directeur général.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
M. le conseiller Alain Dion,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

## DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 39

**CM-201202027**

9.6

Considérant la gravité des faits reprochés à l'employé numéro 39 relativement à des événements survenus le 27 janvier 2012;

Considérant que cet employé a déjà été suspendu sans salaire pour enquête pour une période de 5 jours, soit du 2 au 9 février 2012;

Considérant le rapport de monsieur Louis Lemay, directeur général, relativement aux événements reprochés à l'employé;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, de suspendre sans salaire cet employé pour une durée totale de 12 jours incluant la suspension déjà encourue.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la suspension sans salaire déjà encourue de l'employé numéro 39 pour enquête pour une période de 5 jours;

D'imposer une période de suspension supplémentaire sans salaire de 7 jours à l'employé numéro 39, et ce, à un moment à être déterminé par le directeur général.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
M. le conseiller Alain Dion,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

## DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

10

---

### DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS DE LA DIVISION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES POUR L'ANNÉE 2012

**CM-201202028**

10.1

Considérant que, dans le cadre de l'organisation des activités de la Ville, des subventions peuvent être obtenues de différents ministères ou organismes;

Considérant que la demande de subvention pour la fête du Canada devait être faite au plus tard le 13 février 2012;

Considérant que la demande a été transmise par courriel le 13 février 2012 par la division des loisirs, de la culture et des services communautaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser madame Francine McKenna, chef de la Division des loisirs, de la culture et des services communautaires à demander, pour la Ville de Montréal-Est, toutes subventions utiles au financement de diverses activités organisées par cette division l'année 2012;

D'entériner la demande faite auprès de Patrimoine Canada par madame Francine McKenna, chef de la Division des loisirs, de la culture et des services communautaires, spécifiquement dans le cadre des activités de la fête du Canada.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

*Mention est faite au procès-verbal que monsieur le maire Robert Coutu et monsieur le conseiller Michel Bélisle dénoncent avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier concernant le prochain point puisque ces derniers sont membres de l'équipe qui fait cette demande. De ce fait, ils se retirent de la séance et s'abstiennent de participer aux discussions relatives à ce point.*

---

---

### DEMANDE DE DON POUR DÉFRAYER LE COÛT D'INSCRIPTION AU TOURNOI DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE (ATPA) POUR L'ÉQUIPE DE MONTRÉAL-EST - 431.16 \$

**CM-201202029**

10.2

Considérant que le tournoi de l'ATPA aura lieu du 26 au 29 avril 2012 à Ville St-Laurent;

Considérant la demande de don, pour une somme de 431.16 \$ pour défrayer les coûts d'inscription, faite par le responsable de ce tournoi pour la Ville de Montréal-Est;

Considérant que cette association n'est pas un organisme accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'il s'agit d'un don.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de la Division des loisirs, de la culture et des services communautaires et d'accorder un don de 413.16 \$ pour défrayer le coût d'inscription de l'équipe de Montréal-Est au tournoi de l'Association des travaux publics d'Amérique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

*À la suite du vote intervenu sur le point ci-dessus, monsieur le maire Robert Coutu et monsieur le conseiller Michel Bélisle réintègrent l'assemblée.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201202030**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 29 février 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent:

Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 12.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

*Mention est faite que madame Nathalie Laporte dépose, à l'attention des membres du Conseil, un article paru dans l'édition du mercredi 22 février 2012 de l'Écho de Repentigny et intitulé « Jean-François Larose dépose un projet de loi sur le bénévolat ».*

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 FÉVRIER 2012**

**CM-201202030**

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 février 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 février 2012

**2 Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 25 janvier 2012 et de la séance extraordinaire du 22 février 2012

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

- 3.1 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est
  - 4 Rapports des commissions**
  - 5 Rapports des services**
  - 5.1 Participation des conseillers municipaux aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à Gatineau – 2 491,94 \$
  - 5.2 Reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable
  - 5.3 Constitution d'une commission de circulation
  - 5.4 Paiement d'honoraires professionnels supplémentaires dans le cadre du projet DST-2008-03 – Prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke -3 857,29 \$
  - 5.5 Paiement d'honoraires professionnels supplémentaires dans le cadre du projet DST-2008-03- Prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke – 15 516,59 \$
  - 5.6 Vente du lot 1 251 395 sur l'avenue Champêtre
  - 6 Règlements**
  - 7 Adjudication de contrats**
  - 7.1 Contrat à la Croix-Rouge canadienne pour la conception et la production des activités et des outils à réaliser dans le cadre du PCPC QUE-531 – 32 500 \$ plus taxes
  - 8 Mandat de services professionnels**
  - 9 Personnel**
  - 9.1 Permanence de madame Anny Tremblay au poste de secrétaire de direction, groupe 8, à la Direction du greffe et des archives
  - 10 Demande de contributions financières**
  - 10.1 Prêt du gymnase à monsieur André Chamberland le 10 novembre 2012 pour une levée de fonds pour la fondation québécoise du cancer  
*Vacant*
  - 10.2 Don pour le gala des Génies de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles – 200 \$
  - 10.3 Don à l'école Saint-Octave pour permettre aux élèves de la maternelle de suivre des cours de natation – 2 400 \$
  - 10.4 Prêt du gymnase à l'AFÉAS pour leur exposition qui se tiendra les 2, 3 et 4 novembre 2012
  - 10.5 Aide financière pour l'inscription de jeunes montréalais à l'Association de soccer Pointe-aux-Trembles et utilisation du parc Montréal-Est pour les pratiques et les tournois de soccer de cette Association – 1 400 \$
  - 10.6 Tenue des Championnats interrégionaux du 5 au 7 avril 2013 au Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER)
  - 11 Relation publique**
  - 12 Proclamation**
  - 13 Affaire nouvelle**
- Période de questions relatives à l'ordre du jour  
Levée de la séance

---

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau propose de modifier la proposition principale de façon à retirer le point 5.6 de l'ordre du jour proposé tel que reproduit ci-dessous;

5.6 Vente du lot 1 251 395 sur l'avenue Champêtre

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Michel Bélisle;

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 29 février 2012 ci-dessus modifié par le retrait du point 5.6 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 février 2012
- 2 Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 25 janvier 2012 et de la séance extraordinaire du 22 février 2012
- 3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**
- 3.1 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est
- 4 Rapports des commissions**
- 5 Rapports des services**
- 5.1 Participation des conseillers municipaux aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à Gatineau – 2 491,94 \$
- 5.2 Reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable
- 5.3 Constitution d'une commission de circulation
- 5.4 Paiement d'honoraires professionnels supplémentaires dans le cadre du projet DST-2008-03 – Prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke -3 857,29 \$
- 5.5 Paiement d'honoraires professionnels supplémentaires dans le cadre du projet DST-2008-03- Prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke – 15 516,59 \$
- 5.6 *Retiré*
- 6 Règlements**
- 7 Adjudication de contrats**
- 7.1 Contrat à la Croix-Rouge canadienne pour la conception et la production des activités et des outils à réaliser dans le cadre du PCPC QUE-531 – 32 500 \$ plus taxes
- 8 Mandat de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 9.1 Permanence de madame Anny Tremblay au poste de secrétaire de direction, groupe 8, à la Direction du greffe et des archives
- 10 Demande de contributions financières**



- 10.1 Prêt du gymnase à monsieur André Chamberland le 10 novembre 2012 pour une levée de fonds pour la fondation québécoise du cancer
- 10.2 *Vacant*
- 10.3 Don pour le gala des Génies de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles – 200 \$
- 10.4 Don à l'école Saint-Octave pour permettre aux élèves de la maternelle de suivre des cours de natation – 2 400 \$
- 10.5 Prêt du gymnase à l'AFÉAS pour leur exposition qui se tiendra les 2, 3 et 4 novembre 2012
- 10.6 Aide financière pour l'inscription de jeunes montréalais à l'Association de soccer Pointe-aux-Trembles et utilisation du parc Montréal-Est pour les pratiques et les tournois de soccer de cette Association – 1 400 \$
- 10.7 Tenue des Championnats interrégionaux du 5 au 7 avril 2013 au Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER)
- 11 **Relation publique**
- 12 **Proclamation**
- 13 **Affaire nouvelle**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2012**

**CM-201202031 2.1**

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 25 janvier 2012 et de la séance extraordinaire du 22 février 2012 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance;

Considérant que madame Anne St-Laurent soumet qu'il y aurait lieu de modifier le point 9.3 du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2012 afin qu'il y soit clairement consigné que le Conseil a été informé, préalablement à la prise de décision sur ce point, que des vérifications avaient été faites auprès de la firme d'avocats Bélanger Sauvé et que ces derniers ont confirmé la validité de l'article 10 du contrat de travail de monsieur Louis Lemay et que de ce fait, l'indemnité de départ qui y est prévue était, dans les circonstances, due.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 25 janvier 2012 et de la séance extraordinaire du 22 février 2012, en ajoutant toutefois un considérant au point 9.3 du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2012, lequel se lit comme suit :

*Considérant que les vérifications ont été faites auprès de la firme d'avocats Bélanger Sauvé quant à la validité de l'article 10 du contrat de travail de monsieur Louis Lemay, lequel prévoit une indemnité de départ, et que celle-ci a confirmé que cette indemnité était, dans les circonstances, due.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3**

### **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201202032 3.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 29 février 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **RAPPORT DES COMMISSIONS 4**

## **RAPPORT DES SERVICES 5**

### **AUTORISER LA PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) À GATINEAU - 2 491.94 \$**

**CM-201202033 5.1**

Considérant que les assises annuelles de l'UMQ auront lieu les 9,10,11 et 12 mai 2012 au Hilton Lac-Leamy à Gatineau;

Considérant la *Politique de participation des conseillers aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec* adoptée le 21 mars 2011 (CM-201103080);

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'inscrire monsieur Robert Coutu, maire, et messieurs Alain Dion et Mario Bordeleau, conseillers municipaux, aux assises annuelles de l'UMQ qui auront lieu les 9, 10, 11 et 12 mai 2012;

D'autoriser un budget de 2 491.94 \$ par individu afin de payer les dépenses engagées pour ce congrès par les membres du Conseil qui y sont inscrits incluant les nuitées à l'hôtel, à l'exception des frais de 68.99 \$ pour la participation des conjoints au banquet de clôture des assises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RECONNAISSANCE DE LA CULTURE COMME QUATRIÈME PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CM-201202034**

5.2

Considérant que la Ville de Montréal a tenu le Sommet de Montréal en 2002 qui reconnaissait « Montréal une métropole de création et d'innovation ouverte sur le monde »;

Considérant que la Ville de Montréal était présente lors du quatrième Forum des autorités locales pour l'inclusion sociale de Porto Alegre qui se tenait à Barcelone en 2002 et qui a donné naissance à l'Agenda 21 de la culture inspiré de l'Agenda 21 du Sommet de la Terre de Rio de 1992;

Considérant que la Ville de Montréal a adopté l'Agenda 21 de la culture en juin 2005;

Considérant que la Ville de Montréal a adopté la Politique de développement culturel – Montréal métropole culturelle en août 2005 et s'engageait ainsi à « faire de la culture une dimension clé de ses politiques urbaines. Elle contribuera également aux travaux de suivi et de mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture, tant à l'échelle locale que dans le cadre de ses relations internationales »;

Considérant que le maire de Montréal est vice-président du bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et que la Ville de Montréal est présidente de sa section Amérique du Nord;

Considérant que la Commission Culture de CGLU veille à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture et que la Ville de Montréal en est l'un des membres fondateurs et aussi vice-présidente depuis novembre 2010;

Considérant que les partenaires (le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Culture Montréal et la Ville) du Plan 2007-2017 – Montréal métropole culturelle se sont engagés à « participer à la promotion et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture au sein de la Commission Culture de CGLU »;

Considérant que le gouvernement du Québec a lancé en 2011 une démarche importante de consultation pour se doter d'un Agenda 21 de la culture pour le Québec, une première pour une nation, et que cet agenda aura un impact sur l'ensemble de ces ministères, agences et partenaires, dont les villes;

Considérant que le Bureau exécutif de CGLU a adopté par déclaration la culture comme quatrième pilier du développement durable en novembre 2010 en appui aux travaux réalisés, notamment, par la Commission Culture, l'UNESCO et par Sommet mondial sur le développement durable;

Considérant que cette déclaration internationale reconnaît que la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental ne peuvent à eux seuls refléter toutes les dimensions de nos sociétés mondialisées;

Considérant que cette déclaration internationale affirme que la culture, dans toute sa diversité, est nécessaire pour trouver les réponses aux défis se posant à l'humanité actuellement;

Considérant que cette déclaration internationale se décline en deux aspects :

- 1) Le développement du secteur culturel en soi;
- 2) La garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques;

Considérant que la Ville élabore actuellement un Plan de développement urbain qui dessinera l'avenir de Montréal;

Considérant que la Ville procède actuellement à une autre réflexion participative sur les Quartiers culturels en concertation avec les arrondissements, organismes et partenaires;

Considérant que la perspective culturelle est incluse dans la plupart des politiques publiques de la Ville, dont le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 qui vise à mettre le développement durable au cœur du fonctionnement de l'administration municipale;

Considérant que la Ville de Montréal a été interpellée par le Secrétariat Mondial de CGLU pour que cette position politique soit diffusée le plus largement possible d'ici au Sommet de la Terre de Rio + 20 (Conférence mondiale des Nations unies sur le développement durable) qui se déroulera en juin 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De reconnaître la culture comme étant le quatrième pilier du développement durable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE CIRCULATION**

**CM-201202035**

5.3

Considérant que le règlement 609 - Règlement relatif à la circulation et au stationnement - et ses amendements prévoit qu'une commission de circulation peut être constituée par résolution du Conseil;

Considérant que ladite résolution doit désigner la composition des membres de cette commission comprenant des membres du Conseil, et toutes autres personnes, délégués ou représentants de groupements, associations ou compagnies que le Conseil pourra désigner pour en faire partie, à titre consultatif ou comme membres actifs;

Considérant que cette commission aura le pouvoir de soumettre au Conseil des recommandations sur les questions suivantes:

- Déterminer les endroits où les signaux lumineux de circulation sont nécessaires;
- Désigner les endroits où des enseignes indicatrices relatives à la circulation et au stationnement seront posées, et où des lignes ou des marques sur le pavé seront peinturées ou autrement désignées;
- Permettre, défendre ou réglementer le stationnement dans les rues, parcs, voies et places publiques;
- Permettre, défendre ou réglementer les arrêts des véhicules;
- Établir des voies publiques ou rues à circulation dans un seul sens;
- Établir des zones de traverse et des zones de refuge pour les piétons;
- Adopter toutes mesures nécessaires pour rendre efficaces les dispositions du présent règlement ou qui seraient susceptibles de faciliter la circulation ou de prévenir les accidents;
- D'établir les besoins concernant de nouvelles voies de circulation et les améliorations et modifications à faire aux voies existantes;
- D'établir la construction de nouvelles artères, de ponts, de viaducs, de zones de sécurité et autres travaux pour assurer le déplacement rapide des véhicules et la sécurité des piétons;
- De fixer l'emplacement des postes de taxis;

Considérant que les recommandations de la commission de circulation pourront être adoptées par résolution du Conseil;

Considérant que le Conseil à lui-même tous les pouvoirs mentionnés précédemment même sans recommandation de la commission.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De constituer une Commission de circulation composée de 7 membres actifs et d'un membre consultatif lesquels sont :

A) Membres actifs :

- Le maire
- 1 conseiller
- Le directeur général
- Le chef de la Division des travaux publics
- Le commandant du PDQ 49 du service de police de la Ville de Montréal ou le représentant qu'il désigne;
- 2 citoyens

B) Membre consultatif :

- Le chef Opérations Sécurité Incendie de Montréal ou le représentant qu'il désigne

De nommer le conseiller monsieur Michel Bélisle à titre de membre actif de cette commission;

D'établir un budget de 500 \$ pour les activités de ce comité pour l'année 2012, les sommes affectées à ce budget seront puisées à même les disponibilités du poste budgétaire dédié aux frais de représentation du maire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DST-2008-03 - PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD ENTRE LES RUES HOCHELAGA ET SHERBROOKE - 3 857,29 \$**

**CM-201202036**

5.4

Considérant qu'à la suite d'un refoulement d'égout chez la Société Canadienne de Sel limitée, la Ville a demandé à l'entrepreneur, soit Simard-Beaudry Construction, d'effectuer les travaux de réparation de la conduite d'égout défectueuse;

Considérant que la firme Roche Itée, Groupe-Conseil, a effectué la surveillance des travaux et réclame, pour ces travaux imprévus, une somme de 3 857,29 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De payer à la firme Roche Itée, Groupe-Conseil, la somme de 3 857,29 \$, toutes taxes incluses, pour les honoraires professionnels de surveillance liés aux travaux de réparation de la conduite d'égout.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DST-2008-03 - PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD ENTRE LES RUES HOCHELAGA ET SHERBROOKE - 15 516,59 \$**

**CM-201202037**

5.5

Considérant qu'à la demande de la Ville un cabinet de contrôle complet fut installé à l'intersection de la rue Hochelaga et de l'avenue Lakefield (boulevard Joseph-Versailles);

Considérant que, du fait de l'installation de cet équipement, la programmation de l'ensemble des contrôleurs devait être modifiée;

Considérant que la firme Roche ltée, Groupe-conseil a procédé aux modifications nécessaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De payer à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, la somme de 15 516,99 \$, toutes taxes incluses, pour l'ajout d'un cabinet de contrôle sur le boulevard Joseph-Versailles et pour les modifications apportées à la programmation de l'ensemble des contrôleurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VENTE DU LOT NUMÉRO 1 251 395 SUR L'AVENUE CHAMPÊTRE**

*RETIRÉ*

5.6

---

**RÈGLEMENTS**

**6**

---

**ADJUDICATION DE CONTRATS**

**7**

---

**CONTRAT À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION DES ACTIVITÉS ET DES OUTILS À RÉALISER DANS LE CADRE DU PCPC QUE-531 – 32 500 \$ PLUS TAXES**

**CM-201202038**

7.1

Considérant que la Croix-Rouge canadienne a complété son mandat dans le cadre du projet PCPC et identifié les clientèles et les outils dans le cadre de ce projet;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la Ville de réaliser les outils qui sont mis à la disposition des intervenants ciblés dans le cadre dudit projet;

Considérant l'offre de services présentée par la Croix-Rouge pour la conception et la production des activités et des outils à réaliser dans le cadre du PCPC QUE-531;

Considérant que la diffusion des outils sera pour sa part financée par l'Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM).

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adjuger le contrat à la Croix-Rouge canadienne pour la conception et la production des activités et des outils pédagogiques dans le cadre du projet PCPC phase 2 et d'autoriser une dépense à cette fin de 32 500 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**8**

---

**PERSONNEL**

**9**

---

**PERMANENCE DE MADAME ANNY TREMBLAY AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION, GROUPE 8, À LA DIRECTION DU GREFFE ET DES ARCHIVES**

**CM-201202039**

9.1

Considérant la nomination de madame Anny Tremblay le 12 septembre 2011 (CM-201108248);

Considérant que la période d'essai de madame Tremblay se terminera le 12 mars 2012;

Considérant l'évaluation positive de madame Tremblay compte tenu du fait qu'il n'y ait aucune note défavorable au dossier de cette employée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Anny Tremblay au poste de secrétaire de direction à la Direction du greffe et des archives, et ce, rétroactivement au 12 septembre 2011.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

## **DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

**10**

---

### **PRÊT DU GYMNASE LE 10 NOVEMBRE 2012 À MONSIEUR ANDRÉ CHAMBERLAND POUR L'ORGANISATION D'UNE LEVÉE DE FONDS POUR LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER**

**CM-201202040**

10.1

Considérant que c'est la quatrième année que monsieur Chamberland sollicite la Ville de Montréal-Est pour organiser une levée de fonds;

Considérant que monsieur Chamberland a amassé plus de 14 000 \$ en trois ans pour la Fondation québécoise du cancer;

Considérant qu'en 2012, monsieur Chamberland veut organiser cette levée de fonds au profit de la Fondation québécoise du cancer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de la Division des loisirs, de la culture et des services communautaires et de prêter le gymnase du CRER, le 10 novembre 2012, à monsieur André Chamberland pour que ce dernier puisse y tenir sa levée de fonds au profit de la Fondation québécoise du cancer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VACANT**

10.2

---

### **DON AU GALA DES GÉNIES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES - 200 \$**

**CM-201202041**

10.3

Considérant que nous avons reçu une demande de don de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles pour l'organisation de leur Gala des Génies qui se tiendra les 6 et 7 juin 2012;

Considérant que la Ville les encourage depuis 2007.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De contribuer au Gala des Génies de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles en faisant un don de 200 \$ pour l'organisation de l'activité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DON À L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE LA MATERNELLE DE SUIVRE DES COURS DE NATATION- 2 400 \$**

**CM-201202042**

10.4

Considérant que des cours de natation donneraient la chance aux enfants d'apprendre à nager dès l'âge de 5 ans;

Considérant que la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) serait prête à offrir les services de deux moniteurs qui donneraient des cours de natation aux deux classes de maternelle de l'École Saint-Octave;

Considérant que le coût de ces cours serait de 2 400 \$ pour trois sessions de 10 semaines chacune; 1 600 \$ pour 2 sessions en 2012 et 800 \$ pour une session en 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de la Division des loisirs, de la culture et des services communautaires et de permettre aux deux classes de maternelle de l'École Saint-Octave d'utiliser la piscine du CRER pour trois sessions de cours de natation, d'une durée de 10 semaines chacune, par l'entremise de SRLPAT, et d'autoriser, à cette fin, une dépense de 2 400 \$ pour ces cours, soit 1 600 \$ pour l'année 2012 et 800 \$ à être budgété pour l'année 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRÊT DU GYMNASSE À L'AFÉAS POUR LEUR EXPOSITION QUI SE TIENDRA LES 2, 3 ET 4 NOVEMBRE 2012**

**CM-201202043**

10.5

Considérant que l'AFÉAS est un organisme de catégorie « B » dans le répertoire des organismes de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que dans la grille de tarification des services offerts aux organismes, il y est mentionné que les quatre premières réservations de l'année sont à 50% du tarif établi pour les organismes de catégorie « B »;

Considérant que l'AFÉAS bénéficie depuis plusieurs années de gratuité;

Considérant que cette exposition attire plusieurs personnes résidentes de Montréal-Est et d'ailleurs et qu'elle constitue une réelle tradition;

Considérant que les sommes amassées les aident à défrayer d'autres activités.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le prêt du gymnase du CRER à l'AFÉAS pour la tenue de leur exposition les 2,3 et 4 novembre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSCRIPTION DE JEUNES MONTRÉALESTOIS À L'ASSOCIATION DE SOCCER POINTE-AUX-TREMBLES ET UTILISATION DU PARC MONTRÉAL-EST POUR LES PRATIQUES ET LES TOURNOIS DE SOCCER DE CETTE ASSOCIATION – 1 400 \$**

**CM-201202044**

10.6

Considérant que l'Association de soccer de Pointe-aux-Trembles accepte l'inscription des enfants de notre municipalité;

Considérant que le soccer est une activité qui prend beaucoup d'ampleur au Québec;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire encourager ses résidents à pratiquer des activités physiques et que, pour ce faire, elle offre un rabais de 20 \$ sur les inscriptions à cette activité;

Considérant qu'en 2011, un nombre non vérifiable d'inscriptions a été estimé à environ 19.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de la Division des loisirs, de la culture et des services communautaires et de réserver une somme de 1 400 \$ pour l'inscription de jeunes montréalais à l'Association du soccer de Pointe-aux-Trembles.

D'autoriser l'utilisation du terrain de soccer du parc Montréal-Est par l'Association du soccer de Pointe-aux-Trembles pour leurs pratiques et leurs tournois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**TENUE DES CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX DU 5 AU 7 AVRIL 2013 AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER) – 5 229 \$ SANS TAXES**

**CM-201202045**

10.7

Considérant que nous avons reçu une demande nous informant que Hockey Québec région de Montréal sera la région hôte pour la présentation des Championnats interrégionaux en avril 2013;

Considérant que l'AHMME aimerait être l'hôte de cet événement;

Considérant que cet événement demande 31.5 heures de glace;

Considérant que du 3 janvier au 30 décembre 2011, 1069.5 heures ont été utilisées sur les 1100 heures accordées par la Ville, et qu'il est donc possible que les heures soient écoulées avant la tenue de cet événement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de la Division des loisirs, de la culture et des services communautaires et de prêter l'aréna du CRER pour la tenue des Championnats interrégionaux 2013 et de réserver au budget 2013 un montant de 5 229 \$ afin de pourvoir au paiement du coût de location de la glace si les heures de glace ne sont plus disponibles dans la banque d'heures réservées à la Ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PROCLAMATION**

**12**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201202046**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 14 mars 2012 à 18 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Sont absents :

Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, Directrice générale adjointe  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 18 h 30.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2012 CM-201203047**

---

Madame la conseillère Anne St-Laurent propose de modifier l'ordre du jour qui suit afin d'en retirer le point 8.1 :

Ouverture de la séance

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 mars 2012
- 5 Rapports des services**
- 5.1 Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
- 6 Règlements**
- 6.1 Avis de motion – Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
- 7 Adjudication de contrats**
- 8 Mandat de services professionnels**
- 8.1 Mandat à m<sup>e</sup> Marc-André Lechasseur, avocat, afin de préparer un appel de proposition pour la vente et la réaffectation de l'Église Saint-Octave, pour la vente et la décontamination du terrain situé au coin des rues Notre-Dame et de l'avenue de la Providence et pour conclure un partenariat public-privé pour le développement du centre récréatif Édouard-Rivet (CRER)
- 9 Personnel**



- 9.1 Absence, avec solde, de monsieur Louis Lemay pour la période du 12 au 24 mars 2012
  - 9.2 Embauche d'un contremaître aqueduc et voirie
  - 10 Demande de contributions financières**
  - 11 Relation publique**
  - 12 Proclamation**
  - 13 Affaire nouvelle**
- Période de questions relatives à l'ordre du jour  
Levée de la séance

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Michel Bélisle;

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Apputé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 mars 2012 tel que ci-après reproduit;

Ouverture de la séance

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 mars 2012
  - 5 Rapports des services**
  - 5.1 Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
  - 6 Règlements**
  - 6.1 Avis de motion – Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
  - 7 Adjudication de contrats**
  - 8 Mandat de services professionnels**
  - 8.1 *Retiré*
  - 9 Personnel**
  - 9.1 Absence, avec solde, de monsieur Louis Lemay pour la période du 12 au 24 mars 2012
  - 9.2 Embauche d'un contremaître aqueduc et voirie
  - 10 Demande de contributions financières**
  - 11 Relation publique**
  - 12 Proclamation**
  - 13 Affaire nouvelle**
- Période de questions relatives à l'ordre du jour  
Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RAPPORT DES SERVICES**

**5**

---

### **RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

**CM-201203048**

5.1

Considérant que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

Considérant que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2);

Considérant que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De demander à la Commission de la représentation électorale de confirmer à la Ville de Montréal-Est qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division de son territoire en districts électoraux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## RÈGLEMENTS

6

---

### AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

**CM-201203049**

6.1

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que le conseil adoptera, lors d'une prochaine séance, un règlement sur l'utilisation de l'eau potable et abrogeant le règlement 784 – *Règlement sur l'usage du système d'aqueduc*;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

**MANDAT À M<sup>E</sup> MARC-ANDRÉ LECHASSEUR, AVOCAT, AFIN DE PRÉPARER UN APPEL DE PROPOSITION POUR LA VENTE ET LA RÉAFFECTATION DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE, POUR LA VENTE ET LA DÉCONTAMINATION DU TERRAIN SITUÉ AU COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DE L'AVENUE DE LA PROVIDENCE ET POUR CONCLURE UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER)**

*RETIRÉ*

8.1

---

## PERSONNEL

9

---

### ABSENCE AVEC SOLDE DE MONSIEUR LOUIS LEMAY, DU 12 AU 24 MARS 2012

**CM-201203050**

9.1

Considérant les heures investies depuis la nomination de monsieur Louis Lemay au poste de directeur général;

Considérant que monsieur Louis Lemay sera disponible pour la période du 19 au 24 mars 2012 pour assurer le transfert des dossiers avec monsieur André Billette.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser monsieur Lemay à prendre congé pour la période du 12 au 24 mars 2012 selon les modalités suivantes :

- 14.5 heures prises à même le solde de sa banque de temps en vertu des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal*;
- 55.5 heures avec solde;

Toutefois, le congé avec solde est autorisé conditionnellement à ce que monsieur Lemay demeure disponible pour assurer un support à monsieur Billette, directeur général, durant cette période, et ce, pour répondre à toutes questions que ce dernier pourrait avoir concernant des dossiers municipaux;

D'autoriser la trésorière à payer le traitement de monsieur Louis Lemay pour cette période, et ce, conformément aux modalités ci-dessus spécifiées.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

### EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE AQUEDUC ET VOIRIE

**CM-201203051**

9.2

Considérant la nécessité d'embaucher un contremaître aqueduc et voirie à la suite du départ de monsieur Stéphane Rondeau;

Considérant que le poste de contremaître a été affiché du 7 au 23 février 2012;

Considérant que 29 candidatures ont été reçues avant la fin de la mise en candidature;

Considérant que messieurs Marcel Leblanc et Louis Lemay ont sélectionné 3 candidats qu'ils ont rencontrés en entrevue;

Considérant que le choix s'est arrêté sur la candidature de monsieur Benoit Gravel puisque celui-ci possède un diplôme en technique de génie civil et poursuit des études en gestion de la construction et qu'il a de l'expérience à titre de contremaître en milieu municipal;

Considérant que des vérifications ont été effectuées auprès de trois anciens employeurs de monsieur Gravel et ceux-ci ont tous donné des références positives;

Considérant que monsieur Gravel a accepté un salaire annuel de 68 000 \$ ainsi que les conditions de travail applicables aux contremaîtres;

Considérant que monsieur Gravel sera soumis à une période de probation d'un an.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'embaucher monsieur Benoit Gravel au poste de contremaître - aqueduc et voirie à la Direction des travaux publics à compter du 3 avril 2012, de fixer son traitement annuel à 68 000 \$ et de lui accorder les avantages prévus dans les *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal*.

Cette embauche est toutefois conditionnelle à la réussite, par monsieur Gravel, d'une période probatoire d'un an et à ce que les résultats de son examen médical, de la vérification de son crédit ainsi que de ses antécédents judiciaires satisfassent la Ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **CM-201203052**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 28 mars 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, directrice générale adjointe  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

*Mention est faite que madame Nathalie Laporte dépose, à l'attention des membres du Conseil, un dépliant intitulé « Le travail invisible » et réalisé par l'AFÉAS.*

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2012**

**CM-201203053**

1.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent propose de modifier l'ordre du jour qui suit afin d'en retirer le point 10.1 :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 mars 2012

**2 Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 février 2012 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2012

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

**4 Rapports des commissions**

4.1 Dépôt du compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2012

## **5 Rapports des services**

- 5.1 Dérogations mineures pour l'immeuble projeté situé au 8000, avenue Broadway
- 5.2 Décision relative à la demande de fermeture de l'avenue Courtemanche
- 5.3 Vente du lot numéro 4 831 338 à 9108-8518 Québec inc. (M. Franco Rubbo)
- 5.4 Vente du lot numéro 4 831 339 à Fer et Métaux Américains GP inc. (A.I.M.)
- 5.5 Vente du lot numéro 1 251 395 sur l'avenue Champêtre
- 5.6 Désignation de deux citoyens de la Ville de Montréal-Est pour siéger sur la Commission de circulation à titre de membres actifs
- 5.7 Modification de la tarification pour l'utilisation des équipements et installations loués par la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT)
- 5.8 Correction du contrat de la Croix-Rouge canadienne pour la réalisation du « Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile » 49 224 \$ au lieu de 32 500 \$
- 5.9 Entente avec Lafarge Canada inc. pour la construction et l'entretien d'un passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles
- 5.10 Servitude de passage en faveur de Lafarge Canada inc. pour l'usage du passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles
- 5.11 Demande de dispense d'utilisation du sifflet au passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles
- 5.12 Renouvellement du contrat d'assurance avec SSQ Groupe financier pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013

## **6 Règlements**

- 6.1 Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Montréal-Est
- 6.2 Règlement 20-2012 – *Règlement sur la prévention des incendies* - Adoption
- 6.3 Avis de motion - règlement 713-86 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aires de stationnement
- 6.4 Premier projet- règlement 713-86 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aires de stationnement
- 6.5 Règlement décrétant les travaux de réhabilitation de la Place Marien et autorisant un emprunt d'un montant de 1 669 000 \$
- 6.6 Avis de motion - modification au règlement numéro RCA04-11013 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est* - afin d'ajouter la tarification du chapiteau et de la salle du presbytère
- 6.7 Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage* - afin de créer la classe "services communautaires" qui fera partie du groupe "commerces et services" et pour autoriser les usages faisant partie de cette classe dans les zones numéro 1 et 2 ainsi que pour réduire le nombre de zones où le groupe d'usages "public et institutionnel" est permis
- 6.8 Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 712 – *Règlement de régie générale* - afin de définir le terme "centre communautaire"

## **7 Adjudication de contrats**

- 7.1 Adjudication du contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la réfection des rues, trottoirs et bordures (DST-2012-54) – 511 233.47 \$ taxes incluses

## **8 Mandat de services professionnels**

- 8.1 Mandat à madame Carole Michelin pour procéder à un appel d'offres de services juridiques en droit public, municipal et administratif pour la préparation de documents d'appel de propositions pour la vente et la réaffectation de l'église Saint-Octave et pour la conclusion d'une entente de partenariat public-privé pour le développement du Centre récréatif Édouard-Rivet

## **9 Personnel**

### **10 Demande de contributions financières**

- 10.1 Subvention, pour l'année 2012, du Club de l'Âge d'Or de la Ville de Montréal-Est – 5 000 \$
- 10.2 Prêt de l'autobus pour le camp de jour Passeport Jeunesse – 3 456 \$
- 10.3 Prêt de l'autobus pour le tournoi de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) qui aura lieu à Ville St-Laurent du 27 au 29 avril 2012 – 1 620 \$
- 10.4 Don pour la participation de la Ville à la Fête de la famille le 26 mai – 400 \$

### **11 Relation publique**

### **12 Proclamation**

### **13 Affaire nouvelle**

Période de questions relatives à l'ordre du jour  
Levée de la séance

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Alain Dion;

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Apputé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 mars 2012 tel que ci-après reproduit;

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 mars 2012

**2 Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 février 2012 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2012

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

**4 Rapports des commissions**

4.1 Dépôt du compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2012

**5 Rapports des services**

5.1 Dérogations mineures pour l'immeuble projeté situé au 8000, avenue Broadway

5.2 Décision relative à la demande de fermeture de l'avenue Courtemanche

5.3 Vente du lot numéro 4 831 338 à 9108-8518 Québec inc. (M. Franco Rubbo)

5.4 Vente du lot numéro 4 831 339 à Fer et Métaux Américains GP inc. (A.I.M.)

5.5 Vente du lot numéro 1 251 395 sur l'avenue Champêtre

5.6 Désignation de deux citoyens de la Ville de Montréal-Est pour siéger sur la Commission de circulation à titre de membres actifs

5.7 Modification de la tarification pour l'utilisation des équipements et installations loués par la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT)

5.8 Correction du contrat de la Croix-Rouge canadienne pour la réalisation du « Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile » 49 224 \$ au lieu de 32 500 \$

5.9 Entente avec Lafarge Canada inc. pour la construction et l'entretien d'un passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles

5.10 Servitude de passage en faveur de Lafarge Canada inc. pour l'usage du passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles

5.11 Demande de dispense d'utilisation du sifflet au passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles

5.12 Renouvellement du contrat d'assurance avec SSQ Groupe financier pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013

**6 Règlements**

6.1 Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Montréal-Est

6.2 Règlement 20-2012 – *Règlement sur la prévention des incendies* - Adoption

6.3 Avis de motion - règlement 713-86 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aires de stationnement

6.4 Premier projet- règlement 713-86 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aires de stationnement

6.5 Règlement décrétant les travaux de réhabilitation de la Place Marien et autorisant un emprunt d'un montant de 1 669 000 \$

6.6 Avis de motion - modification au règlement numéro RCA04-11013 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est* - afin d'ajouter la tarification du chapiteau et de la salle du presbytère

6.7 Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage* - afin de créer la classe "services communautaires" qui fera partie du groupe "commerces et services" et pour autoriser les usages faisant partie de cette classe dans les zones numéro 1 et 2 ainsi que pour réduire le nombre de zones où le groupe d'usages "public et institutionnel" est permis

6.8 Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 712 – *Règlement de régie générale* - afin de définir le terme "centre communautaire"

**7 Adjudication de contrats**

7.1 Adjudication du contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la réfection des rues, trottoirs et bordures (DST-2012-54) – 511 233.47 \$ taxes incluses

**8 Mandat de services professionnels**

8.1 Mandat à Madame Carole Michelin pour procéder à un appel d'offres de services juridiques en droit public, municipal et administratif pour la préparation de documents d'appel de propositions pour la vente et la réaffectation de l'église Saint-Octave et pour la conclusion d'une entente de partenariat public-privé pour le développement du Centre récréatif Édouard-Rivet

**9 Personnel**

**10 Demande de contributions financières**

10.1 Retiré

10.2 Prêt de l'autobus pour le camp de jour Passeport Jeunesse – 3 456 \$

10.3 Prêt de l'autobus pour le tournoi de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) qui aura lieu à Ville St-Laurent du 27 au 29 avril 2012 – 1 620 \$

10.4 Don pour la participation de la Ville à la Fête de la famille le 26 mai – 400 \$

**11 Relation publique**

**12 Proclamation**

**13 Affaire nouvelle**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2**

---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 FÉVRIER 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2012**

**CM-201203054**

2.1

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 février 2012 et de la séance extraordinaire du 13 mars 2012 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 février 2012 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**3**

---

**COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201203055**

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 28 mars 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**4**

---

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 19 MARS 2012**

**CM-201203056**

4.1

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2012.

---

**RAPPORT DES SERVICES**

**5**

---

**DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE PROJETÉ SITUÉ AU 8000, AVENUE BROADWAY NORD**

**CM-201203057**

5.1

Considérant que la compagnie 9165-5290 Québec inc., propriétaire du 8000, avenue Broadway Nord, désire y construire un nouveau bâtiment principal ayant une marge de recul avant de 6,84 mètres à 7,6

mètres sur une distance d'environ 15 mètres en lieu et place des 7,6 mètres réglementaires, une marge latérale droite de 3,55 mètres à 3,67 mètres en lieu et place des 4 mètres réglementaires et une marge de recul arrière de 3,05 mètres pour le lot 1 250 884 et de 0 mètre pour le lot 1 250 861 en lieu et place des 10 mètres réglementaires;

Considérant que cette demande ne causera aucun préjudice au voisinage;

Considérant qu'un permis de démolition a été émis pour les bâtiments actuels, et ce, conformément aux dispositions du règlement de démolition de la Ville (R14-107);

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de leur réunion du 19 mars 2012, recommandent à l'unanimité d'accepter cette demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que le demandeur acquiert le lot 1 250 871 propriété de la Ville;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme aimerait que l'entreprise considère la possibilité de construire un toit vert sur le bâtiment à être érigé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure pour l'implantation d'un nouveau bâtiment principal sur l'immeuble situé au 8000 avenue Broadway Nord, lequel est composé des lots 1 250 884 et 1 250 861 du cadastre du Québec, tel que plus amplement illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre et portant le numéro 2215 de ses minutes, avec les marges de recul suivantes :

- Marge de recul avant: 6.84 mètres
- Marge de recul latérale droite : 3.55 mètres
- Marge de recul arrière :  
pour le lot 1 250 884 : 3.05 mètres  
pour le lot 1 250 861 : 0 mètre

Cette dérogation est toutefois conditionnelle à ce que le propriétaire du lot 1 250 861 acquière de la Ville de Montréal-Est le lot 1 250 871, lequel est enclavé et actuellement utilisé par l'occupant du lot 1 250 861.

De mandater Me Roch Sergerie, greffier, pour négocier, au nom de la ville, les clauses nécessaires pour la vente dudit lot;

De demander à la compagnie 9165-5290 Québec inc., d'évaluer la possibilité de doter d'un toit vert le bâtiment à être construit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE DE FERMETURE DE L'AVENUE COURTEMANCHE**

**CM-201203058**

5.2

Considérant que la Ville a reçu, en 2008, une pétition des propriétaires riverains de l'avenue Courtemanche demandant la fermeture de cette avenue et d'une section de la rue Demontigny entre les avenues Dubé et Courtemanche;

Considérant qu'un rapport daté du 1er février 2010, sous la signature de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, expose les aspects positifs et négatifs d'une telle fermeture et souligne qu'il serait nécessaire de conserver cette avenue entre les rues Ontario et Demontigny pour des raisons techniques propres aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

Considérant que la Ville n'a jamais adopté de résolution concernant la demande des propriétaires riverains de fermer ladite avenue;

Considérant qu'un ou plusieurs occupants des immeubles voisins ont tout de même fermé, sans autorisation, une partie de l'avenue Courtemanche située entre les rues Demontigny et Ste-Catherine et qu'ils occupent cette partie de l'avenue;

Considérant que le Conseil compte revoir l'aménagement de tout ce secteur dans le cadre du projet de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De conserver le statut de rue à l'avenue Courtemanche et de refuser, par le fait même, la demande faite pour que cette dernière soit fermée à la circulation;

D'aviser les propriétaires riverains de l'avenue Courtemanche entre les rues Demontigny et Ste-Catherine ainsi que les occupants d'entreprises qui y ont une place d'affaires que ceux d'entre eux qui occupent ou obstruent d'une quelconque façon cette partie de l'emprise de l'avenue Courtemanche devront avoir récupéré leurs biens et libérés les lieux avant le 16 avril 2012.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

**ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :**      **A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :**

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Alain Dion,  
M. le conseiller Mario Bordeleau.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



---

**VENTE DU LOT NUMÉRO 4 831 338 À 9108-8518 QUÉBEC INC. (M. FRANCO RUBBO)****CM-201203059**

5.3

Considérant l'offre d'achat de la compagnie 9109-8518 Québec inc. pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 396 568, propriété de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'une autre entreprise, Fer et Métaux Américains GP inc. désire également acquérir ledit lot;

Considérant la décision du Conseil de subdiviser le lot en deux lots et de vendre à chacun des demandeurs l'un des deux lots ainsi créé.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De vendre le lot numéro 4 831 338 à 9108-8518 Québec inc., pour le prix de trente-cinq mille sept cent soixante et un dollars (35 761 \$) et d'approuver le projet d'acte de vente préparé à cet effet par Me André Lesage, notaire;

D'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi des présentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VENTE DU LOT NUMÉRO 4 831 339 À FER ET MÉTAUX AMÉRICAINS GP INC. (A.I.M.)****CM-201203060**

5.4

Considérant l'offre d'achat de la compagnie Fer et Métaux Américains GP inc. pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 396 568, propriété de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'une autre entreprise, 9108-8518 Québec inc. désire également acquérir ledit lot;

Considérant la décision du Conseil de subdiviser le lot en deux lots et de vendre à chacun des demandeurs l'un des deux lots ainsi créé.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De vendre le lot numéro 4 831 339 à Fer et Métaux Américains GP inc., pour un montant de quarante-neuf mille deux cent cinquante-deux dollars (49 252 \$) et d'approuver le projet d'acte de vente préparé à cet effet par Me André Lesage, notaire;

D'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi des présentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VENTE DU LOT NUMÉRO 1 251 395 SUR L'AVENUE CHAMPÊTRE****CM-201203061**

5.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est a reçu deux offres pour l'achat de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 395;

Considérant que la Ville a adressé aux deux proposants une lettre les informant que ledit terrain est possiblement contaminé, et ce, afin qu'ils prennent une décision éclairée quant à leur désir de se porter acquéreur ou non dudit lot et de transmettre leur réponse à la Ville au plus tard le mardi 27 mars 2012.

Considérant que les deux offrants acheteurs ont avisé la Ville qu'ils maintenaient leur offre pour l'achat dudit lot, et ce, malgré le risque de contamination.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De vendre à monsieur Robert Sauro l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 395 pour le prix de 30,000 \$ plus taxes; cette vente est faite sous condition résolutoire que l'acheteur construise un bâtiment principal sur cet immeuble dans les 2 ans de l'achat, et ce, en conformité avec les dispositions de la Politique concernant la vente d'immeubles municipaux;

De rembourser à la compagnie 2949-4721 Québec inc. représentée par monsieur Lauréat Lessard le montant total de son acompte, soit 3 000 \$, et de l'exempter de payer les frais d'administration applicables prévus par la *Politique concernant la vente d'immeubles municipaux*;

De mandater, Me André Lesage, notaire, pour préparer l'acte de vente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉSIGNATION DE DEUX CITOYENS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR SIÉGER SUR LA COMMISSION DE CIRCULATION À TITRE DE MEMBRES ACTIFS**

Considérant la constitution d'une Commission de la circulation (CM-201202035);

Considérant que la composition des membres prévoit la participation de 2 citoyens à titre de membres actifs;

Considérant qu'à ce jour, messieurs Jacky Mastrovito et Mario Prata ont manifesté l'intérêt d'y siéger;

Considérant que messieurs Jacky Mastrovito et Mario Prata ont une bonne connaissance de la Ville étant, tous deux, résidents de longue date.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De nommer deux citoyens de la Ville de Montréal-Est pour siéger sur la Commission de la circulation à titre de membres actifs, soit messieurs Jacky Mastrovito et Mario Prata.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS LOUÉS PAR LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES (SRLPAT)**

Considérant que, selon l'article 11 du contrat de service intervenu entre la SRLPAT et la Ville de Montréal-Est, la SRLPAT établit une grille de tarification pour ses activités et pour l'utilisation des équipements et installations mis à sa disposition par la Ville;

Considérant que les tarifs qu'elle exigera des résidents de la Ville doivent être approuvés par la Ville;

Considérant qu'un premier rapport de la SRLPAT indique qu'il y aurait lieu d'augmenter la tarification pour l'utilisation des équipements et installations du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) afin de refléter les tarifs en vigueur ailleurs pour des locations similaires;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les critères de location précédents de deux locations à demi-prix par année par résident, à une (1) location à demi-prix par résidence (adresse civique) par année;

Considérant que les frais de la Socan, le cas échéant, devraient être payés par le locateur de la salle.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'approuver les tarifs proposés par la SRLPAT pour la location de salles et d'installations au Centre récréatif Édouard-Rivet, lesquels sont :

Local	Tarification selon la période	Tarifs	
		Non-résident	Résident
Gymnase	Tarif journalier (du lundi au dimanche) période maximale de 12 h	500 \$	250 \$
	Tarif horaire entre 7 h et 16 h du lundi au vendredi	75 \$	37,50 \$
	Tarif horaire entre 16 h et 2 h du lundi au vendredi Tarif horaire pour les samedis et dimanches	100 \$	50 \$
	Tarif horaire (applicables aux activités sportives, telles que le « cosom », le basketball, le badminton ou autres)	55 \$	27,50 \$
Salle 1	Tarif journalier (du lundi au dimanche) période maximale de 12 h	500 \$	250 \$
	Tarif horaire entre 7h et 16 h du lundi au vendredi	75 \$	37,50 \$
	Tarif horaire entre 16 h et 2 h du lundi au vendredi Tarif horaire pour les samedis et dimanches	100 \$	50 \$
Salle 2	Tarif journalier (du lundi au dimanche) période maximale de 12 h	250 \$	125 \$
	Tarif horaire entre 7h et 16 h du lundi au vendredi	35 \$	17,50 \$
	Tarif horaire entre 16 h et 2 h du lundi au vendredi Tarif horaire pour les samedis et dimanches	50 \$	25 \$
Aréna	Tarif journalier (du lundi au dimanche) période maximale de 12 h	1100 \$	1100 \$
	Tarif horaire de 6 à 16 h du lundi au vendredi	120 \$	120 \$
	Tarif horaire de 16 à 6 h du lundi au vendredi Tarif horaire pour les samedis et dimanches	175 \$	175 \$

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Alain Dion,  
M. le conseiller Mario Bordeleau.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**CORRECTION DU CONTRAT DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR LA RÉALISATION DU "PROGRAMME D'ÉDUCATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ CIVILE" (PCPC2)**

**CM-201203064**

5.8

Considérant qu'une erreur s'est produite dans l'identification des montants nécessaires à la réalisation du contrat de la Croix-Rouge canadienne dans le cadre du PCPC2;

Considérant que la dépense réelle serait de 49 224 \$ au lieu de 32 500 \$;

Considérant que malgré cette erreur, le projet respecte tout de même le budget alloué pour sa réalisation.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser la modification de la dépense de 32 500 \$ à 49 224 \$ pour la réalisation du contrat de la Croix-Rouge canadienne dans le cadre du projet PCPC2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ENTENTE AVEC LAFARGE CANADA INC. POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN D'UN PASSAGE À NIVEAU SUR LE BOULEVARD JOSEPH-VERSAILLES**

**CM-201203065**

5.9

Considérant que la Ville a entrepris des procédures en expropriation à l'encontre de Lafarge Canada inc. pour l'acquisition d'une parcelle de terrain, soit le lot 4 682 921 et sur laquelle se trouve un embranchement ferroviaire et un passage à niveau pour ses besoins opérationnels;

Considérant qu'à cet égard la Ville a procédé, dans le cadre de ces travaux, à la construction d'un passage à niveau;

Considérant que la Ville a procédé aussi à l'installation d'un système de feu de circulation à l'intersection du chemin privé de Lafarge et du boulevard Joseph-Versailles à proximité du passage à niveau;

Considérant que les parties désirent toutefois établir leurs obligations respectives quant au passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles et au feu de circulation;

Considérant que Lafarge Canada et la Ville reconnaissent que le passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles ainsi que ses composantes, incluant les rails, situés sur le lot exproprié et le système de signalisation sont la propriété de la Ville;

Considérant que Lafarge Canada et la Ville reconnaissent que le système de feux de circulation à l'intersection du boulevard Joseph-Versailles et du chemin Lafarge appartient à Ville;

Considérant que la Ville s'engage à assumer les coûts d'installation, d'entretien et de réparation du passage à niveau selon les normes applicables pour en assurer la poursuite normale des activités opérationnelles de Lafarge à son site de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal-Est et Lafarge Canada inc. pour la construction et l'entretien d'un passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles, préparé par Me André Lesage, notaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**SERVITUDE DE PASSAGE EN FAVEUR DE LAFARGE CANADA INC. POUR L'USAGE DU PASSAGE À NIVEAU SUR LE BOULEVARD JOSEPH-VERSAILLES**

**CM-201203066**

5.10

Considérant que la Ville a entrepris des procédures en expropriation à l'encontre de Lafarge Canada inc. pour l'acquisition d'une parcelle de terrain, soit le lot 4 682 921 et sur laquelle se trouve un embranchement ferroviaire et un passage à niveau pour ses besoins opérationnels;

Considérant qu'à cet égard la Ville a procédé, dans le cadre de ces travaux, à la construction d'un passage à niveau;

Considérant que la Ville a procédé aussi à l'installation d'un système de feu de circulation à l'intersection du chemin privé de Lafarge et du boulevard Joseph-Versailles à proximité du passage à niveau;

Considérant que les parties désirent toutefois établir leurs obligations respectives quant au passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles et au feu de circulation;

Considérant que dans le cadre de ses activités industrielles, Lafarge Canada sollicite de la Ville un droit de passage sur une portion dudit lot où se situe le passage à niveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accorder une servitude de passage en faveur de Lafarge Canada inc., d'approuver l'acte de servitude préparé par Me André Lesage, notaire, et d'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DEMANDE DE DISPENSE D'UTILISATION DU SIFFLET AU PASSAGE À NIVEAU SUR LE BOULEVARD JOSEPH-VERSAILLES**

**CM-201203067**

5.11

Considérant que la Ville désire que cesse l'emploi de l'avertisseur sonore des trains au passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles situé au point milliaire 034 de la voie V238 Lafarge (nomenclature du CN);

Considérant que la Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé permet au ministre du Transport, sur demande d'une municipalité, de dispenser le conducteur de locomotive de cette obligation lorsque le passage à niveau concerné est muni d'un système de signalisation;

Considérant que la Ville a aménagé un passage à niveau sur le boulevard Joseph-Versailles (lot 4 682 921) et qu'il est muni d'un système de signalisation installé par la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adresser une demande de dispense d'utilisation du sifflet au ministre des Transports du Canada et d'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents nécessaires au suivi de la présente demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE AVEC SSQ GROUPE FINANCIER POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2012 AU 31 MARS 2013**

**CM-201203068**

5.12

Considérant que la Ville de Montréal-Est est membre du regroupement de municipalités en vue d'un achat commun d'assurance collective;

Considérant que le Groupe financier AGA inc. a déposé, le 14 février 2012, son rapport d'analyse portant notamment sur le renouvellement du régime d'assurance collective de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que nous sommes au 2e renouvellement d'un contrat d'une durée de 5 ans se terminant le 31 mars 2014;

Considérant l'évolution du dossier de réclamations et de l'expérience de la dernière année;

Considérant que les frais d'administration (11.7 %) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec;

Considérant les avantages que procure la grille d'ajustement maximum, notamment en assurance santé-médicament;

Considérant que SSQ Groupe financier respecte en totalité ses engagements financiers et contractuels établis dans sa soumission lors de l'appel d'offres;

Considérant les ajustements négociés par AGA et acceptés par SSQ Groupe financier;

Considérant que Groupe financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe financier) pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De renouveler le contrat d'assurance collective de la Ville de Montréal-Est, auprès de SSQ Groupe financier aux conditions proposées par ces derniers pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 pour un montant ne dépassant pas 248 344.66 \$, taxes incluses;

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe à signer tous les documents nécessaires au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENTS**

**6**

---

## **AVIS DE MOTION - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201203069**

6.1

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Montréal-Est.

---

## **RÈGLEMENT 20-2012 - RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

**CM-201203070**

6.2

Considérant que le Service de sécurité incendie de Montréal demande aux villes liées d'adopter un nouveau règlement sur la protection incendie afin d'uniformiser les dispositions en cette matière sur le territoire de l'agglomération.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 20-2012 - Règlement sur la prévention des incendies.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 713-86 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENTS**

**CM-201203071**

6.3

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - afin d'établir les normes d'aménagement pour toutes les aires de stationnement dans les zones résidentielles, commerciales et institutionnelles ainsi que dans les cours avant des zones industrielles, et ce, afin que ces aires soient recouvertes d'un matériau rigide qui empêche le soulèvement de la poussière et la formation de boue.

---

## **PREMIER PROJET- RÈGLEMENT 713-86 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT**

**CM-201203072**

6.4

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont soulevé, lors de leur rencontre du 19 mars 2012, qu'il serait nécessaire d'adopter des dispositions pour obliger, à tout le moins, le revêtement des aires de stationnement en cour avant;

Considérant qu'il y a lieu de représenter ces dispositions afin d'obliger tout propriétaire d'un immeuble à recouvrir les stationnements situés en cour avant de matériaux rigides, et ce, afin de diminuer la poussière générée par des stationnements non recouverts ainsi que toute autre nuisance au même effet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-86 - règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aires de stationnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENT 21-2012 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PLACE MARIEN ET AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 669 000 \$**

**CM-201203073**

6.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

D'adopter le règlement 21-2012 - Règlement décrétant les travaux de réhabilitation de la Place Marien et autorisant un emprunt d'un montant de 1 669 000 \$.

---

## **AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 – RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES – MONTRÉAL-EST - AFIN D'AJOUTER LA TARIFICATION DU CHAPITEAU ET DE LA SALLE DU PRESBYTÈRE**

**CM-201203074**

6.6

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le Règlement numéro RCA04-11013 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est* - afin d'ajouter la tarification du chapiteau et de la salle du presbytère.

---

## **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 – RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE CRÉER LA CLASSE "SERVICES COMMUNAUTAIRES" QUI FERA PARTIE DU GROUPE "COMMERCES ET SERVICES" ET POUR AUTORISER LES USAGES FAISANT PARTIE DE CETTE CLASSE DANS LES ZONES NUMÉRO 1 ET 2 AINSI QUE POUR RÉDUIRE LE NOMBRE DE ZONES OÙ LE GROUPE D'USAGES "PUBLIC ET INSTITUTIONNEL" EST PERMIS**

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le Règlement numéro 713 – *Règlement de zonage* - afin de créer la classe "services communautaires" qui fera partie du groupe "commerces et services" et pour autoriser les usages faisant partie de cette classe dans les zones numéro 1 et 2 ainsi que pour réduire le nombre de zones où le groupe d'usages "public et institutionnel" est permis

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 – RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE - AFIN DE DÉFINIR LE TERME "CENTRE COMMUNAUTAIRE"**

CM-201203076

6.8

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera modifié, lors d'une prochaine séance, le Règlement 712 – *Règlement de régie générale* - afin de définir le terme "centre communautaire"

---

**ADJUDICATION DE CONTRATS**

7

---

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES RUES, TROTTOIRS ET BORDURES (DST-2012-54)**

CM-201203077

7.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est a publié, dans l'édition du mardi 6 mars 2012 du journal *l'Avenir* et sur le site SE@O le même jour, un appel d'offres pour le projet DST-2012-54 – Réfection de rues, trottoirs et bordures;

Considérant que la Ville a reçu 8 soumissions, lesquelles ont été ouvertes le mercredi 21 mars 2012 à 10 h , soit :

- Louisbourg SBC, s.e.c. pour un montant de 511 233.47 \$ taxes incluses
- Routek Construction pour un montant de 530 210.66 \$ taxes incluses
- Maskimo Construction inc. pour un montant de 598 512.14 \$ taxes incluses
- Construction DJL inc. pour un montant de 626 344.44 \$ taxes incluses
- Les Constructions et pavage Jeskar inc. pour un montant de 632 590.15 \$ taxes incluses
- Demix Construction pour un montant de 633 964.77 \$ taxes incluses
- Construction Soter inc. pour un montant de 659 237.91 \$ taxes incluses
- Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour un montant de 690 818.09 \$ taxes incluses

Considérant qu'après vérification, il appert que l'entreprise Louisbourg SBC, s.e.c. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adjuger le contrat de réfection de rues, trottoirs et bordures (projet DST-2012-54) à Louisbourg SBC, s.e.c. pour le prix de sa soumission, soit 511 233.47 \$ taxes incluses, le tout, conformément aux exigences des documents d'appel d'offres. Ce contrat est cependant conditionnel à ce que l'adjudicataire remette à la municipalité avant le début des travaux les documents énumérés à l'article 6 du *Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux* pour les sous-entrepreneurs qui participeront au projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

8

---

**MANDAT À MADAME CAROLE MICHELIN POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES DE SERVICES JURIDIQUES EN DROIT PUBLIC, MUNICIPAL ET ADMINISTRATIF POUR LA PRÉPARATION DE DOCUMENTS D'APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE ET LA RÉAFFECTATION DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE ET POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER)**

CM-201203078

8.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De mandater madame Carole Michelin, directrice générale adjointe, pour procéder à un appel d'offres de services juridiques en droit public, municipal et administratif pour la préparation de documents d'appel de propositions pour la vente et la réaffectation de l'église Saint-Octave et pour la conclusion d'une entente de partenariat public-privé pour le développement du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER).

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**SUBVENTION, POUR L'ANNÉE 2012, DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST  
– 5 000 \$**

10.1

RETIRÉ

---

**PRÊT DE L'AUTOBUS POUR LE CAMP DE JOUR PASSEPORT JEUNESSE - 3 020.08 \$****CM-201203079**

10.2

Considérant que les jeunes du camp de jour Passeport Jeunesse feront 8 sorties durant l'été, soit:

- 28 juin: Base de plein air des Cèdres
- 5 juillet: Camp Boute-en-train
- 12 juillet: Acrosport Barani
- 18 juillet: Fort d'aventure
- 26 juillet: Équitation 1101
- 2 août: Écomuseum
- 9 août: Action directe
- 16 août: Jeux gonflables et épluchette (Roussin)

Considérant que le camp de jour ne fait pas partie des organismes accrédités, qu'ils ne sont pas inclus dans la politique de l'autobus, et que des frais de 90 \$/heure devraient leur être facturés;

Considérant qu'ils ont toujours eu l'autobus de la Ville pour leurs sorties estivales;

Considérant que les jeunes du camp de jour proviennent en majorité de Montréal-Est;

Considérant que l'autobus a été prêté dans les années précédentes, mais que les responsables du camp ont dû payer le tarif accordé aux organismes de catégorie B ou C dans la politique de l'autobus;

Considérant que le camp de jour ne fait pas partie des organismes accrédités, qu'ils ne sont pas inclus dans la politique de l'autobus, et que des frais de 90 \$ / heure devraient leur être facturés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De permettre l'utilisation de l'autobus par le camp de jour Passeport Jeunesse pour leurs sorties soient :

- 28 juin: Base de plein air des Cèdres
- 5 juillet: Camp Boute-en-train
- 12 juillet: Acrosport Barani
- 18 juillet: Fort d'aventure
- 26 juillet: Équitation 1101
- 2 août: Écomuseum
- 9 août: Action directe
- 16 août: Jeux gonflables et épluchette (Roussin)

Le tarif applicable pour ces utilisations sera de 36 \$ de l'heure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

*Mention est faite au procès-verbal que monsieur le maire Robert Coutu et monsieur le conseiller Michel Bélisle dénoncent avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier concernant le prochain point puisque ces derniers sont membres de l'équipe qui fait cette demande. De ce fait, ils se retirent de la séance et s'abstiennent de participer aux discussions relatives à ce point.*

---

**PRÊT DE L'AUTOBUS POUR LE TOURNOI DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS  
D'AMÉRIQUE (ATPA) QUI AURA LIEU À VILLE ST-LAURENT DU 27 AU 29 AVRIL 2012 - 1 620 \$****CM-201203080**

10.3

Considérant que le tournoi de l'Association des travaux publics d'Amérique aura lieu à Ville St-Laurent;

Considérant que l'équipe de Montréal-Est de l'ATPA n'est pas un organisme accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que l'équipe de Montréal-Est représente la Ville de Montréal-Est lors de ce tournoi;

Considérant qu'en 2011, l'autobus a été prêté sans frais pour le même événement à La Baie;

Considérant qu'en 2010, le tournoi avait lieu à Montréal-Est;

Considérant qu'en 2009, l'autobus a été prêté sans frais pour le même événement à St-Eustache;

Considérant qu'en 2008, l'autobus a été prêté sans frais pour le même événement à Chambly.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville à l'équipe de Montréal-Est pour le tournoi de l'ATPA 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

*À la suite du vote intervenu sur le point ci-dessus, monsieur le maire Robert Coutu et monsieur le conseiller Michel Bélisle réintègrent l'assemblée.*

---

**DON POUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE À LA FÊTE DE LA FAMILLE LE 26 MAI - 400 \$**

**CM-201203081**

10.4

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville de Montréal-Est participe à la Fête de la famille;

Considérant que l'événement est offert aux familles de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner une contribution de 400 \$ à 1,2,3, GO! Pointe-de-l'île, fiduciaire de la Fête de la Famille PAT/ME 2011 afin de participer à la Fête de la famille 2012 et ainsi offrir aux familles une journée célébrant leur fierté d'être parent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RELATION PUBLIQUE**

**11**

---

**PROCLAMATION**

**12**

---

**AFFAIRE NOUVELLE**

**13**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

*Mention est faite au procès-verbal que monsieur le conseiller Mario Bordeleau quitte la séance à 21 h 22.*

---

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201203082**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 21 h 25.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier





**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 25 avril 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Monique Major, conseillère – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

*Mention est faite que madame Nathalie Laporte dépose, à l'attention des membres du Conseil, une invitation pour un événement concernant la famille le 2 mai à 19 h.*

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2012**

**CM-201204083**

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 avril 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 avril 2012

**2 Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2012

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

**4 Rapports des commissions**

**5 Rapports des services**

- 5.1 Rapport de vérification du MAMROT - mars 2012- dépôt pour information
  - 5.2 Autoriser un budget maximum de 1 000 \$ pour le lancement du programme Projet d'éducation citoyenne à la sécurité civile
  - 5.3 Avis préliminaire sur une demande de modification de zonage afin de permettre des usages d'habitation dans la zone numéro 35 (avenue Broadway)
  - 5.4 Remboursement du solde de 452 000 \$ relatif à un emprunt venant à échéance le 9 mai prochain
  - 6 Règlements**
  - 6.1 Règlement 22-2012 - *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable* – Adoption
  - 6.2 Règlement 21-2012 – Règlement décrétant les travaux de réhabilitation de la Place Marien et autorisant un emprunt de 1 669 000 \$ - Dépôt du certificat de tenue du registre
  - 6.3 Règlement sur la circulation et le stationnement - Avis de motion
  - 6.4 Règlement 713-86 – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aire de stationnement – Premier projet – Adoption
  - 6.5 Règlement 713 – 87 – Règlement modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de remplacer l'article 3.2.3.1 – classe public et institutionnel – Avis de motion
  - 6.6 Règlement 713 – 87 – Règlement modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de remplacer l'article 3.2.3.1 – classe public et institutionnel – Premier projet – Adoption
  - 7 Adjudication de contrats**
  - 7.1 Adjudication du contrat à Routek Construction inc. pour la réhabilitation de la Place Marien (DST-2012-55) – 919 885.08 \$ taxes incluses
  - 8 Mandat de services professionnels**
  - 9 Personnel**
  - 9.1 Décision relative à l'employé numéro 47
  - 9.2 *Vacant*
  - 10 Demande de contributions financières**
  - 10.1 Don à l'école Saint-Octave dans le cadre des célébrations de son 50<sup>e</sup> anniversaire – 500 \$
  - 10.2 Utilisation gratuite de l'autobus, les vendredi soirs, du 6 juillet au 24 août 2012 – Projet pilote 2012
  - 10.3 Autoriser la tenue du Marché aux puces de Montréal-Est le 2 juin prochain
  - 10.4 Don à madame Lydia Gallant à l'occasion de la Fête des voisins qui se tiendra le 2 juin 2012 – 100 \$
  - 10.5 *Vacant*
  - 10.6 *Vacant*
  - 10.7 Don à la Cuisine collective à toute vapeur – 250 \$
  - 10.8 Subvention, pour l'année 2012, au Club de l'Âge d'Or de la Ville de Montréal-Est
  - 10.9 *Vacant*
  - 11 Relation publique**
  - 12 Proclamation**
  - 13 Affaire nouvelle**
- Période de questions relatives à l'ordre du jour  
 Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2**

---

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2012**

**CM-201204084 2.1**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2012 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau  
 Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3**

---

### **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201204085 3.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
 Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 25 avril 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**4**

---

**RAPPORT DES SERVICES**

**5**

---

**RAPPORT DE VÉRIFICATION DU MAMROT – MARS 2012 – DÉPÔT POUR INFORMATION**

**CM-201204086**

5.1

Le maire, monsieur Robert Coutu, procède à la lecture de la lettre du sous-ministre, monsieur Sylvain Boucher, datée du 28 mars 2012 et qui concerne la transmission du Rapport du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) concernant la vérification du processus suivi par la Ville de Montréal-Est pour l'attribution des contrats, et ce, comme exigé par ladite lettre. De plus, il dépose, séance tenante, une copie dudit rapport et informe les personnes présentes qu'elles peuvent en obtenir une copie au bureau du greffe ou sur le site Internet de la Ville.

---

**AUTORISER UN BUDGET MAXIMUM DE 1 000 \$ POUR LE LANCEMENT DU PROGRAMME PROJET D'ÉDUCATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ CIVILE**

**CM-201204087**

5.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est est promoteur du Projet d'éducation citoyenne à la sécurité civile, dans le cadre du Programme conjoint de la sécurité civile;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit souligner le lancement du programme le 7 mai prochain par la tenue d'une réception vins et fromages pour environ 30 personnes;

Considérant qu'aucune somme n'était prévue pour cet événement dont le coût est évalué à 1 000 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'ajout d'une somme de 1 000 \$ au poste budgétaire 02-140-10-346 pour l'organisation d'une réception vins et fromages dans le cadre du lancement du programme le 7 mai prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS PRÉLIMINAIRE SUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE DES USAGES D'HABITATION DANS LA ZONE NUMÉRO 35 (AVENUE BROADWAY)**

**CM-201204088**

5.3

Considérant que la Ville a reçu une lettre, le 18 avril 2012, demandant au Conseil s'il serait favorable à une modification au zonage pour la zone numéro 35 afin d'y permettre des usages résidentiels;

Considérant que cette zone inclut une partie de l'artère commerciale de l'avenue Broadway;

Considérant que le Conseil estime prématuré de modifier le zonage pour autoriser des usages résidentiels à cet endroit, laquelle modification pourrait nuire à un redéveloppement de l'avenue Broadway comme artère commerciale;

Considérant que la Ville travaille actuellement à remplacer son plan d'urbanisme ainsi que ses règlements de zonage, lotissement et construction et que dans le contexte de ce remplacement, elle entend étudier l'opportunité de maintenir un secteur commercial sur l'avenue Broadway.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'aviser le demandeur qu'il est prématuré pour la Ville de procéder à une modification au règlement de zonage afin d'autoriser des usages résidentiels dans la zone numéro 35;

D'informer les demandeurs que dans le cadre du remplacement du plan et des règlements d'urbanisme, des consultations publiques seront tenues afin d'entendre les principaux intéressés quant aux orientations préliminaires que le Conseil présentera pour l'aménagement du territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**REMBOURSEMENT DU SOLDE DE 452 000 \$ RELATIF À UN EMPRUNT VENANT À ÉCHÉANCE LE 9 MAI PROCHAIN**

**CM-201204089**

5.4

Considérant l'emprunt effectué pour les acquisitions d'immobilisations en 2005 par la Ville de Montréal lors de la défusion au montant de 1 200 000 \$ échéant le 18 mai 2007;

Considérant qu'un renouvellement au montant de 1 089 000 \$ de 2007 à 2012 vient à échéance le 9 mai 2012;

Considérant qu'un solde de 452 000 \$ relatif à cet emprunt est dû à cette date;

Considérant qu'un montant de 1 632 952 \$, à la suite d'un financement plus élevé au moment de la défusion avec la Ville de Montréal, a été placé en vue d'acquitter certains emprunts.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu,

D'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe à effectuer le paiement du solde de 452 000 \$, venant à échéance le 9 mai 2012 à même les fonds déjà placés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENTS**

**6**

---

### **RÈGLEMENT 22-2012 - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE - ADOPTION**

**CM-201204090**

6.1

Considérant que dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) demande aux municipalités d'adopter un règlement similaire au modèle soumis par ce dernier;

Considérant que cette stratégie provinciale oblige les municipalités à se doter notamment d'une telle réglementation pour pouvoir obtenir une aide financière provinciale pour la réalisation de travaux d'amélioration de leurs infrastructures d'eau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 22-2012 - *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable*; ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi à l'exception de son article 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RÈGLEMENT 21-2012 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PLACE MARIEN ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 669 000 \$ - DÉPÔT DU CERTIFICAT DE TENUE DU REGISTRE**

**CM-201204091**

6.2

Le greffier, Me Roch Sergerie, dépose séance tenante le certificat de tenue du registre pour le règlement 21-2012 – Règlement décrétant les travaux de réhabilitation de la Place Marien et autorisant un emprunt de 1 669 000 \$, lequel registre a eu lieu le mercredi 11 avril 2012, de 9 h à 19 h.

---

### **RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - AVIS DE MOTION**

**CM-201204092**

6.3

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet d'adopter un nouveau règlement sur la circulation et le stationnement et pour abroger le règlement 609 - Règlement relatif à la circulation et au stationnement - ainsi que ses amendements no 609-1, 609-2, 609-3, 609-4, 609-5, 609-7, 609-10 et 609-11 ainsi que le règlement 609-6 – Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils - ainsi que ses amendements, soient les règlements numéro 609-8, 609-6-2 et 609-6-3.

---

### **RÈGLEMENT 713-86 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'AIRE DE STATIONNEMENT - PREMIER PROJET - ADOPTION**

**CM-201204093**

6.4

Considérant qu'il y a lieu d'obliger le revêtement de certaines aires de stationnement d'un matériau rigide;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-86 - *règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aires de stationnement*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RÈGLEMENT 713-87 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 3.2.3.1 - CLASSE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL - AVIS DE MOTION**

**CM-201204094**

6.5

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors de la séance ordinaire du 25 avril 2012 le règlement numéro 713-87 Règlement modifiant le règlement numéro 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de remplacer l'article 3.2.3.1 - classe d'usages «Public et Institutionnel».

---

**RÈGLEMENT 713-87 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 3.2.3.1 - CLASSE D'USAGES « PUBLIC ET INSTITUTIONNEL » - PREMIER PROJET - ADOPTION**

**CM-201204095**

6.6

Considérant que la Ville reçoit plusieurs demandes de certificat d'occupation concernant des organisations offrant des services communautaires ou pour l'implantation de nouveaux lieux de culte;

Considérant qu'actuellement les centres communautaires sont traités comme faisant partie de la classe d'usages «commerce et service local», laquelle est autorisée dans les zones 1, 2, 12, 13A, 13B, 14, 15, 17, 21, 35, 44, 45, 46, 48, 49, 52, 53, 56, 58, 59, 62, 63B, et 67;

Considérant qu'un nombre important de zones (15, 17, 21, 27, 28, 34, 41, 63A, 63B, et 67) autorisent les établissements religieux et qu'il y a lieu de revoir la pertinence d'autoriser cet usage dans un si grand nombre de zones;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 713-87 - *Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de remplacer l'article 3.2.3.1 - classe «Public et Institutionnel».*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADJUDICATION DE CONTRATS**

**7**

---

**ADJUDICATION DU CONTRAT À ROUTEK CONSTRUCTION INC. POUR LA RÉHABILITATION DE LA PLACE MARIEN (DST-2012-55) - 919 885.08 TAXES INCLUSES**

**CM-201204096**

7.1

Considérant que la Ville a publié un appel d'offres pour la réhabilitation de la Place Marien sur SE@O et dans le journal *l'Avenir de l'est* le 20 mars 2012;

Considérant que le projet consiste principalement à la construction des éléments suivants;

- récupération des matériaux granulaires et recyclés à des fins de réutilisation pour la fondation de chaussée;
- remplacement des couvercles des regards et puisards;
- reconstruction de la fondation routière (13 500 m<sup>2</sup>);
- construction de bordures ( 2480 m lin.);
- travaux de pavage et de marquage de chaussée.

Considérant que sept (7) entreprises ont soumissionné le 4 avril 2012, soit:

- Routek Construction inc., pour un montant de 919 885.08 \$, taxes incluses;
- Louisbourg SBC, s.e.c., pour un montant de 956 600.05 \$, taxes incluses;
- Maskimo Construction inc., pour un montant de 1 040 182.56 \$, taxes incluses;
- G. Giuliani inc., pour un montant de 1 078 082.34 \$, taxes incluses;
- Demix Construction, pour un montant de 1 118 625.63 \$, taxes incluses;
- Construction DJL inc., pour un montant de 1 157 586.59 \$, taxes incluses;
- Construction Soter inc., pour un montant de 1 198 579.88 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'ordonner les travaux de réhabilitation de la Place Marien, projet DST-2012-55;

D'octroyer le contrat de réhabilitation de la Place Marien (projet DST-2012-55), à Routek Construction inc. pour le prix de sa soumission soit, 919 885.08 \$ taxes incluses, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres et conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 21-2012 – *Règlement décrétant les travaux de réhabilitation de la Place Marien et autorisant un emprunt de 1 669 000 \$*;

De payer le coût des travaux à même les disponibilités du règlement numéro 21-2012 – *Règlement décrétant les travaux de réhabilitation de la Place Marien et autorisant un emprunt de 1 669 000 \$* advenant son approbation par le MAMROT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**8**

---

## PERSONNEL

9

---

### DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 47

**CM-201204097**

9.1

Considérant les faits reprochés à l'employé numéro 47 relativement à l'événement du 2 avril 2012;

Considérant la suspension déjà imposée à cet employé du 14 au 16 février 2012;

Considérant la suspension de cet employé par madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, pour une période de 5 jours, soit du 10 au 16 avril 2012 inclusivement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la suspension sans salaire de l'employé numéro 47 pour une période de 5 jours, soit du 10 au 16 avril 2012 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VACANT**

9.2

---

## DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

10

---

### DON À L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE DANS LE CADRE DES CÉLÉBRATIONS DE SON 50E ANNIVERSAIRE - 500 \$

**CM-201204098**

10.1

Considérant que l'école Saint-Octave célébrera ses 50 ans le 11 mai prochain;

Considérant que l'école Saint-Octave a adressé une demande d'aide financière au Conseil pour cet événement;

Considérant que l'école remettra un stylo soulignant son 50e anniversaire à tous les anciens élèves le 11 mai prochain;

Considérant que ce cadeau-souvenir représente une dépense de 350 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner à l'école Saint-Octave 500 \$ pour défrayer les coûts du cadeau-souvenir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### UTILISATION GRATUITE DE L'AUTOBUS, LES VENDREDI SOIRS, DU 6 JUILLET AU 24 AOÛT 2012 – PROJET PILOTE 2012

**CM-201204099**

10.2

Considérant que les Vendredis cinéma se tiendront du 6 juillet au 24 août 2012;

Considérant que les Vendredis cinéma constituent une excellente activité familiale;

Considérant que de nombreux citoyens résident à une trop grande distance pour s'y rendre;

Considérant que la présence de tous les citoyens contribue à favoriser le sentiment d'appartenance;

Considérant que l'autobus de la Ville pourrait prendre les familles à un arrêt à proximité des intersections Notre-Dame et Georges V, puis Sherbrooke et Grande-Allée, pour ensuite les conduire au parc René-Labrosse;

Considérant que l'autobus ferait le trajet inverse à la fin de la soirée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'utilisation gratuite de l'autobus, pour une durée de 4 heures, tous les vendredis soirs du 6 juillet au 24 août 2012.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Alain Dion,  
M. le conseiller Mario Bordeleau.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

## ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

### AUTORISER LA TENUE DU MARCHÉ AUX PUCES DE MONTRÉAL-EST LE 2 JUIN PROCHAIN

**CM-201204100**

10.3

Considérant que le Marché aux puces en serait à sa 45e édition et qu'il représente une tradition pour les citoyens;

Considérant que l'événement n'a pas été inclut dans le budget des activités 2012 parce que les revenus n'apparaissaient pas encore au poste budgétaire;

Considérant que cette activité s'autofinance et ne requiert des fonds que temporairement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la tenue du 45e Marché aux puces et permettre l'utilisation des fonds du poste 02-701-20-988 pour financer temporairement l'événement.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### DON À MADAME LYDIA GALLANT À L'OCCASION DE LA FÊTE DES VOISINS QUI SE TIENDRA LE 2 JUIN 2012 - 100 \$

**CM-201204101**

10.4

Considérant que cette année, la Fête des voisins en est à sa 5e édition;

Considérant que depuis la première année un concours de desserts était organisé par madame Pauline Bourque;

Considérant que le concours de desserts est apprécié des citoyens;

Considérant que ce concours fait l'objet d'un tirage de cinq prix de 20 \$ chacun;

Considérant que madame Lydia Gallant souhaite poursuivre la tradition qu'avait commencée madame Bourque.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une contribution de 100 \$ à madame Lydia Gallant pour l'organisation du concours de desserts à la mémoire de madame Pauline Bourque lors de la Fête des voisins du 2 juin prochain.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**VACANT**

10.5

---

**VACANT**

10.6

---

### DON À LA CUISINE COLLECTIVE À TOUTE VAPEUR -250 \$

**CM-201204102**

10.7

Considérant que la Cuisine collective à toute vapeur aide plusieurs personnes démunies de notre ville;

Considérant que la raffinerie Shell faisait un don annuel de 500 \$;

Considérant qu'ils ne recevront plus de subvention de la part de la raffinerie Shell, mais que les besoins dans notre Ville subsistent.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner un montant de 250 \$ à l'organisme la Cuisine collective à toute vapeur afin que celui-ci puisse aider les familles dans le besoin.

D'inviter cet organisme à compléter le processus d'accréditation, et ce, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisir et de développement communautaire*.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### SUBVENTION, POUR L'ANNÉE 2012, AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - 4 000 \$

**CM-201204103**

10.8

Considérant que nous avons reçu une demande pour un don de 5 000 \$ de la part de madame Isabelle Doin, présidente du Club de l'Âge d'Or de Montréal-Est;

Considérant que le Club de l'Âge d'Or est un organisme accrédité de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le Club de l'Âge d'Or a fourni une liste de ses membres et son dernier bilan financier;

Considérant qu'en 2011, la Ville a fourni plusieurs services à cet organisme, notamment l'usage des salles du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) et de l'autobus de la Ville;

Considérant que pour l'année 2011 la valeur de ces services totalise 5 371.90 \$.

Considérant que la Ville a dû procéder à des compressions budgétaires et que de ce fait, elle doit en tenir compte lors de contribution;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De faire une contribution de 4 000 \$ au Club de l'Âge d'Or de la Ville de Montréal-Est pour l'organisation de leurs activités annuelles.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Alain Dion,  
M. le conseiller Mario Bordeleau.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**VACANT** 10.9

---

**RELATION PUBLIQUE** 11

---

**PROCLAMATION** 12

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 13

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **CM-201204104**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier





Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est  
du 17 mai 2012 à 16 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Sont absents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, Directrice générale adjointe  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire suppléant, monsieur Michel Bélisle, ouvre la séance à 16 h 43

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2012**

**CM-201205105**

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mai 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

#### **1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mai 2012

#### **5 Rapports des services**

5.1 Mandater madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, pour déposer deux demandes au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II, pour les projets de réfection des parcs Edmond-Robin et Des Vétérans

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MANDATER MADAME CAROLE MICHELIN, TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, POUR DÉPOSER DEUX (2) DEMANDES AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE II, POUR LES PROJETS DE RÉFECTION DES PARCS EDMOND-ROBIN ET DES VÉTÉRANS**

**CM-201205106**

5.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire présenter deux (2) projets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II soit le projet de réfection du parc Edmond-Robin et le projet de réfection du parc Des Vétérans.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe pour faire deux (2) demandes au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II, pour les projets de réfection des parcs Edmond-Robin et Des Vétérans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201205107**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance.

Le maire suppléant, monsieur Michel Bélisle, déclare la séance levée à 17 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 30 mai 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 20.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2012**

**CM-201205108 1.1**

Monsieur le conseiller Alain Dion propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter les points 13.1, 13.2, 13.3 et 13.4, lequel se lirait alors comme suit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 mai 2012

**2 Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2012 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2012 à 16 h 30

2.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction pour la séance extraordinaire du conseil municipal du 22 février 2012 pour corriger le montant de la dépense autorisée à la résolution CM-201202029 soit de 431.16 \$ au lieu de 413.16 \$

2.3 Dépôt d'un procès-verbal de correction pour le règlement 14-2011-1 - Règlement modifiant le règlement 14-2011 – *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* – afin d'augmenter le nombre de membres représentant les résidents au sein du comité consultatif d'urbanisme pour corriger le numéro de règlement R14-102-2 par le R14-106-2

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

**4 Rapports des commissions**

4.1 Dépôt du compte-rendu de la rencontre de la Commission de circulation du 10 avril 2012

4.2 Dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 22 mai 2012

- 4.3 Dépôt du compte-rendu de la rencontre de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire du 20 février 2012
- 4.4 Dépôt du compte-rendu de la rencontre de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire du 7 mai 2012
- 4.5 Dépôt du compte-rendu de la rencontre de la Commission de circulation du 2 mai 2012
- 5 Rapports des services**
- 5.1 Demande à l'agglomération de Montréal pour la modification du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté Urbaine de Montréal
- 5.2 Remboursement d'une partie des frais pour le ramonage des cheminées
- 5.3 Participation des élus sur les différentes commissions de la Ville de Montréal-Est
- 5.4 Renouvellement de mandat pour trois membres du Comité consultatif d'urbanisme
- 5.5 Appui à la création du parc écologique de l'Archipel de Montréal
- 5.6 Appui de la demande de financement présentée par la CDC de la Pointe – région est de Montréal pour son projet « L'École des parents PAT-ME » dans le cadre du Budget d'initiatives locales *d'Emploi Québec*
- 5.7 Appui de la demande de financement présentée par la Société de développement économique Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est pour son projet « Avenir industriel durable – Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est » dans le cadre du programme de financement *Quartiers 21* de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en partenariat avec la Ville de Montréal
- 5.8 Implantation d'une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite devant le bâtiment situé au 9715, rue Hochelaga
- 5.9 Nomination du maire suppléant pour la période du 27 juin au 31 octobre 2012
- 5.10 Modifications au plan de signalisation
- 5.11 Réfection du parc Edmond-Robin
- 6 Règlements**
- 6.1 Règlement 713-86 – Règlement modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage et ses amendements* - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aire de stationnement – Second projet – adoption
- 6.2 Règlement 713 – 87 – Règlement modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage et ses amendements* - afin de remplacer l'article 3.2.3.1 – classe « Public et Institutionnel » – Second projet – Adoption
- 6.3 Avis de motion – modification du règlement 22-2012 – *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable* - afin de limiter la période durant laquelle il est possible d'utiliser l'eau potable pour le nettoyage des stationnements et des trottoirs
- 6.4 Avis de motion – modification du règlement 713 – *Règlement de zonage et ses amendements* – afin de modifier la Note 20 pour autoriser un logement dans une cave et que ce logement ne soit pas considéré pour le calcul du nombre de cases de stationnement obligatoires
- 6.5 Avis de motion – modification du règlement 712 – *Règlement de régie générale* – afin de créer des certificats d'autorisation pour, d'une part, autoriser le stationnement de remorques ou de roulottes de camping sur les immeubles dont l'usage principal est un usage faisant partie du groupe « habitation » et, d'autre part, pour autoriser l'abattage d'arbres
- 6.6 Avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 739 – *Règlement concernant les nuisances et le bon ordre* – afin d'adopter des dispositions similaires à celles de la Ville de Montréal afin de régir les assemblées, défilés ou autres attroupements ainsi que pour obliger les propriétaires d'un immeuble riverain à un immeuble du domaine public à entretenir l'espace située entre leur limite de propriété et une voie de circulation.
- 6.7 Règlement RCA12-11013-G – Règlement modifiant le règlement RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) – et ses amendements d'établir un tarif pour l'utilisation du chapiteau du parc René-Labrosse
- 7 Adjudication de contrats**
- 8 Mandat de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 9.1 Nomination de Me Roch Sergerie, greffier, à titre d'inspecteur de la Ville de Montréal-Est
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Demande de contribution financière de la CDC de la Pointe pour la mise à jour de la carte ressource de Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est – 500 \$
- 10.2 Demande de contribution financière de la part de Danielle Landry, résidente de Montréal-Est, pour sa participation au Trophée Rose des Sables – édition 2012 – 250 \$
- 10.3 Demande de contribution financière afin d'aider à l'organisation du Tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est – 1 000 \$
- 10.4 Demande de don supplémentaire de la Société d'habitation de la Sclérose en plaques pour leurs activités de l'année 2012 – 500 \$
- 10.5 Cours d'aqua spinning offert par la SRLPAT – Tarification
- 10.6 Demande de contribution financière de la part du Groupe C. Laganière pour la 15<sup>e</sup> édition de leur tournoi de golf annuel – 300 \$
- 10.7 Surveillance du chapiteau – 10 258.47 \$
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaires nouvelles**
- 13.1 *Avis de motion – travaux de réfection du parc Edmond-Robin*
- 13.2 *Tournoi de golf de Montréal-Est en faveur de l'école Saint-Octave*
- 13.3 *Avis de motion – modification du règlement sur les parcs pour autoriser la présence de chiens ainsi que des jeux, sports ou activités dans certains parcs*
- 13.4 *Avis de motion – autoriser l'exposition d'artisanat en cour avant*

Période de questions relatives à l'ordre du jour  
Levée de la séance

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.  
Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Monique Major;  
L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 mai 2012 ci-dessus tel que modifié par l'ajout des points 13.1, 13.2, 13.3 et 13.4 :

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2**

---

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2012 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2012 À 16 H 30**

**CM-201205109**

2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2012 ainsi qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2012 à 16 h 30 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2012 et celui de la séance extraordinaire du 17 mai 2012 à 16 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2012**

**CM-201205110**

2.2

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, le greffier, Me Roch Sergerie, informe les membres du conseil qu'il a procédé à la correction du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2012 afin de modifier le montant de la dépense autorisée à la résolution numéro CM-201202029. En effet, ce montant aurait dû se lire 431.16 \$ au lieu de 413.16 \$ sur ledit procès-verbal ainsi que sur ses extraits.

---

### **DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT 14-2011-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-2011 – RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE DE MEMBRES REPRÉSENTANT LES RÉSIDENTS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CM-201205111**

2.3

Le greffier, Me Roch Sergerie, informe les membres du conseil qu'il a corrigé, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, l'article 3 du règlement 14-2011-1 – *Règlement modifiant le règlement 14-2011 – Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme – afin d'augmenter le nombre de membres représentant les résidents au sein du comité consultatif d'urbanisme* – pour y remplacer le numéro du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est, lequel devrait se lire R14-106-2 au lieu de R14-102-2.

---

## **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**3**

---

### **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201205112**

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 30 mai 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DE LA COMMISSION DE CIRCULATION DU 10 AVRIL 2012****CM-201205113** 4.1

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la rencontre de la Commission de circulation du 10 avril 2012.

---

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 22 MAI 2012****CM-201205114** 4.2

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 22 mai 2012.

---

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2012****CM-201205115** 4.3

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la rencontre de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire du 20 février 2012.

---

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2012****CM-201205116** 4.4

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la rencontre de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire du 7 mai 2012.

---

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DE LA COMMISSION DE CIRCULATION DU 2 MAI 2012****CM-201205117** 4.5

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la rencontre de la Commission de circulation du 2 mai 2012.

---

**RAPPORT DES SERVICES****5**

---

**DEMANDE À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL POUR LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL****CM-201205118** 5.1

Considérant qu'à la suite des fusions et des défusions, l'agglomération de Montréal est désormais responsable du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté Urbaine de Montréal;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a entrepris un processus pour la révision et le remplacement de son plan et de ses règlements d'urbanisme;

Considérant que pour ce faire, il y a lieu de revoir certaines affectations du territoire prévues par le schéma pour certaines parties du territoire de la ville de Montréal-Est, et ce, afin d'y permettre un redéveloppement (ces parties de territoire sont identifiées dans le Plan des affectations (version préliminaire) préparé par la firme APUR, urbanistes-conseils, en date du 20 mars 2012 et portant le numéro 1105-495;

Considérant que pour ces secteurs, des usages visant la création de milieux de vie complets et innovants doivent être autorisés, tel que l'habitation haute densité (minimum de 50 logements à l'hectare), des commerces, des services ainsi que des institutions;

Considérant que pour le secteur des hangars en particulier, des industries artisanales, des lofts, studios d'artiste et artisans devraient être également autorisés;

Considérant que la ville estime important d'apporter cette modification immédiatement au schéma pour qu'elle puisse adopter un plan et des règlements d'urbanisme conformes à ses nouvelles orientations;

Considérant que les règlements de la Ville de Montréal-Est ont été adoptés en 1991 et que ceux-ci nécessitent une révision en profondeur;

Considérant que la ville fait face à de nouveaux défis en matière de développement économique à la suite de la fermeture d'entreprises sur son territoire et que de nombreux secteurs nécessitent une intervention afin d'aider à leur revitalisation;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme appuie les propositions de modification soumises par la firme APUR, urbaniste-conseil, et recommande au Conseil de les adopter, sauf pour le secteur 2 pour lequel il recommande le maintien des affectations actuelles.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De demander à l'agglomération de Montréal de modifier l'actuel schéma d'aménagement ayant force sur le territoire de l'agglomération afin d'y identifier les secteurs de redéveloppement figurant au Plan des affectations (version préliminaire), daté du 20 mars 2012 et portant le numéro 1105-495, comme étant des zones (susceptibles de faire l'objet d'un aménagement ou d'un réaménagement);

De prévoir pour ces zones (susceptibles de faire l'objet d'un aménagement ou d'un réaménagement des affectations du territoire compatibles avec les nouvelles orientations d'aménagement que désire adopter la Ville, soit:

- pour le secteur 1, des affectations commerciales, des services, des institutions ainsi que des activités industrielles légères ou artisanales;
- pour les secteurs 3, 6, 7, 8 et 9 des affectations d'habitation haute densité (minimum 50 logements à l'hectare), des commerces, des services et des institutions;
- pour le secteur 4 (secteur des hangars), des affectations d'habitation haute densité (minimum 50 logements à l'hectare), des commerces, des services, des institutions, des lofts ou studios d'artistes et d'artisans ainsi que des activités industrielles légères ou artisanales;
- pour le secteur 5, des affectations permettant des usages commerciaux, industriels légers, de services et institutionnels;

D'agrandir le secteur 1 pour qu'il rejoigne la limite ouest de la ville;

De n'apporter aucune modification aux affectations actuellement prévues par le schéma d'aménagement de l'île de Montréal pour le secteur portant le numéro 2 sur le Plan des affectations (version préliminaire) préparé par Apur, urbaniste-conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS POUR LE RAMONAGE DES CHEMINÉES**

**CM-201205119**

5.2

Considérant qu'il est important, pour un usage sécuritaire de foyer domestique, que les cheminées soient ramonées;

Considérant que les membres du Conseil désirent rembourser une partie du coût déboursé par les citoyens pour le ramonage de leur cheminée.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser, le remboursement d'une partie du coût encouru pour le ramonage de cheminée jusqu'à concurrence d'une somme de 75 \$ par résidence pour l'année se terminant le 31 décembre 2012; le remboursement est conditionnel à ce que le ramonage soit effectué par un ramoneur ou une entreprise de ramonage membre de l'Association des professionnels du chauffage et sur la présentation de la facture du ramoneur ou de l'entreprise qui a effectué les travaux dans les trois (3) mois suivants leur exécution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PARTICIPATION DES ÉLUS SUR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201205120**

5.3

Considérant qu'il y a lieu de reconsidérer la participation des élus sur les différentes commissions de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que madame Monique Major et monsieur Alain Dion ont donné leur approbation pour leur remplacement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Mario Bordeleau à titre de membre de la Commission des travaux publics et de la sécurité en remplacement de madame Monique Major;

De nommer monsieur Mario Bordeleau à titre de membre de la Commission des finances et de l'administration en remplacement de monsieur Alain Dion;

De nommer monsieur Mario Bordeleau à titre de président de la Commission du développement économique et de l'occupation du territoire en remplacement de madame Monique Major.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR TROIS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CM-201205121**

5.4

Considérant que le Règlement 14-2011-1 et son amendement - Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme - prévoit que le mandat des membres résidents occupant les postes numéro 2 (monsieur Yves Bouchard), 4 (madame Carole Cadieux) et 6 (monsieur Mario Mongrain) est échu depuis le 30 avril 2012;

Considérant que madame Cadieux ainsi que messieurs Bouchard et Mongrain ont exprimé leur désir de voir leur mandat renouvelé.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De renouveler le mandat des trois membres résidents du Comité consultatif d'urbanisme dont le mandat s'est terminé le 30 avril 2012, soit monsieur Yves Bouchard au poste numéro 2, madame Carole Cadieux au poste numéro 4 et monsieur Mario Mongrain au poste numéro 6, et ce, jusqu'au 30 avril 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **APPUI À LA CRÉATION DU PARC ÉCOLOGIQUE DE L'ARCHIPEL DE MONTRÉAL**

**CM-201205122**

5.5

Considérant que plus de quatre-vingt-dix groupes et organismes de la région métropolitaine, les Partenaires du parc Écologique de l'Archipel de Montréal, se sont associés pour demander la création d'une ceinture verte dans le sud-ouest du Québec;

Considérant que le but poursuivi est de sauvegarder ce qui reste du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer, au sud-ouest du Québec, en s'assurant de conserver à perpétuité au moins 12 % de cette zone écologique;

Considérant que c'est dans cette partie de son patrimoine naturel que se trouve la plus grande diversité biologique du Québec, alors que c'est en même temps celle qui est la vulnérable au développement urbain;

Considérant que la Ville de Montréal est fermement engagée dans la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, entre autres, via sa politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, sa politique de l'arbre et du plan de développement durable de la communauté montréalaise;

Considérant que sous le leadership de la Ville de Montréal, le premier plan d'aménagement et de développement (PMAD) a été établi par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le PMAD propose la création d'une Trame verte et bleue pour mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques. Le PMAD vise également la protection de 17 % du territoire de grand Montréal;

Considérant que le PMAD propose une description du projet d'un parc Écologique de l'Archipel de Montréal et où il est suggéré d'inviter les MRC contiguës à la CMM de collaborer à l'élaboration de ce projet qui pourrait être un prolongement de la Trame verte et bleue;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Montréal et le Conseil d'agglomération appuient la création du Parc Écologique de l'archipel de Montréal: "une vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région du Suroît et de Mirabel à la frontière entre eux par les corridors naturels et les cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional";

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire appuyer également la création du parc Écologique de l'Archipel de Montréal;

Considérant que les gouvernements canadien et québécois ont le devoir de remplir leurs obligations en vertu de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, qu'ils ont tous deux convenu de mettre en oeuvre, et que la création de ce nouveau parc démontrerait leur engagement à cet égard.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'appuyer la création du parc Écologique de l'Archipel de Montréal se présentant comme une mosaïque de forêts, plaines inondables, de milieux humides, de terres agricoles et d'îles reliés entre eux par des corridors naturels et les cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional et de transmettre une copie de la résolution aux ministres fédéral et provincial responsables de l'environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **APPUI DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT PRÉSENTÉE PAR LA CDC DE LA POINTE - RÉGION EST DE MONTRÉAL POUR SON PROJET « L'ÉCOLE DES PARENTS PAT-ME » DANS LE CADRE DU BUDGET D'INITIATIVES LOCALES D'EMPLOI QUÉBEC**

**CM-201205123**

5.6

Considérant la mise sur pied en octobre 2011 du projet « L'École des parents PAT-ME » par la CDC de la Pointe – région est de Montréal à la suite d'un financement d'Emploi Québec;

Considérant que ce projet consiste à offrir une formation sur mesure au niveau des matières de base à des parents en situation d'exclusion et présentant un besoin de formation visant le développement de leurs habiletés sociales et leur estime de soi dans un objectif de mise en marche de préemployabilité et d'employabilité;

Considérant que ce projet dessert les résidents de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'appuyer la demande de financement présentée par la CDC de la Pointe – région est de Montréal pour son projet « L'École des parents PAT-ME » dans le cadre du Budget d'initiatives locales d'Emploi Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



**APPUI DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES – MONTRÉAL-EST POUR SON PROJET « AVENIR INDUSTRIEL DURABLE – RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, POINTE-AUX-TREMBLES ET MONTRÉAL-EST » DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT QUARTIERS 21 DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL**

**CM-201205124**

5.7

Considérant que la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, en partenariat avec la ville de Montréal, a élaboré le programme de financement Quartiers 21;

Considérant que la Société de développement économique Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est a présenté une demande de financement pour un projet intitulé Avenir industriel durable - Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est;

Considérant que ce projet consiste à développer un outil de gestion durable pour les parcs et zones industriels de la Ville de Montréal-Est et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et vise à sensibiliser et accompagner les entreprises industrielles dans l'adoption de bonnes pratiques d'affaires durables;

Considérant que la Ville de Montréal-Est est une ville à caractère industriel.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'appuyer la demande de financement présentée par la Société de développement économique Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est pour son projet « Avenir industriel durable - Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est » dans le cadre du programme de financement Quartiers 21 de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en partenariat avec la Ville de Montréal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DEVANT LE BÂTIMENT SITUÉ AU 9715, RUE HOCHELAGA**

**CM-201205125**

5.8

Considérant la demande reçue de monsieur Richard Bégin en date du 8 mai 2012 à l'effet d'implanter une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite devant le bâtiment situé au 9715, rue Hochelaga à Montréal-Est;

Considérant que cette résidence a été transformée en ressource intermédiaire pour des personnes souffrant de déficience intellectuelle à mobilité réduite;

Considérant que le nombre de personnes ayant des problèmes de motricité à cette adresse générera un volume important d'achalandage en matière de transport adapté;

Considérant qu'un débarcadère d'une longueur de six mètres répondra aux besoins particuliers de l'endroit et permettra d'effectuer des manœuvres d'embarquement en toute sécurité;

Considérant la recommandation favorable et unanime de la commission de circulation du 10 avril 2012;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'une signalisation adéquate et de modifier le plan de signalisation de la Ville de Montréal-Est en conséquence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De modifier le plan de signalisation afin d'y ajouter une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite devant le bâtiment situé au 9715, rue Hochelaga et d'indiquer cette zone par l'installation d'une signalisation conforme à cet effet;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 27 JUIN AU 31 OCTOBRE**

**CM-201205126**

5.9

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 27 juin au 31 octobre 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller Alain Dion à titre de maire suppléant pour la période du 27 juin au 31 octobre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**MISE À JOUR DU PLAN DE SIGNALISATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201205127**

5.10

Considérant que les dispositions du code de la sécurité routière stipulent que tout responsable d'un chemin public doit installer une signalisation conforme;

Considérant l'étude de la signalisation de Montréal-Est préparée par la Société de Services en Signalisation SSS inc. indique que plusieurs panneaux sont considérés comme manquants, affichent un message non conforme à la norme ou présentent un état de dégradation jugé inacceptable;

Considérant que les modifications suivantes ont été apportées ou seront apportées :

- Retrait des panneaux « Arrêt », « Sens unique » et « Interdiction d'entrer » à l'intersection de la rue Sainte-Julie et de l'avenue Laurendeau,
- Retrait des panneaux « Stationnement 60 minutes » face aux immeubles situés au 168 et 241 de l'avenue Broadway,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Victoria et de l'avenue Dubé,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Victoria et de l'avenue Laurendeau,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Prince-Albert et de l'avenue Dubé,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Prince-Albert et de l'avenue Laurendeau,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Prince-Albert et de l'avenue de la Grande-Allée,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Prince-Albert et de l'avenue Lelièvre,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Prince-Albert et de l'avenue Lesage,
- Ajout de 2 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Prince-Albert et de l'avenue Durocher,
- Ajout de 4 panneaux « Arrêt » à la Place Marien,
- Ajout du panneau « Circulation locale de camion » en direction est sur la rue Victoria près de l'avenue Durocher,
- Ajout d'un panneau « Camion interdit en zone résidentielle » à l'intersection de la rue Notre-Dame et de l'avenue Georges V,
- Ajout d'un panneau « Défense de stationner entre 23 h et 5 h » sur l'avenue Sainte-Marie à l'intersection de la rue Sainte-Julie,
- Ajout de 4 panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Sainte-Julie et de l'avenue Hinton,
- Ajout de panneaux « Interdiction de stationner en tout temps » sur le côté sud de la rue Forsyth,
- Ajout de panneaux « Interdiction de stationner les lundis de 12 h à 16 h » sur le côté nord de la rue Forsyth,
- Ajout, en direction sud, d'un panneau « Camion avancé » à environ 100' de la sortie du 460, avenue Marien ainsi que l'ajout d'un panneau « Sortie de camion » à environ 30' de la même sortie.

Considérant qu'il y a lieu d'adopter la mise à jour du plan de signalisation de la Ville de Montréal-Est de façon à intégrer les modifications proposées par la Société de services en signalisation SSS inc. ainsi que les modifications apportées ou qui seront apportées prochainement sur le territoire depuis la dernière mise à jour du 16 mai 2011;

Considérant qu'une évaluation sommaire permet d'estimer le nombre de panneaux qui seront nécessaires à cet effet à environ 800 panneaux,

Considérant qu'une somme de 20 000 \$ au budget 2012 est actuellement réservée à l'imputation budgétaire 02-355-00-640 pour l'achat de panneaux;

Considérant qu'une deuxième phase est prévue en 2013 pour la conclusion des travaux;

Considérant qu'il y a lieu de débiter le processus d'appels d'offres pour l'achat des panneaux de signalisation nécessaires à la réalisation des travaux de façon à échelonner les dépenses inhérentes à leur achat en 2012 et 2013;

Considérant qu'il y a lieu de réserver au budget 2013 les sommes nécessaires à la conclusion des travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter la mise à jour du plan de signalisation de façon à intégrer les modifications proposées à l'étude préparée par la Société de Services en Signalisation SSS inc. ainsi que les modifications apportées sur le territoire depuis le 16 mai 2011;

D'entamer le processus d'appel d'offres pour l'achat des panneaux de signalisation nécessaires à la réalisation des travaux de façon à échelonner les dépenses inhérentes à leur achat en 2012 et 2013;

De réserver au budget 2013 les sommes nécessaires à la conclusion des travaux;

D'apporter les corrections requises à la signalisation routière sur le territoire de la Ville de Montréal-Est tel que requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÉFECTION DU PARC EDMOND-ROBIN**

**CM-201205128**

5.11

Considérant qu'une demande de subvention a été faite auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) le 18 mai dernier au montant de 91 103.29 \$ pour la réfection du parc Edmond-Robin;

Considérant qu'une autre demande a également été faite pour la réfection du parc de Vétérans au montant de 1 050 859 \$;

Considérant qu'une période minimum de trois mois pourrait s'écouler avant que nous ayons une réponse positive ou négative à nos demandes, mais que cela pourrait facilement s'étendre sur une période de quatre ou cinq mois.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'aviser le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Montréal-Est retire sa demande de subvention pour les travaux de réfection du parc Edmond-Robin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENTS**

**6**

---

### **RÈGLEMENT 713-86 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'AIRE DE STATIONNEMENT - SECOND PROJET - ADOPTION**

**CM-201205129**

6.1

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 9 mai 2012.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 713-86 - *Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aire de stationnement.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RÈGLEMENT 713-87 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 3.2.3.1 - CLASSE "PUBLIC ET INSTITUTIONNEL" - SECOND PROJET - ADOPTION**

**CM-201205130**

6.2

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 9 mai 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 713-87 - *Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de remplacer l'article 3.2.3.1 - classe "public et institutionnel".*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 22-2012 - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE - AFIN DE LIMITER LA PÉRIODE DURANT LAQUELLE IL EST POSSIBLE D'UTILISER L'EAU POTABLE POUR LE NETTOYAGE DES STATIONNEMENTS ET DES TROTTOIRS**

**CM-201205131**

6.3

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 22-2012 - *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable* - afin de limiter la période durant laquelle les stationnements et les trottoirs peuvent être nettoyés en utilisant l'eau potable.

---

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 – RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS - AFIN DE MODIFIER LA NOTE 20 POUR AUTORISER UN LOGEMENT DANS UNE CAVE ET QUE CE LOGEMENT NE SOIT PAS CONSIDÉRÉ POUR LE CALCUL DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT OBLIGATOIRES**

**CM-201205132**

6.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet de modifier le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements - afin de modifier la Note 20 pour autoriser un logement dans une cave et que ce logement ne soit pas considéré pour le calcul du nombre de cases de stationnement obligatoires.

---

### **AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 712 – RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE – AFIN DE CRÉER DES CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR, D'UNE PART, AUTORISER LE STATIONNEMENT DE REMORQUES OU DE ROULOTTES DE CAMPING SUR LES IMMEUBLES DONT L'USAGE PRINCIPAL EST UN USAGE FAISANT PARTIE DU GROUPE « HABITATION » ET, D'AUTRE PART, POUR AUTORISER L'ABATTAGE D'ARBRES**

**CM-201205133**

6.5

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet de modifier le règlement 712 – Règlement de régie générale - afin de créer des certificats d'autorisation pour, d'une part, autoriser le stationnement de remorques ou de roulottes de camping sur les immeubles dont l'usage principal est un usage faisant partie du groupe « habitation » et, d'autre part, pour autoriser l'abattage d'arbres.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 739 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET LE BON ORDRE - AFIN D'ADOPTER DES DISPOSITIONS SIMILAIRES À CELLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL AFIN DE RÉGIR LES ASSEMBLÉES, DÉFILÉS OU AUTRES ATTOUPEMENTS AINSI QUE POUR OBLIGER LES PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE RIVERAIN À UN IMMEUBLE DU DOMAINE PUBLIC À ENTREtenir L'ESPACE SITUÉ ENTRE LEUR LIMITE DE PROPRIÉTÉ ET LE PAVEMENT D'UNE VOIE**

**CM-201205134**

6.6

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion à l'effet de modifier le règlement numéro 739 - Règlement concernant les nuisances et le bon ordre - afin d'adopter des dispositions similaires à celles de la Ville de Montréal pour régir les assemblées, défilés ou autres attroupements ainsi que pour obliger les propriétaires d'un immeuble riverain à un immeuble du domaine public à entretenir l'espace situé entre leur limite de propriété et le pavement d'une voie.

---

**RÈGLEMENT RCA12-11013-G – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ÉTABLIR UN TARIF POUR L'UTILISATION DU CHAPITEAU DU PARC RENÉ-LABROSSE**

**CM-201205135**

6.7

Considérant que de nombreuses demandes de prêt sont reçues pour le chapiteau.

Considérant que l'utilisation de cet équipement occasionne des frais notamment pour l'ouverture, la fermeture, l'accès à l'électricité et autres, et qu'il y aurait lieu d'adopter une tarification pour son utilisation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le règlement RCA12-11013-G – Règlement modifiant le règlement RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) - et ses amendements afin d'établir un tarif pour l'utilisation du chapiteau du parc René-Labrosse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADJUDICATION DE CONTRATS 7**

---

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8**

---

**PERSONNEL 9**

---

**NOMINATION DE ME ROCH SERGERIE, GREFFIER, À TITRE D'INSPECTEUR DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201205136**

9.1

Considérant qu'il y a lieu de nommer Me Roch Sergerie, greffier, à titre d'inspecteur afin de lui accorder les pouvoirs reliés à cette fonction en vertu notamment du chapitre 2 du règlement 712 - *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)*.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer Me Roch Segerie, greffier, à titre d'inspecteur pour la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10**

---

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA CDC DE LA POINTE POUR LA MISE À JOUR DE LA CARTE RESSOURCE DE POINTE-AUX-TREMBLES / MONTRÉAL-EST - 500 \$**

**CM-201205137**

10.1

Considérant que la CDC de la Pointe travaille à la mise à jour et à la réimpression de la carte ressource Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est;

Considérant que cette carte est un outil d'information intégré au site web de la CDC de la Pointe et aussi sous forme papier tirée à 15 000 exemplaires;

Considérant que lors de la dernière impression, Montréal-Est était fusionnée à l'Arrondissement RDP/PAT;

Considérant que maintenant, Montréal-Est est une ville défusionnée, il serait important que la contribution soit apparente sur la carte ressource d'autant plus que plusieurs ressources de Montréal-Est y sont inscrites.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser un don de 500 \$ qui servira à la réalisation de la carte ressource de Pointe-aux-Trembles /  
Montréal-Est

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA PART DE DANIELLE LANDRY, RÉSIDENTE DE MONTRÉAL-EST, POUR SA PARTICIPATION AU TROPHÉE ROSES DES SABLES - ÉDITION 2012 - 250 \$**

**CM-201205138**

10.2

Considérant que madame Danielle Landry est résidente de Montréal-Est;

Considérant qu'il lui faut amasser un montant total de 22 000 \$ et plus de 50 kilos de matériel;

Considérant que ce grand rallye a pour but d'améliorer le sort des enfants défavorisés du désert marocain;

Considérant que cet événement aura lieu dans le désert du Maroc du 11 au 21 octobre prochain.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De ne pas accorder un don de 250 \$ à madame Danielle Landry.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AFIN D'AIDER À L'ORGANISATION DU TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET CITOYENNES DE MONTRÉAL-EST - 1 000 \$**

**CM-201205139**

10.3

Considérant que le tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est aura lieu le samedi 16 juin prochain;

Considérant que le tournoi célèbre son vingtième anniversaire cette année;

Considérant que le tournoi a toujours été très populaire auprès des citoyens.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, directrice de la division des affaires publiques et communications et d'accorder, pour souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de cet événement, un don de 1 000 \$ pour l'organisation du Tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE DON SUPPLÉMENTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES POUR LEURS ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2012 – 500 \$**

**CM-201205140**

10.4

Considérant qu'en 2011, un don de 2 500 \$ a été accordé à la Société d'habitation de la Sclérose en plaques;

Considérant qu'en janvier 2012, un don de 1 000 \$ leur a été accordé pour l'année;

Considérant que la Société d'habitation a présentement un manque de fonds;

Considérant que ce don supplémentaire aiderait à réaliser les activités prévues pour le reste de l'année.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser un don supplémentaire de 500 \$ afin d'aider la Société d'habitation de la Sclérose en plaques à réaliser les activités prévues en 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**COURS D'AQUA SPINNING OFFERT PAR LA SRLPAT - TARIFICATION**

**CM-201205141**

10.5

Considérant que la SRLPAT a reçu une subvention de la SODEC pour l'achat de vélos d'aqua spinning;

Considérant qu'elle souhaite offrir avec ces vélos des cours dès septembre prochain et qu'à cet effet elle offrira des cours gratuits entre le 12 juin et le 16 août pour permettre aux citoyens et aux membres non résidents d'essayer le cours;

Considérant qu'il s'agit d'un nouveau cours, la SRLPAT soumet les prix qu'elle doit offrir aux citoyens de Montréal-Est en raison des subventions.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'approuver la tarification suivante pour les cours d'aqua spinning:

Membres résidents: 60 \$ (10 semaines) 72 \$ (12 semaines)

Membres non-résidents: 70 \$ (10 semaines) 84 \$ (12 semaines)

Non-résidents: 80 \$ (10 semaines) 96 \$ (12 semaines)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA PART DU GROUPE C. LAGANIÈRE POUR LA 15E ÉDITION DE LEUR TOURNOI DE GOLF ANNUEL - 300 \$**

**CM-201205142**

10.6

Considérant que le groupe C. Laganière est une entreprise très impliquée socialement;

Considérant que le 15e tournoi de golf de l'entreprise aura lieu le 1er juin prochain;

Considérant qu'à cette occasion, et dans le cadre de son 50e anniversaire de fondation, le Groupe C. Laganière s'est engagé à remettre 10 000 \$ à la Fondation du Dr. Julien lors de ce tournoi.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser un don de 300 \$ au Groupe C. Laganière pour la 15e édition de leur Classique de golf annuel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**SURVEILLANCE DU CHAPITEAU - 10 258.47 \$**

**CM-201205143**

10.7

Considérant que la somme allouée à la surveillance du chapiteau lors du budget 2012 est de 9 100 \$ (350 heures x 26 \$);

Considérant que Sécurité des Deux-Rives nous avisent qu'il ne peut combler cette demande pour des quarts de travail de quatre heures seulement, que son personnel doit pouvoir avoir un quart de travail d'au moins six heures, soit un total de 528 heures;

Considérant que Sécurité Garda est prête à faire des quarts de quatre heures, soit 352 heures à 26,50 \$ / heure);

Considérant que la somme nécessaire à couvrir cette dépense est de 10 258,47 \$;

Considérant le besoin d'un transfert budgétaire au poste 02-701-29-451 de 1 158.47 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser un transfert budgétaire au poste 02-701-29-451 de 1 158.47 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RELATION PUBLIQUE**

**11**

---

**PROCLAMATION**

**12**

---

**AFFAIRES NOUVELLES**

**13**

---

**AVIS DE MOTION - TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC EDMOND-ROBIN**

**CM-201205144**

13.1

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté un règlement ayant pour effet de décréter les travaux de réfection et de réaménagement du parc Edmond-Robin.

---

**TOURNOI DE GOLF DE MONTRÉAL-EST EN FAVEUR DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE**

**CM-201205145**

13.2

Considérant que le Conseil désire organiser un tournoi de golf dont les profits seront versés à l'école Saint-Octave pour le financement de leurs activités.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'organisation d'un tournoi de golf dont les profits seront versés à l'école Saint-Octave pour le financement de leurs activités.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu  
Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le conseiller Alain Dion.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

#### **AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 644 - *RÈGLEMENT CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST* - POUR AUTORISER LA PRÉSENCE DE CHIENS AINSI QUE DES JEUX, SPORTS OU ACTIVITÉS DANS CERTAINS PARCS**

**CM-201205146**

13.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion à l'effet de modifier le règlement numéro 644 - *Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la ville de Montréal-Est* - pour autoriser la présence de chiens ainsi que des jeux, sports ou activités dans certains parcs.

---

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 – RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS - AFIN D'AUTORISER L'EXPOSITION D'ARTISANAT EN COUR AVANT POUR LES IMMEUBLES DONT L'USAGE PRINCIPAL EST RÉSIDENTIEL**

**CM-201205147**

13.4

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion à l'effet de modifier le règlement 713 – *Règlement de zonage et ses amendements* - afin d'autoriser l'exposition d'artisanat en cour avant pour les immeubles dont l'usage principal est résidentiel.

---

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201205148**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ROBERT COUTU  
Maire

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 19 juin 2012 à 17 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, Directrice générale adjointe  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 17 h 40

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2012**

**CM-201206149**

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 juin 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 juin 2012

**9 Personnel**

9.1 Nomination du directeur général de la Ville de Montréal-Est

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PERSONNEL 9**

---

### **NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201206150**

9.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est a procédé à un appel de candidatures pour combler la fonction de directeur général de la Ville entre le 2 et le 25 mai 2012;



Considérant que parmi les 47 candidatures reçues, 2 l'ont été hors délai;

Considérant que parmi ces candidats, cinq ont été rencontrés les 4 et 5 juin 2012 par monsieur Robert Coutu, maire, et madame Anne St-Laurent, conseillère.

Considérant que parmi ces 5 candidats, 2 d'entre eux ont été rencontrés par le Conseil de la Ville le 12 juin dernier;

Considérant qu'au terme de ce processus de sélection, la candidature de madame Josée Guy a été retenue par les membres du Conseil.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De nommer madame Josée Guy à la fonction de directrice générale de la Ville de Montréal-Est; madame Guy bénéficiera, dès son entrée en fonction, le 30 juillet prochain, des avantages sociaux consentis par la Ville de Montréal-Est à ses employés cadres, lesquels sont spécifiés dans le document intitulé *Conditions et avantages offerts aux cadres de direction et aux cadres administratifs de la Ville de Montréal* (adoptés par le comité exécutif le 21 avril 2004 – Résolution CE04 0795 – Modifiés le 20 avril 2005 – Résolution CE05 0727) ainsi que ceux prévus par la *Politique de rémunération des cadres* adoptée par la Ville de Montréal-Est, et ce, sous réserve de ce qui suit :

- le salaire de madame Guy est établi à 128 000 \$ annuellement;
- madame Guy bénéficiera des assurances collectives de la Ville, mais sera exclue du régime d'assurance maladie offert par la Ville; un montant représentant 1 % de son salaire lui sera versée en compensation de cette exclusion;
- madame Guy sera exonérée de contribuer au régime complémentaire de retraite de la Ville de Montréal-Est; un montant représentant 10.67 % de son salaire lui sera versée en compensation de cette exonération;
- madame Guy aura droit à 5 semaines de vacances par année à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013; pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2013, le nombre de semaines auxquelles elle aura droit sera établi au prorata du nombre de semaines pendant lesquelles elle aura occupé le poste au cours de cette période;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, un contrat de travail qui spécifie, outre les conditions, avantages, exclusion et exonération énumérés ci-dessus, que ce contrat est conditionnel à ce que madame Guy réussisse, à la satisfaction du conseil, une analyse de crédit ainsi qu'un examen médical, qu'elle produise un certificat de bonne conduite, que le terme dudit contrat soit établi comme suit :

- un premier terme de 6 mois fixes à titre de probation débutant le 30 juillet 2012 et se terminant le 31 janvier 2013;
- un second terme de 18 mois fixes débutant le 1<sup>er</sup> février et se terminant le 30 juillet 2014;

et d'inclure audit contrat que les parties pourront le renouveler pour une période minimale de deux ans.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu  
Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Mario Bordeleau.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

## LEVÉE DE LA SÉANCE

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

#### CM-201206151

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 18 h 55

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 27 juin 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Est absente :  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 15.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2012**

**CM-201206152 1.1**

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y retirer les points 5.2 et 6.8 et y ajouter le point 13.1, lequel se lirait comme suit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 juin 2012

**2 Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2012 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2012

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

**4 Rapports des commissions**

**5 Rapports des services**

5.1 Dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble locatif en copropriété divisée pour l'immeuble portant les numéros civiques 57, 57A et 57B avenue Laurendeau

5.2 Affectation temporaire d'une somme pour couvrir les dépenses liées à l'organisation du tournoi de

golf de la Ville de Montréal-Est - **Retiré**

- 5.3 Participation de la Ville de Montréal-Est à un projet de regroupement d'achats avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes
- 5.4 Demande de subvention auprès du ministère de la Culture, Communications et de la condition féminine dans le cadre du Programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »
- 5.5 Demande de reconduction de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes de l'immeuble situé au 11385, rue Dorchester à Montréal-Est occupé par l'organisme « Les Vétérans de l'armée, de la marine et de l'aviation au Canada unité 308 »

## **6 Règlements**

- 6.1 Règlement 713-86 – Règlement modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage et ses amendements* - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aire de stationnement – Adoption
- 6.2 Règlement 713 – 87 – Règlement modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage et ses amendements* - afin de remplacer l'article 3.2.3.1 – classe « Public et Institutionnel » – Adoption
- 6.3 Règlement 22-2012-1 – Règlement modifiant le règlement 22-2012 – *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable* - afin de limiter la période durant laquelle il est possible d'utiliser l'eau potable pour le nettoyage des stationnements et des trottoirs - Adoption
- 6.4 Règlement 713-88 – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage et ses amendements* – afin de modifier la Note 20 pour autoriser un logement dans une cave et non dans un sous-sol et que ce logement ne soit pas considéré pour le calcul du nombre de cases de stationnements obligatoires et pour permettre aux artisans d'exposer leur produit en cour avant - Adoption
- 6.5 Règlement 712-13 - Règlement modifiant le règlement 712 – *Règlement de régie générale* – afin de créer des certificats d'autorisation pour, d'une part, autoriser le stationnement de remorques ou de roulottes de camping sur les immeubles dont l'usage principal est un usage faisant partie du groupe « habitation » et, d'autre part, pour autoriser l'abattage d'arbres - Adoption
- 6.6 Règlement 739-6 – Règlement modifiant le règlement numéro 739 – *Règlement concernant les nuisances et le bon ordre* – et ses amendements afin d'adopter des dispositions similaires à celles de la Ville de Montréal pour régir les assemblées, défilés ou autres attroupements ainsi que pour obliger les propriétaires d'un immeuble riverain à un immeuble du domaine public à entretenir l'espace situé entre leur limite de propriété et le pavement d'une voie - Adoption
- 6.7 Règlement 23-2012 – Règlement décrétant les travaux de réfection et de réaménagement du parc Edmond-Robin – Adoption
- 6.8 Règlement 644-3 – Règlement modifiant le règlement numéro 644 – *Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est* – afin d'autoriser la présence de chiens – Adoption - **Retiré**

## **7 Adjudication de contrats**

- 7.1 Adjudication du contrat à LV Construction pour la réfection du parc Edmond-Robin (DST-2011-43A) – 83 996.95 \$

## **8 Mandat de services professionnels**

## **9 Personnel**

## **10 Demande de contributions financières**

- 10.1 Don à Jim-Andrew Brien, citoyen de Montréal-Est et membre du programme des Ailes du Québec pour la saison 2012. Jim-Andrew Brien représentera le Québec lors du championnat canadien Coupe Baseball Canada – 200 \$

## **11 Relation publique**

## **12 Proclamation**

## **13 Affaire nouvelle**

- 13.1 Désignation de la Cité de Dorval à titre de mandataire des municipalités concernées par le regroupement des municipalités de l'île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurance collective et à procéder à l'appel d'offres pour retenir les services d'un courtier en assurance collective

Période de questions relatives à l'ordre du jour  
Levée de la séance

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Michel Bélisle.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 juin 2012 tel que modifié par le retrait des points 5.2 et 6.8 et l'ajout du point 13.1.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX** **2**

---

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2012 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2012 À 17 H 30**

**CM-201206153** 2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2012 et qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2012 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2012 et celui de la séance extraordinaire du 19 juin 2012 à 17 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST** **3**

---

### **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201206154** 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 27 juin 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RAPPORT DES COMMISSIONS** **4**

---

## **RAPPORT DES SERVICES** **5**

---

### **DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE LOCATIF EN COPROPRIÉTÉ DIVISÉ POUR L'IMMEUBLE PORTANT LES NUMÉROS CIVIQUES 57, 57A ET 57B, AVENUE LAURENDEAU**

**CM-201206155** 5.1

Considérant que le propriétaire du 57, 57A et 57B, avenue Laurendeau, désire convertir l'immeuble en copropriété divisé;

Considérant que le projet présenté est un projet qui s'inscrit bien dans les efforts de revitalisation du secteur résidentiel de la Ville par sa qualité;

Considérant que la Ville comporte un nombre substantiel de logements offerts en location sur son territoire;

Considérant qu'aucun locataire n'habite actuellement l'immeuble faisant l'objet de cette demande;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de leur réunion du 22 mai 2012, recommandent à l'unanimité d'accepter cette demande de dérogation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble locatif en copropriété pour l'immeuble portant les numéros civiques 57, 57A et 57B, avenue Laurendeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AFFECTATION TEMPORAIRE D'UNE SOMME POUR COUVRIR LES DÉPENSES LIÉES À L'ORGANISATION DU TOURNOI DE GOLF 2012**

**RETIRÉ** 5.2

---

## **PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À UN PROJET DE REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL ET LES AUTRES VILLES PARTICIPANTES**

**CM-201206156**

5.3

Considérant que la Ville de Montréal dispose de plus de 300 ententes-cadres de regroupements d'achats offrant un potentiel d'achat de 500 M \$ sur une période de 3 à 5 ans;

Considérant que les ententes-cadres permettent aux villes participantes de bénéficier d'économies générées par les regroupements d'achats;

Considérant que la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal met en place un comité de consommateurs experts chargé d'identifier les produits qui devraient faire l'objet d'un projet d'achat collectif et d'ententes-cadres entre les villes participantes;

Considérant que la Ville de Montréal-Est participe déjà à quelques regroupements d'achats avec la Ville de Montréal et que ceci génère des économies substantielles;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Montréal-Est de participer à d'autres achats collectifs dans le but de bénéficier des prix avantageux qui découlent de l'acquisition de biens en grande quantité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser la Ville de Montréal-Est à participer au projet de regroupement d'achats avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes;

De désigner la trésorière et directrice générale adjointe comme répondante pour la Ville de Montréal-Est dans le cadre dudit projet de regroupement d'achats, et qu'elle soit en conséquence autorisée à:

- a) faire partie du comité de consommateurs experts chargé d'identifier les produits qui devraient faire l'objet d'un projet d'achat collectif et d'ententes-cadres entre les villes participantes;
- b) fournir à la direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, l'information relative aux besoins et quantités requises par la Ville de Montréal-Est sur les produits visés par un appel d'offres collectif et toute autre information pertinente en vue du respect des ententes-cadres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES »**

**CM-201206157**

5.4

Considérant que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine offre l'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes par le biais du programme "Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes";

Considérant que chaque année, depuis 2006, la bibliothèque Micheline-Gagnon s'est inscrite à ce programme et a reçu des sommes appréciables;

Considérant qu'avec notre nouvelle obtention de certification "Bienvenue famille", notre bibliothèque veut démontrer à la communauté que nous avons toujours le souci e mieux répondre à tous leurs besoins et de réserver aux familles un accueil favorable.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser madame Carole Michelin à demander une subvention au programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » et de l'autoriser à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RECONDUCTION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11385, RUE DORCHESTER À MONTRÉAL-EST OCCUPÉ PAR L'ORGANISME LES VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION AU CANADA UNITÉ 308**

**CM-201206158**

5.5

Considérant la demande pour le renouvellement de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme « Les Vétérans de l'armée, de la marine et de l'aviation au Canada unité 308 » pour l'immeuble situé au 11385, rue Dorchester à Montréal-Est;

Considérant que l'article 243.8 de la Loi sur la fiscalité municipale permet à certains organismes d'être exempté du paiement des taxes foncières municipales pour l'immeuble qu'ils occupent;

Considérant que la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville sur cette demande et que cette dernière peut demander la tenue d'une audience pour cette demande;

Considérant que les recettes foncières potentielles pour l'immeuble faisant l'objet de la demande s'élèvent à 1 551.11 \$ pour l'année 2012;

Considérant que l'organisme déclare avoir des activités visant les objets suivants :

- a) promouvoir ou défendre les intérêts ou droits de personnes;
- b) lutter contre une forme de discrimination illégale;
- c) assister des personnes opprimées, socialement ou économiquement défavorisées ou autrement en difficulté;

d) empêcher que des personnes ne deviennent en difficulté.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De ne pas se prévaloir du droit de demander la tenue d'une audience par la Commission municipale du Québec dans le cas de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme « Les Vétérans de l'armée, de la marine et de l'aviation au Canada unité 308 » pour l'immeuble situé au 11385, rue Dorchester à Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENTS**

**6**

---

### **RÈGLEMENT 713-86 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS - AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'AIRE DE STATIONNEMENT - ADOPTION**

**CM-201206159**

6.1

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le règlement 713-86 - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aire de stationnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RÈGLEMENT 713-87 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS - AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 3.2.3.1 - CLASSE "PUBLIC ET INSTITUTIONNEL" - ADOPTION**

**CM-201206160**

6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 713-87 - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de remplacer l'article 3.2.3.1 - classe "Public et Institutionnel".

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RÈGLEMENT 22-2012-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 22-2012 - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE - AFIN DE LIMITER LA PÉRIODE DURANT LAQUELLE IL EST POSSIBLE D'UTILISER L'EAU POTABLE POUR LE NETTOYAGE DES STATIONNEMENTS ET DES TROTTOIRS - ADOPTION**

**CM-201206161**

6.3

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 22-2012-1- Règlement modifiant le règlement 22-2012 - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable - afin de limiter la période durant laquelle il est possible d'utiliser l'eau potable pour le nettoyage des stationnements et des trottoirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RÈGLEMENT 713-88 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS - AFIN DE MODIFIER LA NOTE 20 POUR AUTORISER UN LOGEMENT DANS UNE CAVE ET NON DANS UN SOUS-SOL ET QUE CE LOGEMENT NE SOIT PAS CONSIDÉRÉ POUR LE CALCUL DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENTS OBLIGATOIRES ET POUR PERMETTRE AUX ARTISANS D'EXPOSER LEUR PRODUIT EN COUR AVANT- PREMIER PROJET**

**CM-201206162**

6.4

Considérant l'avis de motion donné le 30 mai 2012 portant le numéro CM-201205132 à l'effet de modifier la note 20 pour autoriser un logement dans une cave et que ce logement ne soit pas considéré pour le calcul du nombre de cases de stationnement obligatoires;

Considérant l'avis de motion donné le 30 mai 2012 portant le numéro CM-201205147 à l'effet d'autoriser l'exposition d'artisanat en cour avant pour les immeubles dont l'usage principal est résidentiel.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-88 - *Règlement modifiant le règlement 713* – Règlement de zonage- et ses amendements afin de modifier la Note 20 pour autoriser un logement dans une cave et non dans un sous-sol et que ce logement ne soit pas considéré pour le calcul du nombre de cases de stationnements obligatoires et pour permettre aux artisans d'exposer leur produit en cour avant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENT 712-13 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 712 – RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE – AFIN DE CRÉER DES CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR, D'UNE PART, AUTORISER LE STATIONNEMENT DE REMORQUES OU DE ROULOTTES DE CAMPING SUR LES IMMEUBLES DONT L'USAGE PRINCIPAL EST UN USAGE FAISANT PARTIE DU GROUPE « HABITATION » ET, D'AUTRE PART, POUR AUTORISER L'ABATTAGE D'ARBRES - ADOPTION**

**CM-201206163**

6.5

Considérant le second projet de règlement 713-86 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aires de stationnement;

Considérant que lors de la séance du conseil du 25 avril dernier, un citoyen a proposé que l'interdiction de stationnement de remorques et de roulottes de camping soit assouplie en permettant le stationnement pour de courtes périodes;

Considérant que cette modification n'a pas pour objet de rendre le règlement plus sévère et qu'il s'agit d'une modification mineure à la disposition actuelle;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement 712 afin de créer un certificat d'autorisation permettant le stationnement des remorques et des roulottes en cour avant pour de courtes périodes;

Considérant la menace que représentent certains insectes ravageurs, notamment l'agrile du frêne, et qu'il y a lieu, de ce fait, de rétablir un certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres afin de mieux contrôler le risque que représentent ces insectes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement 712-13 – *Règlement modifiant le règlement 712* - Règlement de régie générale - afin de créer des certificats d'autorisation pour, d'une part, autoriser le stationnement de remorques ou de roulottes de camping sur les immeubles dont l'usage principal est un usage faisant partie du groupe «Habitatation » et, d'autre part, pour autoriser l'abattage d'arbres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENT 739-6 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 739 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET LE BON ORDRE ET SES AMENDEMENTS- AFIN D'ADOPTER DES DISPOSITIONS SIMILAIRES À CELLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR RÉGIR LES ASSEMBLÉES, DÉFILÉS OU AUTRES ATTOUPEMENTS AINSI QUE POUR OBLIGER LES PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE RIVERAIN À UN IMMEUBLE DU DOMAINE PUBLIC À ENTREtenir L'ESPACE SITUÉ ENTRE LEUR LIMITE DE PROPRIÉTÉ ET LE PAVEMENT D'UNE VOIE**

**CM-201206164**

6.6

Considérant la recommandation du Service de police de la Ville de Montréal d'adopter des dispositions similaires à celles de la Ville de Montréal afin de régir les assemblées, défilés ou autres attroupements;

Considérant que ce règlement permettrait de limiter ou éviter l'effet de transfert ou de débordement des assemblées, défilés ou autres attroupements d'une partie du territoire de l'agglomération à une autre partie;

Considérant qu'il y a aussi lieu d'adopter règles prévoyant l'obligation d'un propriétaire d'un immeuble riverain à un immeuble du domaine public à entretenir l'espace situé entre leur limite de propriété et le pavement d'une voie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement 739-6 - Règlement modifiant le règlement numéro 739 - Règlement concernant les nuisances et le bon ordre - et ses amendements afin d'adopter des dispositions similaires à celles de la Ville de Montréal pour régir les assemblées, défilés ou autres attroupements ainsi que pour obliger les propriétaires d'un immeuble riverain à un immeuble du domaine public à entretenir l'espace situé entre leur limite de propriété et le pavement d'une voie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENT 23-2012 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC EDMOND-ROBIN - ADOPTION**

**CM-201206165**

6.7

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter règlement 23-2012 - Règlement décrétant les travaux de réfection et de réaménagement du parc Edmond-Robin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENT 644-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 644 - RÈGLEMENT CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - AFIN D'AUTORISER LA PRÉSENCE DE CHIENS - ADOPTION**

*RETIRÉ*

6.8

---

## **ADJUDICATION DE CONTRATS**

**7**

---

**ADJUDICATION DU CONTRAT À LV CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DU PARC EDMOND-ROBIN (DST-2011-43A) - 83 996,95 \$ TAXES INCLUSES**

**CM-201206166**

7.1

Considérant qu'il a été décidé que le parc Edmond-Robin soit rénové en 2012;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres pour la réfection dudit parc;

Considérant que les travaux comprennent toutes les opérations de démolition et d'enlèvement, de construction, de rénovation et de rajouts nécessaires et sans s'y limiter, des travaux de béton, d'aménagement d'aires de jeux pour enfants, de construction de sentiers en pavés de béton, d'engazonnement, de plantation, d'aqueduc;

Considérant que dix (10) entreprises ont déposé une soumission, soit:

- Les Paysagements Lumi-Vert inc. FASLRS LV Construction pour un montant de 83 996,95 \$, taxes incluses;
- Les Excavations DDC - 2632-2990 Québec inc. pour un montant de 93 867,03 \$;
- Construction G.E.L.F. inc. pour un montant de 95 669,55 \$, taxes incluses;
- Les Entreprises Daniel Robert inc. pour un montant de 97 936,85 \$, taxes incluses;
- Groupe Triforce inc. pour un montant de 98 568,07 \$, taxes incluses;
- Terrassement Ahuntsic inc. pour un montant de 107 501,62 \$, taxes incluses;
- Valgeau inc. pour un montant de 113 127,09 \$, taxes incluses;
- Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour un montant de 114 244,90 \$, taxes incluses;
- Paysagiste S. Forget inc. pour un montant de 121 069,82 \$, taxes incluses;
- E2R inc. pour un montant de 134 584,22 \$, taxes incluses;

Considérant que le group conseil BC2FP inc. (Planex consultants inc.) recommande l'acceptation de la soumission de LV Construction Paysagements (Lumi-Vert) et l'octroi du contrat à cette compagnie au montant de sa soumission, soit 83 996,95 \$ toutes taxes incluses, et ce conditionnellement à ce que la Ville reçoive la lettre d'engagement corrigée, au plus tard mardi le 3 juillet 2012, indiquant que la Ville de Montréal-Est est la bénéficiaire de la caution et non la Ville de Montréal faute de quoi, la soumission sera rejetée;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a reçu ladite lettre d'engagement corrigée dans la même journée.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adjuger le contrat de réfection du parc Edmond-Robin (projet DST-2011-43A) à LV Construction (Les Paysagements Lumi-Vert inc.) pour le montant de sa soumission, soit 83 996,95 \$ toutes taxes incluses. Cette adjudication est conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement 23-2012 – *Règlement décrétant les travaux de réfection et de réaménagement du parc Edmond-Robin.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**8**

---

## **PERSONNEL**

**9**

---

## **DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

**10**

---

**DON À JIM-ANDREW BRIEN, CITOYEN DE MONTRÉAL-EST ET MEMBRE DU PROGRAMME DES AILES DU QUÉBEC POUR LA SAISON 2012. JIM-ANDREW BRIEN REPRÉSENTERA LE QUÉBEC LORS DU CHAMPIONNAT CANADIEN COUPE BASEBALL CANADA - 200 \$**

**CM-201206167**

10.1

Considérant que Jim-Andrew Brien est un citoyen de Montréal-Est;



Considérant qu'il représentera le Québec lors du Championnat canadien Coupe Baseball Canada;

Considérant que de nombreuses dépenses seront absorbées par sa famille;

Considérant que ce don l'aidera à diminuer le fardeau financier de ses parents.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner un montant de 200 \$ à Jim-Andrew Brien pour sa participation au championnat canadien Coupe Baseball Canada.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RELATION PUBLIQUE** **11**

---

**PROCLAMATION** **12**

---

**AFFAIRE NOUVELLE** **13**

---

**DÉSIGNATION DE LA CITÉ DE DORVAL À TITRE DE MANDATAIRE DES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES PAR LE GROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL RELATIVEMENT À L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCE COLLECTIVE ET À PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR RETENIR LES SERVICES D'UN COURTIER EN ASSURANCE COLLECTIVE**

**CM-201206168**

13.1

Considérant qu'en vertu de l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chapitre C-19) (la loi), la Ville de Montréal-Est a conclu une entente en 2005 avec les municipalités membres du regroupement des municipalités de l'île de Montréal (le regroupement) relativement à l'achat en commun d'assurances collectives;

Considérant que dans le cadre de ce regroupement, il est nécessaire que toutes les municipalités qui y adhèrent délèguent à une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour retenir les services d'un courtier en assurance collective;

Considérant que les membres du regroupement recommandent que la ville mandatée pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public soit la Cité de Dorval.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater la Cité de Dorval à procéder à un appel d'offres public afin de retenir les services d'un courtier en assurances collectives qui accompagnera le regroupement lors de son appel d'offres pour l'achat d'assurances collectives;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201206169**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est  
du 26 juillet 2012 à 16 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ALAIN DION, MAIRE  
SUPPLÉANT

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, Directrice générale adjointe  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire suppléant, monsieur Alain Dion, ouvre la séance à 16 h 55

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2012 CM-201207170 1.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 juillet 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 juillet 2012

**5 Rapports des services**

5.1 Utilisation d'une partie de l'emprise du futur boulevard connu comme étant le « boulevard Bourget » — lot 3 087 135 pour l'aménagement d'un stationnement par la compagnie Fer & Métaux Américains s.e.c.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RAPPORTS DES SERVICES 5**

---

**UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DU FUTUR BOULEVARD CONNU COMME ÉTANT LE  
« BOULEVARD BOURGET » — LOT 3 087 135 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT PAR  
LA COMPAGNIE FER & MÉTAUX AMÉRICAINS S.E.C.**

**CM-201207171 5.1**

Considérant la demande de la compagnie Fer & Métaux Américains s.e.c. adressée à la Ville de Montréal-Est afin d'obtenir la permission d'aménager un stationnement sur le lot 3 087 135 du cadastre du Québec, lequel lot est la propriété de la Ville de Montréal-Est et est l'assise du futur boulevard connu comme étant le « boulevard Bourget »;

Considérant que la construction dudit boulevard n'est pas prévue à court terme;

Considérant que le projet d'aménagement d'un stationnement par la Compagnie n'aura pas pour effet de compromettre la réalisation du boulevard dans le futur puisqu'il s'agit d'un stationnement;

Considérant qu'une évaluation préliminaire du projet indique que celui-ci respecterait la réglementation municipale en vigueur si la Compagnie avait l'autorisation d'utiliser une partie du lot 3 087 135 pour l'inclure dans son projet d'aménagement d'une aire de stationnement.

Il est proposé par monsieur le maire suppléant Alain Dion  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De permettre à la compagnie Fer & Métaux Américains s.e.c. d'occuper une partie du lot 3 087 135 du cadastre du Québec pour y aménager un stationnement; cette permission est accordée pour le projet faisant l'objet de leur demande de permis numéro 2012-6404 et aux conditions suivantes :

1. Le projet doit être conforme à la réglementation municipale en vigueur au moment de leur demande de permis;
2. Tous les coûts reliés à l'aménagement et à l'entretien du terrain occupé sont à la charge de la compagnie Fer & Métaux Américains s.e.c.;
3. Cette permission autorise uniquement l'aménagement d'un stationnement et la construction d'équipements accessoires et utiles à cet aménagement : elle ne permet pas la construction ou l'aménagement d'autres infrastructures, équipements ou bâtiments;
4. Tous les frais qui seront reliés à la remise en état du terrain occupé par la compagnie sont à la charge de cette dernière;
5. Cette permission prendra automatiquement fin le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

D'autoriser la directrice générale et le greffier à négocier, au nom de la Ville, un projet de bail prévoyant notamment les conditions d'occupation du lot 3 087 135 avec la compagnie Fer & Métaux Américains s.e.c. afin de permettre une occupation dudit terrain pour une période plus longue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **CM-201207172**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire suppléant, monsieur Alain Dion, déclare la séance levée à 17 h 20

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ALAIN DION  
Maire suppléant

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 29 août 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier  
Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 02

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2012**

**CM-201208173**

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 août 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 août 2012

**2 Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2012 et de celui de la séance extraordinaire du 26 juillet 2012

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

**4 Rapports des commissions**

4.1 Dépôt du compte-rendu de la séance de la Commission de circulation du 19 juin 2012

4.2 Dépôt du compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 14 août 2012

**5 Rapports des services**

5.1 Modification à la Politique de gestion contractuelle

5.2 Ajout d'un membre actif à la Commission de circulation

5.3 Modification aux armoiries de la Ville de Montréal-Est

- 5.4 Remboursement du coût de la location du chapiteau aux Chevaliers de Colomb, Conseil # 2759 – 575 \$
- 5.5 Appui au projet 2 « Reflets de familles » de l'organisme « Au pignon de l'est » et l'autoriser à déposer une demande de soutien financier auprès du programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- 5.6 Appui à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles pour le règlement RCA12-300-46 – Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
- 5.7 Vacant
- 5.8 Offre de paiement comptant pour le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles au programme de subventions de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ), année 2011
- 5.9 Autorisation de participer à un appel d'offres avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes pour l'acquisition de PDA (assistant numérique personnel)
- 5.10 Bail avec Fer et Métaux Américains S.E.C. (A.I.M.) pour l'occupation temporaire d'une partie du lot 3 087 135 du cadastre du Québec (emprise Bourget)
- 5.11 Dérogations pour l'immeuble situé au 499, avenue de la Grande-Allée relatives à l'implantation d'un agrandissement et à la largeur autorisée pour un garage - dossier numéro 2012-02
- 5.12 Dérogation visant à permettre l'agrandissement dérogatoire en hauteur d'un bâtiment existant situé au 11451, rue Notre-Dame – dossier numéro 2012-05
- 5.13 Règlement entre la Ville de Montréal-Est et la compagnie Travelers Garantie du Canada dans le dossier du projet de la réfection de la fondation du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria
- 5.14 Participation de la Ville de Montréal-Est au projet SERAM phase 2 (Système évolué de radiocommunication de l'Agglomération de Montréal)

## **6 Règlements**

- 6.1 Second projet – Règlement 713-88 - Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de modifier la note 20 pour autoriser un logement dans une cave et non dans un sous-sol et que ce logement ne soit pas considéré pour le calcul du nombre de cases de stationnements obligatoires
- 6.2 Avis de motion – Modification au règlement 739 – *Règlement sur la nuisance et le bon ordre* – afin de corriger l'article 25D.6

## **7 Adjudication de contrats**

- 7.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.) pour lancer un appel d'offres afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés municipaux dans le cadre d'un regroupement

## **8 Mandat de services professionnels**

### **9 Personnel**

- 9.1 Désignation du titulaire de la fonction de directeur général à titre d'assistant-greffier, d'assistant-trésorier et représentant de la Ville de Montréal-Est sur le Comité du régime de retraite complémentaire des employés de la Ville de Montréal-Est
- 9.2 Désignation du titulaire de la fonction de trésorier à titre d'assistant-greffier
- 9.3 Nomination permanente de monsieur Gilles Therrien à titre de mécanicien-soudeur à la Division des travaux publics à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012
- 9.4 Décision relative à l'employé no 71

### **10 Demande de contributions financières**

- 10.1 Prêt du gymnase le dimanche 7 octobre 2012 pour le Bal des aînés
- 10.2 Disposition des bicyclettes données par la raffinerie Shell à la Ville de Montréal-Est lors de sa fermeture
- 10.3 Autoriser la gratuité, une fois par mois, de l'usage de la salle du presbytère aux organismes reconnus par la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisirs et de développement communautaire* et faisant partie des catégories A et B
- 10.4 Autoriser l'utilisation de l'église Saint-Octave par la compagnie Enbridge pipelines inc. pour la consultation publique pour le Projet d'inversion du pipeline Sarnia-Montréal – 350 \$

### **11 Relation publique**

### **12 Proclamation**

### **13 Affaire nouvelle**

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens  
 Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2012 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2012**

**CM-201208174**

**2.1**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2012 et qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2012 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
 Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2012 et celui de la séance extraordinaire du 26 juillet 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3**

---

### **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201208175 3.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 29 août 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RAPPORT DES COMMISSIONS 4**

---

### **DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE CIRCULATION DU 19 JUIN 2012**

**CM-201208176 4.1**

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la séance de la Commission de circulation du 19 juin 2012.

---

### **DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 14 AOÛT 2012**

**CM-201208177 4.2**

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 14 août 2012.

---

## **RAPPORT DES SERVICES 5**

---

### **MODIFICATION À LA *POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE***

**CM-201208178 5.1**

Considérant que depuis l'adoption de la *Politique de gestion contractuelle*, il a été constaté qu'il y avait lieu d'apporter une modification sur le libellé du paragraphe 1 de l'alinéa 1 de l'article 22 afin de ne pas disqualifier des soumissionnaires juste du fait que ceux-ci connaissent une ou des personnes de l'administration municipale;

Considérant également que dans la déclaration du cocontractant et du soumissionnaire il appert que le paragraphe 7 de la section 2 de la déclaration du soumissionnaire fait double emploi avec la section 1;

Considérant également qu'il y a lieu de revoir la rédaction de la déclaration du soumissionnaire faisant partie de l'annexe de la *Politique de gestion contractuelle*.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'approuver les modifications proposées et indiquées au projet de *Politique de gestion contractuelle* et de modifier la résolution CM-201101006 de la façon suivante :

- par le remplacement du mot « attester » par le mot « déclarer » dans le premier alinéa de l'article 22;
- par le remplacement du paragraphe « i » par ce qui suit :  
« tous les liens familiaux, financiers ou autres qui sont susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec un ou plusieurs membres de l'administration municipale; »
- par le remplacement de la « Déclaration du cocontractant et du soumissionnaire » de ladite politique par la déclaration suivante :



Montréal·Est

### Ville de Montréal-Est

### Déclaration du cocontractant et du soumissionnaire

(veuillez remplir la ou les sections qui s'appliquent à vous)

Titre du projet :

Numéro du projet :

#### Déclaration du soumissionnaire et du cocontractant (À REMPLIR PAR TOUS)

Je, \_\_\_\_\_, dûment autorisé à signer ce contrat pour le cocontractant, déclare que si des communications d'influence ont eu lieu pour l'obtention de ce contrat, qu'elles ont été faites en conformité de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (L.R.Q., c. T-11.011), au *Code de déontologie des lobbyistes et aux avis du commissaire au lobbyisme*.

SECTION I

Signée à \_\_\_\_\_ Ce \_\_\_\_\_

Signature de la personne autorisée\* : \_\_\_\_\_

*\*S'il s'agit d'une personne morale, la résolution autorisant le signataire à signer pour la personne morale doit être jointe à cette déclaration.*

#### Déclaration du soumissionnaire (APPEL D'OFFRES SEULEMENT)

Je, \_\_\_\_\_, dûment autorisé à signer ce contrat, déclare que le soumissionnaire :

- i. n'a pas influencé ni autrement participé à l'élaboration du devis ou du cahier de charges dans le but d'en retirer un avantage ou de limiter la concurrence ;
- ii. n'a pas tenté durant le processus d'appel d'offres de communiquer avec les membres de l'administration impliqués dans ce processus, dont les membres d'un comité de sélection, en vue de les influencer dans leur jugement, appréciation, recommandation pour l'adjudication du contrat ayant fait l'objet du processus;
- iii. rencontre toutes et chacune des exigences prévues dans une loi et la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville ;
- iv. a fait sa soumission sans collusion et sans avoir communiqué ni établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent ou un tiers relativement aux prix, aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix, non plus quant à la décision de présenter ou non une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres ;
- v. n'a pas été condamné, dans les 5 années précédant l'appel d'offres, pour une infraction à une loi visant à contrer le trucage des offres;

Je déclare également que si le soumissionnaire a un ou plusieurs liens familial, financier ou autres susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec un ou plusieurs membres de l'administration municipale, ces liens sont :

Précisez :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le soumissionnaire reconnaît également :

- i. avoir lu et compris le contenu de la présente déclaration ;
- ii. que la soumission ci-jointe sera disqualifiée si ma déclaration est fausse ou incomplète ;
- iii. que si l'administration découvre que, dans le cadre de la préparation de la soumission et malgré la présente déclaration, il y a eu collusion ou, le cas échéant, une déclaration de culpabilité en vertu de la *Loi fédérale sur la concurrence*, le contrat qui pourrait avoir été accordé au soumissionnaire dans l'ignorance de ce fait pourra être résilié et des poursuites en dommages-intérêts pourront être intentées contre le soumissionnaire et quiconque sera partie à la collusion.

SECTION II

Signée à \_\_\_\_\_ Ce \_\_\_\_\_

Signature de la personne autorisée\* : \_\_\_\_\_

*\*S'il s'agit d'une personne morale, la résolution autorisant le signataire à signer pour la personne morale doit être jointe à cette déclaration. Une seule résolution suffit.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **AJOUT D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE CIRCULATION**

**CM-201208179**

5.2

Considérant que la Commission de circulation fut créée le 29 février 2012;

Considérant qu'il y aurait lieu d'ajouter à cette commission un représentant du mandataire de la Ville chargé de la réalisation du programme Prévention en sécurité de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De modifier la résolution CM-201202035 de façon à ajouter un membre actif à la Commission de circulation, lequel membre sera désigné par le mandataire de la Ville chargé de la réalisation du programme Prévention en sécurité de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **MODIFICATION AUX ARMOIRIES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201208180**

5.3

Considérant que le 11 juillet dernier, l'Autorité héraldique du Canada a demandé à la Ville s'il était possible de changer la couleur de la feuille d'érable qui figure sur nos armoiries, et ce, pour qu'elle soit dorénavant rouge plutôt que verte afin de représenter plus fidèlement les armoiries du Canada, le drapeau du Canada, et pour qu'elle s'agence mieux avec le reste des armoiries de la Ville;

Considérant que le créateur des armoiries de la Ville, Charles Lajeunesse OMI, n'a donné aucune explication quant au choix de la couleur verte pour la feuille d'érable de nos armoiries;

Considérant toutefois que les élus désirent souligner, sur les armoiries de la Ville et dans sa description, qu'en fondant la Ville de Montréal-Est, Joseph Versailles aspirait à en faire une cité jardin.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'aviser l'Autorité héraldique du Canada que la Ville de Montréal-Est désire conserver la feuille d'érable de couleur verte pour qu'elle symbolise, outre la réalité canadienne de la Ville de Montréal-Est, l'idéal que recherchait le maire fondateur de la Ville de Montréal-Est, monsieur Joseph Versailles, de faire de sa jeune cité, une cité jardin, et d'ajouter cette interprétation de la couleur verte de la feuille d'érable à la description de nos armoiries;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **REMBOURSEMENT DU COÛT DE LA LOCATION DU CHAPITEAU AUX CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL # 2759 - 575 \$**

**CM-201208181**

5.4

Considérant que madame Nicole Léger, députée, a réservé le chapiteau pour la tenue de son épiluchette de blé d'Inde annuelle prévue pour le samedi 18 août 2012;

Considérant que les Chevaliers de Colomb ont assumé le coût de location du chapiteau;

Considérant qu'à la suite du déclenchement des élections provinciales cette activité ne pouvait plus se tenir;

Considérant que le règlement de tarification ne prévoit aucune modalité quant au remboursement de tarif.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De rembourser le coût de la location du chapiteau aux Chevaliers de Colomb, Conseil # 2759, soit la somme de 575 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **APPUI AU PROJET 2 « REFLETS DE FAMILLES » DE L'ORGANISME « AU PIGNON DE L'EST » ET L'AUTORISER À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DU PROGRAMME DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

**CM-201208182**

5.5

Considérant que l'organisme « Au pignon de l'est » est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir les intérêts et le développement des familles de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que son principal objectif est d'offrir aux familles un milieu social favorisant la prévention, l'éducation, l'entraide et la solidarité en offrant des activités de concertation, d'animation culturelle et d'éducation sociale telles que des groupes de discussions, des comités de réflexion, des ateliers de créativité et des ateliers d'écriture;

Considérant que les besoins financiers de cet organisme pour la réalisation du second projet s'élèvent à 26 657 \$, laquelle somme sera financée entièrement par le Programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Considérant que le projet rejoint les objectifs du Programme de la lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale et qu'il serait bénéfique à plusieurs citoyens de notre municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle



Et résolu

D'approuver le second projet de l'organisme « Au pignon de l'est » intitulé « Reflets de famille » et de l'autoriser à déposer, au nom de la Ville de Montréal-Est, une demande de soutien financier auprès du Programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour sa réalisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**APPUI À L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES / POINTE-AUX-TREMBLES POUR LE RÈGLEMENT RCA12-30046 - RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

**CM-201208183**

5.6

Considérant que pour modifier son *Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils* (R.R.V.M. c. C-4.01), l'arrondissement de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles doit obtenir l'approbation du ministère des Transports du Québec en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière (L.R.Q. c. C-24.2);

Considérant que pour obtenir cette approbation, l'arrondissement doit obtenir l'appui des villes et des arrondissements limitrophes;

Considérant que cet arrondissement sollicite l'appui de la Ville de Montréal-Est dans le cadre de cette modification.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'appuyer le projet de modification du *Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils* (R.R.V.M. c. C-4.01) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles tel que soumis, et ce, afin que l'arrondissement puisse obtenir l'approbation du ministre des Transports tel que prévu au Code de la sécurité routière du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VACANT**

5.7

---

**OFFRE DE PAIEMENT COMPTANT POUR LE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES AU PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE - CONTRIBUTION QUÉBEC (TECQ), ANNÉE 2011**

**CM-201208184**

5.8

Considérant le rapport produit par madame Carole Michelin, trésorière, ainsi que sa recommandation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Carole Michelin, trésorière, et d'autoriser le remboursement de la part de la Ville de Montréal-Est des travaux d'infrastructures d'eau admissible au programme de subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ) pour l'année 2011, représentant une somme de trois cent trente-quatre mille neuf cent vingt-cinq dollars et quarante et un cent (334 925.41 \$), par l'entremise de la quote-part spécifique visant les travaux effectués en 2011 et qui sera perçue à compter de l'exercice financier 2013;

D'autoriser la trésorière à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AUTORISATION DE PARTICIPER À UN APPEL D'OFFRES AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL ET LES AUTRES VILLES PARTICIPANTES POUR L'ACQUISITION DE PDA (ASSISTANT NUMÉRIQUE PERSONNEL)**

**CM-201208185**

5.9

Considérant que depuis septembre 2007, les policiers du SPVM utilisent un système d'émission de constats informatisés;

Considérant que ce système a été rendu accessible, par la suite, aux agents de stationnement du SPVM;

Considérant que tous ces utilisateurs ont été pourvus de différents équipements, dont entre autres, des PDA;

Considérant qu'afin que la Ville de Montréal et les villes liées soient uniformisées au niveau des constats, la Ville de Montréal désire lancer un appel d'offres : le présent appel d'offres vise l'acquisition des PDA de la marque Honeywell, modèle Dolphin 99EX;

Considérant qu'afin de permettre la préparation de l'appel d'offres pour l'acquisition des PDA pour une période de 3 ans, la Ville de Montréal sollicite également la participation des villes liées;

Considérant que pour ce faire, la direction de l'Approvisionnement doit obtenir une résolution des villes liées intéressées par ce projet, de connaître l'estimation de leurs besoins prévisionnels pour une période de 3 ans (quantité par an) ainsi que les informations de base;

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaiterait faire l'acquisition de trois PDA (patrouilleurs et inspecteur);

Considérant que la Ville de Montréal-Est participe déjà à quelques regroupements d'achats avec la Ville de Montréal et qui génèrent des économies substantielles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la Ville de Montréal-Est à participer au projet d'appel d'offres avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes pour l'acquisition de PDA (assistant numérique personnel);

De désigner la trésorière et directrice générale adjointe comme répondante pour la Ville de Montréal-Est dans le cadre dudit projet et de l'autoriser à fournir, à la direction de l'Approvisionnement de la Ville de Montréal, l'information relative aux besoins et quantités requises par la Ville de Montréal-Est pour les produits visés par un appel d'offres collectif ainsi que toute autre information pertinente en vue du respect de l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**BAIL AVEC FER ET MÉTAUX AMÉRICAINS S.E.C. (A.I.M.) POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE PARTIE DU LOT 3 087 135 DU CADASTRE DU QUÉBEC (EMPRISE BOURGET)**

**CM-201208186**

5.10

Considérant que lors de la séance extraordinaire du 26 juillet 2012, la Ville de Montréal-Est a autorisé l'utilisation d'une partie de l'emprise du futur boulevard connu comme étant le boulevard Bourget (lot 3 087 135 du Cadastre du Québec) à l'entreprise Fer et Métaux Américains S.E.C. pour qu'elle puisse y aménager un stationnement, le tout tel que plus amplement illustré sur le plan soumis par l'entreprise pour l'aménagement d'un stationnement à cet endroit;

Considérant que cette permission est toutefois conditionnelle à ce qu'un bail de location à long terme intervienne entre la Ville de Montréal-Est et ladite entreprise;

Considérant que ladite résolution énumère certaines exigences imposées à l'entreprise, lesquelles ont été reprises dans le projet de bail soumis pour adoption par le Conseil;

Considérant que le loyer de ce bail a été établi à partir du coût payé par la Ville de Montréal-Est pour l'occupation des propriétés du Port de Montréal (le parc René-Labrosse) et que ce loyer sera annuellement indexé en se basant sur l'Indice des prix à la consommation pour la Ville de Montréal publié par Statistiques Canada;

Considérant qu'il est avantageux pour la Ville de Montréal-Est de louer cette partie de l'emprise du boulevard Bourget, laquelle sera entretenue par le locataire, et que cette location n'a pas pour effet de compromettre la réalisation du boulevard Bourget, puisque cette partie de l'emprise demeure dans le domaine public et reste destinée à l'aménagement dudit boulevard.

Considérant que la Ville pourra résilier ladite entente moyennant un préavis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'approuver le bail entre la Ville de Montréal-Est et l'entreprise Fer et Métaux Américains S.E.C.;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, ou la directrice générale, madame Josée Guy, à signer ledit bail au nom de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉROGATIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION D'UN AGRANDISSEMENT ET À LA LARGEUR AUTORISÉE POUR UN GARAGE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 499, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE - DOSSIER NUMÉRO 2012-02**

**CM-201208187**

5.11

Considérant la demande des propriétaires de l'immeuble situé au 499, avenue de la Grande-Allée afin de permettre l'agrandissement du garage situé dans la cour arrière de la propriété;

Considérant que cet agrandissement dérogerait aux normes relatives à la largeur du garage et à son implantation;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de leur réunion du 14 août 2012, recommandent à l'unanimité de ne pas accepter cette demande étant donné qu'ils estiment que la dérogation demandée est majeure et qu'elle nécessiterait plutôt une modification des normes au règlement de zonage.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de ne pas autoriser les dérogations mineures ni pour l'agrandissement du garage situé dans la cour arrière de l'immeuble sis au 499, avenue de la Grande-Allée, agrandissement qui porterait la largeur totale du garage à 6,71 mètres au lieu des 3,85 mètres autorisés, ni pour l'implantation dudit agrandissement à 1,17 mètre d'un autre bâtiment accessoire au lieu du 2 mètres minimum exigé par le *Règlement de zonage*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉROGATION VISANT À PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DÉROGATOIRE EN HAUTEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT SITUÉ AU 11451, RUE NOTRE-DAME - DOSSIER 2012-05**

**CM-201208188**

5.12

Considérant la demande des propriétaires de l'immeuble situé au 11451, rue Notre-Dame de permettre l'agrandissement en hauteur de la propriété;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de leur réunion du 14 août 2012, recommandent à l'unanimité d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser que l'agrandissement du bâtiment principal situé au 11451, rue Notre-Dame ait une hauteur dérogatoire de 8,7 mètres au lieu de la hauteur autorisée par le règlement de zonage de 8 mètres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENT ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA COMPAGNIE TRAVELERS GARANTIE DU CANADA DANS LE DOSSIER DU PROJET DE LA RÉFECTION DE LA FONDATION, DU PAVAGE ET DE L'AQUEDUC DE L'AVENUE DUROCHER ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA**

**CM-201208189**

5.13

Considérant le contrat octroyé à Les Constructions Infrabec inc. le 22 mars 2010 pour les travaux de réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria au montant de 1 031 032,98 \$;

Considérant que des fissures sont apparues sur la chaussée au cours de l'hiver 2011;

Considérant que la compagnie Les Constructions Infrabec inc. reconnaissait, le 23 mars 2011, être incapable d'exécuter le contrat et s'en remettait à la caution, soit la Compagnie Travelers Garantie du Canada, pour compléter ce contrat;

Considérant que d'autres fissures apparaissaient au cours de l'hiver 2012 sur le même axe nord-sud;

Considérant que ces anomalies ne nous apparaissent pas avoir de raisons particulières connues;

Considérant qu'une rencontre a été tenue à laquelle participaient certains employés de la Ville ainsi que monsieur Alain Dion, conseiller, afin d'évaluer les solutions qui s'offraient à la Ville;

Considérant qu'une réfection complète de cette rue est peu probable de la part de la caution et qu'une réparation partielle laisserait des joints, amputant sa durée de vie, et précipiterait sa détérioration par des infiltrations d'eau aux intersections de pavage (joints);

Considérant que la Ville détient toujours la somme de 40 407,13 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que la solution proposée lors de cette rencontre était de parer annuellement les déficiences par scellement des fissures et de demander à la compagnie de ne pas réclamer, sur les sommes retenues en vertu dudit contrat, un montant de 40 000 \$ et que cette solution éviterait l'apparition de joints dans une rue neuve;

Considérant qu'à la suite des négociations, la compagnie Travelers Garantie du Canada a accepté de ne réclamer que 460,13 \$ taxes incluses;

Considérant que, selon nos évaluations, il appert que le coût total d'asphaltage de cette rue était d'environ 125 772 \$ pour 3 850 mètres carrés;

Considérant que le coût du scellement des fissures pour 2012 est de 2,80 \$ le mètre linéaire représentant une dépense se situant entre 500 \$ et 700 \$ environ pour cette rue pour l'année 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'accepter définitivement les travaux relatifs à la réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria en conservant toutefois une somme de 40 000 \$ à même les sommes retenues en vertu dudit contrat;

De prévoir annuellement la réfection par scellement des fissures de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria et de réserver les sommes nécessaires annuellement aux budgets;

D'autoriser le paiement du solde restant après réception des documents relatifs aux attestations de CSST et de CCQ et la déclaration statutaire;

D'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU PROJET SERAM PHASE 2 (SYSTÈME ÉVOLUÉ DE RADIOCOMMUNICATION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL)**

**CM-201208190**

5.14

Considérant que le projet SERAM (Système évolué de radiocommunication de l'Agglomération de Montréal) - phase 1 a fait l'objet d'une recommandation concernant l'octroi de son contrat à la firme Cassidian communications Corp. au Conseil d'agglomération le 21 juin dernier;

Considérant que la phase 1 consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance d'un système de radiocommunication vocale de haut niveau étendu à la grandeur de l'île de Montréal;

Considérant que la durée du contrat (15 ans) exige l'approbation du MAMROT et que la réalisation de cette phase débutera et se terminera au plus tard 18 mois suivant ladite approbation;

Considérant que ces infrastructures seront défrayées par l'agglomération et que donc toutes les municipalités de l'île pourront en bénéficier si elles le désirent et défraient par leur quote-part leur portion relative à cette infrastructure;

Considérant que les municipalités peuvent participer à la phase 2 par l'appel d'offres suite à leur décision de participer au projet de regroupement d'achats collectifs avec la Ville de Montréal et à l'envoi d'une lettre d'intention à la Ville de Montréal afin de signifier leur besoin;

Considérant qu'une résolution (CM-201206156) prévoit la possibilité pour la Ville de participer à des projets de regroupement d'achats avec la Ville de Montréal et les autres villes;

Considérant que nous devons alors signifier à la Ville de Montréal notre intérêt à participer à la phase 2 de ce projet et fournir les quantités précises des différents terminaux d'utilisateurs (TDU) devant être acquis en notre nom;

Considérant que la Ville de Montréal prévoit présenter ce projet au Comité exécutif de Montréal pour le 12 septembre 2012;

Considérant qu'à la suite d'une analyse rapide, ce projet offre à la Ville de Montréal-Est la possibilité d'une meilleure efficacité opérationnelle et de services à la population en cas d'urgences;

Considérant que cette adhésion pourrait nous permettre de communiquer plus facilement avec tous les intervenants de sécurité publique (police et pompiers) et même des arrondissements, moyennant peut-être des ententes avec ceux-ci;

Considérant que nous devons toutefois défrayer le coût d'achat des équipements de base évalué rapidement pour l'instant à 70 000 \$ plus un frais d'entretien qui sera à déterminer pour les besoins annuels de bris et remplacements d'équipements;

Considérant que le conseil doit autoriser ledit projet puisqu'il ne figure pas au programme triennal d'immobilisation et qu'il n'était pas envisagé dans le budget actuel.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De signifier à la Ville de Montréal l'intention de la Ville de Montréal-Est de participer à la phase 2 du projet d'achat d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal;

D'informer la Ville de Montréal de nos besoins et de prévoir, au plan triennal d'immobilisation, les sommes nécessaires à l'accomplissement dudit projet qui serait d'environ 70 000 \$ pour l'année 2014, date à laquelle l'implantation devrait avoir lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENTS**

**6**

---

### **SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-88 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LA NOTE 20 POUR AUTORISER UN LOGEMENT DANS UNE CAVE ET NON DANS UN SOUS-SOL ET QUE CE LOGEMENT NE SOIT PAS CONSIDÉRÉ POUR LE CALCUL DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT OBLIGATOIRES**

**CM-201208191**

6.1

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 713-88 - *Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de modifier la note 20 pour autoriser un logement dans une cave et non dans un sous-sol et que ce logement ne soit pas considéré pour le calcul du nombre de cases de stationnements obligatoires.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 739 - RÈGLEMENT SUR LA NUISANCE ET LE BON ORDRE - AFIN DE CORRIGER L'ARTICLE 25D.6**

**CM-201208192**

6.2

Monsieur le conseiller Alain Dion donne un avis de motion à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une prochaine séance, une modification au règlement 739 – *Règlement sur la nuisance et le bon ordre* – afin de corriger l'article 25D.6

---

## **ADJUDICATION DE CONTRATS**

**7**

---

### **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (U.M.Q.) POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT**

**CM-201208193**

7.1

Considérant que le mandat du consultant en assurance collective - Groupe financier AGA – se termine le 31 décembre 2012;

Considérant que les villes membres du Regroupement des municipalités de l'île de Montréal ont reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec pour former un regroupement pour retenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés municipaux;

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure une telle entente avec l'UMQ;

Considérant que les villes membres du Regroupement des municipalités de l'île de Montréal souhaitent se joindre à ce regroupement;

Considérant que, conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

Considérant que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De confirmer l'adhésion de la Ville de Montréal-Est au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés;

De confier à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat d'assurance collective pour les employés municipaux : ledit contrat sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

De fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

D'autoriser la trésorière à payer les frais de gestion chargés par l'UMQ et représentant 1% des primes totales payées par les municipalités membres du regroupement;

Que la Ville de Montréal-Est s'engage à octroyer le contrat au soumissionnaire retenu par le comité de sélection et à en respecter les termes et conditions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8**

---

## **PERSONNEL 9**

---

### **DÉSIGNATION DU TITULAIRE DE LA FONCTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL À TITRE D'ASSISTANT-GREFFIER, D'ASSISTANT-TRÉSORIER ET DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST SUR LE COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201208194**

9.1

Considérant qu'en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil peut nommer un assistant-greffier pour exercer tous les devoirs de la charge de greffier avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

Considérant qu'en vertu de l'article 106 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil peut nommer un assistant-trésorier pour exercer les pouvoirs de la charge de trésorier avec les droits, devoirs, privilèges, obligations et pénalités attachés à cette charge;

Considérant qu'en cas de vacance de la fonction de greffier ou de trésorier, l'assistant-greffier ou l'assistant-trésorier doit exercer les devoirs de leur charge jusqu'à ce que la vacance soit remplie;

Considérant également qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Ville de Montréal-Est pour représenter celle-ci sur le Comité du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De désigner le titulaire de la fonction de directeur général de la Ville de Montréal-Est à titre d'assistant-trésorier, d'assistant-greffier et de représentant de la Ville de Montréal-Est sur le Comité du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est;

D'autoriser le titulaire de la fonction de directeur général de la Ville de Montréal-Est à signer les chèques au nom de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DÉSIGNATION DU TITULAIRE DE LA FONCTION DE TRÉSORIER À TITRE D'ASSISTANT-GREFFIER**

**CM-201208195**

9.2

Considérant qu'en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil peut nommer un assistant-greffier pour exercer tous les devoirs de la charge de greffier avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De désigner le titulaire de la fonction de trésorier de la Ville de Montréal-Est à titre d'assistant-greffier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **NOMINATION PERMANENTE DE MONSIEUR GILLES THERRIEN À TITRE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR À LA DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2012**

**CM-201208196**

9.3

Considérant le départ à la retraite de monsieur Clément Boivin le 1er septembre 2012, nous avons procédé à l'affichage interne d'un poste de mécanicien-soudeur du 23 juillet au 3 août 2012, le tout conformément à l'article 17.08 de la convention collective;

Considérant qu'un seul employé a posé sa candidature, soit monsieur Gilles Therrien, mécanicien-soudeur auxiliaire;

Considérant que la candidature de monsieur Gilles Therrien a été retenue, puisqu'il répond aux exigences du poste, qu'il a été embauché à titre de mécanicien-soudeur auxiliaire le 20 décembre 2010, qu'il a obtenu une évaluation positive de ses supérieurs et qu'il possède également son permis de conduire classe 3;

Considérant que l'article 3.01 de la convention collective stipule que monsieur Therrien devient employé titulaire puisqu'il obtient un poste à temps complet à la suite du processus d'affichage découlant du comblement par la Ville d'un poste devenu vacant, et ce, selon les modalités prévues par la convention collective.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la nomination permanente de monsieur Gilles Therrien, rétroactivement au 1<sup>er</sup> septembre 2012 au poste de mécanicien-soudeur à la Division des travaux publics, et ce, aux conditions de travail prévues par la convention collective des employés cols-bleus.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

M. le conseiller Alain Dion

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

## **DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 71**

**CM-201208197**

9.4

Considérant les avis verbaux et écrits, la lettre d'avertissement datée du 25 octobre 2011, la précédente suspension d'une journée (CM-201110302) et la lettre du 20 juin 2012, le tout en relation avec le problème d'absentéisme de l'employé no 71;

Considérant que l'employé no 71 doit fournir un billet médical pour chacune de ses absences;

Considérant que l'employé no 71 s'est de nouveau absenté les 17 et 18 mai 2012 sans avoir fourni de justification valable ou d'attestation médicale;

Considérant la décision de madame Carole Michelin, directrice générale adjointe et trésorière, à l'effet de suspendre trois jours sans traitement l'employé no 71.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la suspension de trois jours sans traitement imposée à l'employé no 71 les 7, 8 et 9 août 2012.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le conseiller Alain Dion.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

---

*Madame la conseillère Sylvie Dauphinais indique qu'elle vote contre cette proposition puisqu'elle était absente lors de l'étude de ce point et que de ce fait, elle n'a pas suffisamment d'informations pour prendre une décision. Elle requiert d'ailleurs, durant l'assemblée et lors du vote sur ce point, que son motif soit consigné au procès-verbal.*

---

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

## **DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

**10**

---

## **PRÊT DU GYMNASSE LE DIMANCHE 7 OCTOBRE 2012 POUR LE BAL DES ÂÎNÉS**

**CM-201208198**

10.1

Considérant que la Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles désire avoir des locaux pour la tenue de leur Bal des Aînés le 7 octobre 2012;

Considérant qu'il s'agit d'une activité pour les aînés;

Considérant que cette activité se déroule dans le cadre de la journée internationale des personnes âgées;

Considérant qu'il s'agit de la septième édition;

Considérant que cette activité brise l'isolement des personnes âgées;

Considérant que cette activité est très appréciée de nos aînés et des citoyens de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De prêter la salle du gymnase, dimanche le 7 octobre prochain, pour la tenue du Bal des Aînés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DISPOSITION DES BICYCLETTES DONNÉES PAR LA RAFFINERIE SHELL À LA VILLE DE MONTRÉAL-EST LORS DE SA FERMETURE**

**CM-201208199**

10.2

Considérant que la raffinerie Shell de Montréal-Est a fait don de 100 bicyclettes à la Ville de Montréal-Est;

Considérant que dix de ces bicyclettes sont conservées pour l'usage des employés et gardiens de parc de la SRLPAT;

Considérant que la Ville désire que le don des 90 bicyclettes restantes bénéficie aux personnes démunies résidentes de Montréal-Est;

Considérant que la Ville n'a aucun moyen de s'assurer elle-même que les bénéficiaires fassent partie de la catégorie visée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser la Division des affaires publiques, communications, loisirs, culture et services communautaires à prendre entente avec les organismes suivants afin d'assurer la distribution des bicyclettes auprès des personnes démunies et résidant à Montréal-Est;

- Action Secours Vie d'Espoir
- Au pignon de l'Est
- St-Vincent-de-Paul ME/PAT

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AUTORISER LA GRATUITÉ, UNE FOIS PAR MOIS, DE L'USAGE DE LA SALLE DU PRESBYTÈRE AUX ORGANISMES RECONNUS PAR LA *POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES ORGANISMES DE LOISIRS ET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE* ET FAISANT PARTIE DES CATÉGORIES A ET B**

**CM-201208200**

10.3

Considérant que la salle du presbytère a été conçue afin de résoudre le problème causé par l'utilisation en soirée, une fois par mois, des salles du CRER, par les organismes communautaires de classe A et B, rendant ces salles non disponibles à la tenue d'activités hebdomadaires payantes;

Considérant que cette utilisation mensuelle par les organismes de classe A ou B a toujours été gratuite;

Considérant que le Conseil a voté, le 14 décembre 2011, une tarification de la salle du presbytère au montant de 50 \$ plus taxes;

Considérant que l'AFEAS, un des deux organismes qui a utilisé la salle à ce jour a demandé au Conseil de revoir sa position et que celui-ci a accepté.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accorder la gratuité, une fois par mois, de l'usage de la salle du presbytère aux organismes accrédités par la Ville de Montréal-Est dans sa *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisirs et de développement communautaire* et faisant partie des catégories A et B.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AUTORISER L'UTILISATION DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE PAR LA COMPAGNIE ENBRIDGE PIPELINES INC. POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET D'INVERSION DU PIPELINE SARNIA-MONTRÉAL - 350 \$**

**CM-201208201**

10.4

Considérant que la compagnie Enbridge a besoin d'une salle pour tenir une soirée de consultation publique à l'automne prochain sur le Projet d'inversion du pipeline Sarnia-Montréal afin de l'expliquer à nos citoyens;

Considérant qu'il est impossible d'avoir une salle au CRER;

Considérant que la Ville croit important que cette consultation publique se tienne à Montréal-Est pour bien expliquer le projet à nos citoyens;

Considérant qu'il serait possible d'utiliser l'église Saint-Octave à cette fin;

Considérant que l'événement se tiendrait dans l'église elle-même et que la valeur de location n'est pas établie, tout comme les frais afférents, il est suggéré de demander un montant de 350 \$ pour couvrir les frais de surveillance, nettoyage, etc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'utilisation de l'église Saint-Octave, au coût de 350 \$, par la compagnie Enbrige pipelines inc. pour la consultation publique pour le Projet d'inversion du pipeline Sarnia-Montréal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RELATION PUBLIQUE** **11**

---

**PROCLAMATION** **12**

---

**AFFAIRE NOUVELLE** **13**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

---

*Mention est faite au procès-verbal que madame Diane Blais dépose une série de documents relatifs à sa demande d'accès aux documents des organismes publics et concernant les travaux d'asphaltage réalisés par un entrepreneur privé.*

*Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Monique Major quitte la séance à 20 h 48.*

*Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Monique Major réintègre la séance à 20 h 52.*

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**CM-201208202**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier





**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 26 septembre 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2012**

##### **CM-201209203 1.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 septembre 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 septembre 2012

**2 Adoption du procès-verbal**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2012

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

**4 Rapports des commissions**

4.1 Dépôt du compte-rendu de la séance de la Commission de circulation du 7 août 2012

**5 Rapports des services**

5.1 Modification du calendrier du conseil pour déplacer la séance du mercredi 31 octobre 2012 au mardi 30 octobre 2012

5.2 Désigner monsieur Carlos Lopez en remplacement de madame Danielle Dupuis à titre de responsable de l'application des programmes de l'amélioration de l'habitat (PAH) auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de le nommer à titre d'inspecteur accrédité par la SHQ

5.3 Modification à la signalisation sur les avenues Lesage, Marien et Hinton

- 5.4 Demande d'accréditation de l'organisme « Au pignon de l'Est » à titre d'organisme communautaire
- 5.5 Mandat à la SRLPAT pour l'organisation des activités de dépouillement d'arbre de Noël et du patinage de Noël
- 6 Règlements**
- 6.1 Règlement 713-88 - Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de modifier la note 20 pour autoriser un logement dans une cave et non dans un sous-sol et que ce logement ne soit pas considéré pour le calcul du nombre de cases de stationnements obligatoires - Adoption
- 6.2 Règlement 739-7 - Règlement modifiant le règlement 739 – *Règlement sur les nuisances et le bon ordre* – et ses amendements afin de clarifier la formulation de l'article 25D.6, lequel traite des assemblées, défilés ou attroupements sur le domaine public - Adoption
- 6.3 Règlement 24-2012 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est - Présentation
- 7 Adjudication de contrats**
- 7.1 Obtention d'un mandat pour l'octroi d'un contrat de courtage pour la location des espaces vacants du 4<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville à M. Georges Mercier de RE/MAX Cité inc.
- 8 Mandat de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Demande d'aide financière des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada pour les cérémonies du jour du Souvenir – 1 075 \$
- 10.2 Prêt de la salle 2 du Centre récréatif Édouard-Rivet à la Maison Dalauze
- 10.3 Don à madame Hélène Turcot, citoyenne de Montréal-Est pour son stage international en réadaptation physique au Sénégal à l'hiver 2013 – 200 \$
- 10.4 Prêt de l'autobus de la Ville de Montréal-Est au service de garde de l'école Saint-Octave pour la réalisation d'activités à l'automne 2012
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**
- Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens  
Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 2**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2012**

**CM-201209204 2.1**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2012 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3**

### **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201209205 3.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 26 septembre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RAPPORT DES COMMISSIONS 4**

### **DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE CIRCULATION DU 7 AOÛT 2012**

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la séance de la Commission de circulation du 7 août 2012.

## RAPPORT DES SERVICES

5

### MODIFICATION DU CALENDRIER DU CONSEIL POUR DÉPLACER LA SÉANCE DU MERCREDI 31 OCTOBRE 2012 AU MARDI 30 OCTOBRE 2012

CM-201209207

5.1

Considérant que la séance du 31 octobre 2012 correspond à la fête de l'Halloween;

Considérant qu'il y a lieu de déplacer cette séance au 30 octobre 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De modifier le calendrier des séances du Conseil de la Ville de Montréal-Est pour déplacer la séance du mercredi 31 octobre 2012 au mardi 30 octobre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### DÉSIGNER MONSIEUR CARLOS LOPEZ EN REMPLACEMENT DE MADAME DANIELLE DUPUIS À TITRE DE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES PROGRAMMES DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH) AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) ET DE LE NOMMER À TITRE D' INSPECTEUR ACCRÉDITÉ PAR LA SHQ

CM-201209208

5.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est est partie à l'entente concernant les programmes de l'amélioration de l'habitat;

Considérant que la Ville est également partie à l'entente de gestion concernant l'administration desdits programmes;

Considérant que monsieur François Méryneau et madame Danielle Dupuis ont été nommés responsables de l'application desdits programmes (CM-200902034);

Considérant qu'une modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat désignait monsieur François Méryneau à titre d'inspecteur accrédité par la SHQ;

Considérant qu'il y a lieu de retirer le nom de madame Danielle Dupuis à titre de responsable de l'application des programmes de l'amélioration de l'habitat;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter le nom de monsieur Carlos Lopez à titre de responsable de l'application desdits programmes ainsi qu'à titre d'inspecteur accrédité par la SHQ;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De désigner monsieur Carlos Lopez en remplacement de madame Danielle Dupuis à titre de responsable de l'application des programmes de l'amélioration de l'habitat (PAH) auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de le nommer inspecteur accrédité par la SHQ.

**ADOPTÉE L'UNANIMITÉ**

### MODIFICATION À LA SIGNALISATION SUR LES AVENUES LESAGE, MARIEN ET HINTON

CM-201209209

5.3

Considérant les recommandations favorables de la Commission de circulation à l'effet de modifier le plan de signalisation routière de la Ville de Montréal-Est afin d'y intégrer les modifications suivantes:

- De remplacer, du côté ouest de l'avenue Lesage, entre les rues Prince-Albert et Notre-Dame, les panneaux "Interdiction de stationner en tout temps" par des panneaux "Interdiction de stationner le lundi de 9 h à 12 h";
- D'ajouter, du côté ouest de l'avenue Marien, entre les rues Sherbrooke et Ontario, un panneau "Signal avancé pour camion" et un panneau "Sortie de camion";
- D'ajouter un panneau "Défense de stationner d'ici au coin" du côté nord-est de la sortie de la résidence de la sclérose en plaques sur l'avenue Hinton.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De modifier le plan de signalisation routière de la Ville de Montréal-Est afin d'y intégrer les modifications suivantes:

- De remplacer, du côté ouest de l'avenue Lesage, entre les rues Prince-Albert et Notre-Dame, les panneaux "Interdiction de stationner en tout temps" par des panneaux "Interdiction de stationner le lundi de 9 h à 12 h";
- D'ajouter, du côté ouest de l'avenue Marien, entre les rues Sherbrooke et Ontario, un panneau "Signal avancé pour camion" et un panneau "Sortie de camion";
- D'ajouter un panneau "Défense de stationner d'ici au coin" du côté nord-est de la sortie de la résidence de la sclérose en plaques sur l'avenue Hinton.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### DEMANDE D'ACCREDITATION DE L'ORGANISME "AU PIGNON DE L'EST" À TITRE D'ORGANISME COMMUNAUTAIRE

CM-201209210

5.4

Considérant qu' « Au pignon de l'est » a déposé les documents concernant leur demande d'accréditation à la Ville de Montréal-Est;

Considérant la nature du champ d'intervention de l'organisme qui est l'aide à la personne;

Considérant que l'organisme répond aux besoins des citoyens de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que l'organisme sera classé "Organisme communautaire de catégorie A".

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'accorder l'accréditation de l'organisme "Au pignon de l'est" qui sera classé "Organisme de catégorie A".

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### MANDAT À LA SRLPAT POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL ET DU PATINAGE DE NOËL

CM-201209211

5.5

Considérant que la Ville invite annuellement les enfants de 10 ans et moins à son dépouillement d'arbre de Noël et au patinage de Noël;

Considérant que la Ville désire que la Société ressources loisirs de Pointe-aux-Trembles, gestionnaire du Centre récréatif Édouard-Rivet, organise les deux événements en partenariat avec la Ville;

Considérant que le projet déposé devra être amendé à la satisfaction de la Ville, et que le budget demandé, soit 7 780 \$ plus taxes est approuvé.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De mandater la SRLPAT pour organiser, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'activité du dépouillement d'arbre de Noël et du patinage de Noël le dimanche 16 décembre 2012;

D'approuver le transfert de 2 237 \$;

D'autoriser madame Josée Guy, directrice générale, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le conseiller Alain Dion.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

## ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

## RÈGLEMENTS

6

### RÈGLEMENT 713-88 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE* - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LA NOTE 20 POUR AUTORISER UN LOGEMENT DANS UNE CAVE ET NON DANS UN SOUS-SOL ET QUE CE LOGEMENT NE SOIT PAS CONSIDÉRÉ POUR LE CALCUL DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT OBLIGATOIRES - ADOPTION

CM-201209212

6.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 713-88 - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - *Règlement de zonage*- et ses amendements afin de modifier la note 20 pour autoriser un logement dans une cave et non dans un sous-sol et que ce logement ne soit pas considéré pour le calcul du nombre de cases de stationnement obligatoires.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### RÈGLEMENT 739-7 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 739 - *RÈGLEMENT SUR LA NUISANCE ET LE BON ORDRE* - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CLARIFIER LA FORMULATION

## **DE L'ARTICLE 25D.6, LEQUEL TRAITE DES ASSEMBLÉES, DÉFILÉS OU ATTOUPEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC - ADOPTION**

**CM-201209213**

6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 739-7 - Règlement modifiant le règlement 739 - *Règlement sur la nuisance et le bon ordre* - afin de corriger l'article 25D.6

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENT 24-2012 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - PRÉSENTATION**

**CM-201209214**

6.3

Madame la conseillère Monique Major présente aux membres du Conseil et au public présent le projet de règlement 24-2012 – *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*. À cet effet, elle explique que le code a pour objet:

- d'assurer l'adhésion des employés municipaux aux principales valeurs de la Ville;
- de prévoir l'adoption de règles déontologiques pour les employés municipaux;
- de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Elle énonce également que le règlement respecte les obligations prévues à la Loi puisqu'on y retrouve les valeurs suivantes :

- l'intégrité;
- la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- le respect envers les élus, les autres employés de la municipalité et les citoyens;
- la loyauté envers la municipalité;
- la recherche de l'équité;
- l'honneur rattaché aux fonctions de l'employé;

Elle spécifie que le règlement identifie également les règles qui doivent guider la conduite de l'employé pendant et après son emploi. Ces règles ont pour objectifs de prévenir :

- toute situation où l'intérêt personnel d'un employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Finalement, elle indique qu'un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie par un employé peut entraîner, sur décision de la municipalité et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

---

## **ADJUDICATION DE CONTRATS**

**7**

---

### **OBTENTION D'UN MANDAT POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE COURTAGE POUR LA LOCATION DES ESPACES VACANTS DU 4E ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE À M. GEORGES MERCIER DE RE/MAX CITÉ INC.**

**CM-201209215**

7.1

Considérant qu'il y aurait lieu de louer les locaux du 4e étage de l'Hôtel de Ville;

Considérant que, pour ce faire, il est nécessaire de donner un contrat de courtage;

Considérant qu'un courtier a été approché et que celui-ci offre un contrat d'une année;

Considérant que la rétribution de celui-ci sera versée sous forme de commission;

Considérant que cette commission sera établie ainsi:

- commission représentant la valeur d'un mois de loyer si le bail est d'une durée de 12 mois et moins;
- commission représentant 6 % de la valeur totale du loyer pour un bail de 24 mois;
- commission représentant 5 % de la valeur totale du loyer pour un bail de 36 mois et plus;

Considérant que l'ensemble de la publicité, de la recherche de locataires et de la visite des lieux incombent au courtier;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la Ville d'effectuer une enquête de crédit, si elle le désire, lorsque le courtier propose un locataire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la directrice générale, madame Josée Guy, à donner un mandat de courtage pour la location des espaces vacants du 4<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville, selon les modalités établies plus haut;

D'autoriser madame Josée Guy, directrice générale, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8**

---

**PERSONNEL 9**

---

**DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10**

---

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION AU CANADA POUR LES CÉRÉMONIES DU JOUR DU SOUVENIR – 1 075 \$**

**CM-201209216** 10.1

Considérant que nous avons reçu une lettre des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada dans le but de les aider à organiser les cérémonies du jour du Souvenir et de nourrir plus de 300 cadets en servant des beignes, fruits, chocolat chaud, jus, etc. afin que ces jeunes puissent tenir le coup lors de cette journée;

Considérant qu'il y a également le joueur de cornemuse à payer;

Considérant que ces cérémonies se tiendront le dimanche 11 novembre prochain.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De contribuer à la réalisation des cérémonies du jour du Souvenir par le versement d'un don 1 075 \$ aux Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRÊT DE LA SALLE 2 DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET À LA MAISON DALAUZE**

**CM-201209217** 10.2

Considérant que la Maison Dalauze est une ressource d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence;

Considérant que la Maison Dalauze est située à Montréal-Est;

Considérant qu'il s'agit d'un organisme accrédité de catégorie B par la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le prêt de la salle 2 du Centre récréatif Édouard-Rivet pour le dépouillement d'arbre de Noël à une date à être déterminée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DON À MADAME HÉLÈNE TURCOT, CITOYENNE DE MONTRÉAL-EST, POUR SON STAGE INTERNATIONAL EN RÉADAPTATION PHYSIQUE AU SÉNÉGAL À L'HIVER 2013 - 200 \$**

**CM-201209218** 10.3

Considérant que madame Turcot est une résidente de Montréal-Est;

Considérant que madame Turcot a été acceptée dans ce projet;

Considérant que madame Turcot doit effectuer une collecte de fonds de 3 900 \$ pour participer à ce stage.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner un montant de 200 \$ à madame Hélène Turcot pour son stage de sept semaines en réadaptation physique au Sénégal à l'hiver 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRÊT DE L'AUTOBUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS À L'AUTOMNE 2012**

**CM-201209219** 10.4

Considérant que les responsables du service de garde de l'école Saint-Octave nous ont fait parvenir une demande pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour les sorties prévues lors des journées pédagogiques de l'année scolaire 2012-2013, soit pour 9 activités;

Considérant que lorsque le service de garde organise des sorties, les jeunes de l'école qui y assistent paient la journée du service de garde et paient également un coût pour la sortie étant donné que les services de garde doivent s'autofinancer;

Considérant que le gouvernement subventionne une partie des frais des ressources humaines pour cette journée et que cette subvention est accordée en fonction du ratio d'enfants qui se présentent au service de garde lors des journées pédagogiques;

Considérant que les jeunes ne devraient assumer que les coûts de la sortie si la Ville consent à prêter l'autobus;

Considérant également que le service de garde de l'école Saint-Octave ne fait pas partie de nos organismes accrédités, mais que l'école a droit à la gratuité pour l'autobus selon la *Politique de reconnaissance des organismes*;

Considérant que la demande du 18 septembre a été annulée parce qu'elle n'avait pu être présentée lors de la séance du Conseil d'août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville pour l'activité au Cinéma Lacordaire le 21 novembre 2012;

Pour l'activité du 23 octobre, soit la visite au Jardin botanique, la Ville paie la location d'un autobus pour permettre au service de garde de l'école Saint-Octave de tenir cette activité;

D'autoriser madame Josée Guy, directrice générale, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RELATION PUBLIQUE** **11**

---

**PROCLAMATION** **12**

---

**AFFAIRE NOUVELLE** **13**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201209220**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 30 octobre 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

*Monsieur le conseiller Michel Bélisle et madame la conseillère Monique Major avisent formellement le greffier et président d'élection ainsi que les personnes présentes que ceux-ci se retirent de l'Équipe Renaissance et qu'ils siègeront désormais à titre de conseillers indépendants.*

*Une lettre à cet effet est officiellement remise au greffier et président d'élection, à la directrice générale ainsi qu'à tous les membres du conseil et un communiqué est distribué aux personnes présentes.*

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2012**

**CM-201210221**

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 octobre tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 octobre 2012

**2 Adoption du procès-verbal**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2012

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

**4 Rapports des commissions**



- 4.1 Dépôt du compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2012
- 4.2 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est
- 4.3 Dépôt du rapport financier 2011 et du rapport du vérificateur externe
- 5 Rapports des services**
- 5.1 Remplacement de la *Politique de vente des immeubles municipaux*
- 5.2 Dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013
- 5.3 Demande de Chimie ParaChem s.e.c. pour l'installation d'une glissière de sécurité du côté sud de la rue Sainte-Catherine à l'ouest de l'avenue Montréal-Est
- 5.4 Entente relative à l'exclusivité de fourniture d'abribus (avec ou sans panneau d'affichage publicitaire) et à l'exclusivité d'exploitation publicitaire sur tout abribus (STM)
- 5.5 Vacant
- 5.6 Vacant
- 5.7 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 27 février 2013
- 5.8 Proposition de règlement dans le dossier de la Ville de Montréal-Est contre Lafarge Canada (expropriation pour le prolongement de l'avenue Lakefield)
- 6 Règlements**
- 6.1 Avis de motion - Modification du règlement de zonage 713 afin d'autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34
- 6.2 Premier projet - Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage – et ses amendements afin d'autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34
- 6.3 Avis de motion – Modification du règlement 739 – Règlement sur les nuisances et le bon ordre – afin d'interdire de nourrir les animaux de la faune ou les animaux errants
- 7 Adjudication de contrats**
- 7.1 Entente-cadre collective numéro 780977 pour la fourniture sur demande de sel de déglçage des chaussées – Technologie de dégivrage Cargill – 229 000 \$
- 8 Mandat de services professionnels**
- 8.1 Mandat à l'Association industrielle de l'Est de Montréal pour la réalisation de l'*Étude stratégique sur le futur industriel de l'est de Montréal* et autorisation d'un versement de 7 500 \$ pour la participation de la Ville de Montréal-Est à ladite étude
- 9 Personnel**
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Demande de contribution financière annuelle, par la Légion Royale Canadienne pour leur Campagne des Coquelicots 2012 – 75 \$
- 10.2 Demande de contribution financière de l'AFÉAS de Montréal-Est pour la présentation du 35<sup>e</sup> Salon des métiers d'art et loisirs récréatifs du 2 au 4 novembre 2012 – 400 \$
- 10.3 Demande de contribution financière de l'association du Tournoi Bantam de Montréal-Est pour l'organisation d'un souper de retrouvailles pour tous les bénévoles qui ont œuvré durant les 40 dernières années au tournoi – 2 500 \$
- 10.4 Demande de l'Association des bénévoles de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour emprunter l'autobus de la Ville pour assister à leur dîner de Noël le 14 décembre 2012 à l'école Calixa-Lavallée
- 10.5 Demande de l'Association provinciale « Union Shotokan Karaté-Do » pour emprunter l'autobus de la Ville afin d'assister à une compétition, la Coupe du Tigre, qui se déroulera le 25 novembre 2012 et le 26 mai 2013 à Trois-Rivières
- 10.6 Demande du service de garde de l'école Saint-Octave pour emprunter l'autobus de la Ville pour la réalisation d'activités en 2013
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**
- Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens
- Levée de la séance**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2**

---

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2012**

**CM-201210222**

2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2012 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**3**

---

### **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201210223**

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 30 octobre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

**4**

---

### **DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 9 OCTOBRE 2012**

**CM-201210224**

4.1

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2012

---

### **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201210225**

4.2

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je procède aujourd'hui, à titre de maire de la Ville de Montréal-Est, à la présentation du rapport annuel sur la situation financière de la Ville. Ce rapport reflète tout le travail accompli dans le but d'assurer une gestion saine et efficace et d'offrir à nos citoyens des services de qualité.

#### **Rapport financier de la Ville de Montréal-Est 2011**

Le rapport financier pour l'année 2011 fera l'objet d'un dépôt auprès du Ministère des Affaires municipales au courant de cette semaine et déposé à la séance du conseil du 30 octobre 2012. Le rapport financier déposé aujourd'hui inclut un rapport de l'auditeur indépendant sans réserve, soulignant ainsi que les états financiers produits donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal-Est. Le budget 2011 de la Ville de Montréal-Est s'élevait à 39 850 000 \$. La quote-part de l'agglomération au budget totalisait 17 288 311 \$, soit 43.38 % du budget total. L'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales a été d'environ 1 468 789 \$. Les revenus au 31 décembre 2011 ont totalisé 37 817 178 \$, dont 90 % représentaient des revenus de taxes. La quote-part de l'agglomération de Montréal s'élevait à 17 221 347 \$. Le total des subventions a été de 501 594 \$.

La Ville a procédé à d'importants investissements financiers au cours de 2011 dont certains projets se sont terminés en 2012. Parmi les principales réalisations, mentionnons :

#### **Projets terminés en 2012**

- Réhabilitation de la Place Marien,
- Aménagement d'une salle au presbytère, (fait à l'interne)
- Modification de l'éclairage à la bibliothèque,
- Installation d'un nouveau déshumidificateur à l'aréna,
- Aménagement de deux locaux au sous-sol au C.R.É.-R.,
- Aménagement paysager, plantation d'arbres dans différents secteurs de la Ville
- Pavage et trottoirs à différents endroits dans la Ville,
- Création de la Commission de circulation,
- Aménagement du parc Philiat-Desrochers,
- Réfection d'aqueduc à la suite de différentes fuites d'eau.

#### **Projets 2013**

- Restructuration du plan d'effectif
- Ajout d'éclairage au parc Edmond-Robin
- Réaménagement du parc des Vétérans,
- Planification de la phase II du boulevard Joseph-Versailles,
- Gainage d'égouts,
- Réfection de rues, trottoirs et bordures,
- Amélioration et conformité du plan de circulation

#### **Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012, 2013 et 2014**

Le budget du programme triennal d'immobilisations pour 2012 s'élevait à 5 690 000 \$, et avait pour objectif l'amélioration des infrastructures pour une somme de 4 780 000 \$, les bâtiments 550 000 \$ et les équipements 360 000 \$.

## Indications préliminaires quant aux états financiers de l'année 2012

Les résultats préliminaires de l'exercice financier nous laissent entrevoir la rencontre de nos objectifs pour l'année 2012 et nous permettent d'anticiper au minimum un équilibre financier.

### Rémunération et allocation des élus municipaux

Tel que le requiert l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je dois vous faire part des rémunérations et allocations de dépenses des élus de votre Ville.

En 2012 le statu quo a été de mise. Le salaire de base annuel du maire a été de 64 405 \$ à laquelle s'est ajoutée une allocation annuelle de dépenses non imposable d'un montant de 14 951 \$. À titre de membre du conseil d'agglomération de Montréal, une somme de 10 344 \$ me sera versée. Je siège également sur quatre commissions, dont trois à titre de vice-président, soit : Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, ainsi qu'à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, et en tant que membre à la Commission sur les finances et l'administration. La rémunération maximale pour ces commissions est de 15 515 \$ par année.

Les conseillers de la Ville de Montréal-Est ont reçu un salaire annuel de base de 17 863 \$, ainsi qu'une allocation annuelle de dépenses non imposables de 8 931 \$, tels que l'année précédente.

Ces sommes sont déboursées en conformité avec la disposition de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

### Liste des contrats

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose une liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Cette liste comprend également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclue avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale égale ou supérieure à 25 000 \$.

### Orientations générales pour le budget de l'année 2013

Des travaux en vertu d'une planification stratégique ont été amorcés au cours des années précédentes. Une restructuration du plan d'effectifs visera à orienter nos efforts sur une priorisation de projets rejoignant les objectifs à court, moyen et long terme conformément à la mission choisie pour la Ville de Montréal-Est. Le citoyen et le développement de la Ville seront au centre de nos priorités tout en considérant la situation économique de notre Ville.

### Plan triennal 2013-2014-2015

Le Plan triennal d'immobilisations comportera une certaine latitude pour les projets de grandes envergures et encore en réflexion. Des décisions importantes devront être prises qui nécessiteront une consultation citoyenne.

Le budget 2013 de la Ville de Montréal-Est ainsi que le Plan triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 seront déposés lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue le mercredi 19 décembre 2012 à 19 h 05.

---

## DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2011 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

**CM-201210226**

4.3

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, monsieur Robert Coutu, dépose séance tenante le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011 et le rapport du vérificateur externe préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc.

---

## RAPPORT DES SERVICES

5

---

### REMPLACEMENT DE LA POLITIQUE DE VENTE DES IMMEUBLES MUNICIPAUX

**CM-201210227**

5.1

Considérant que la Ville désire obtenir le meilleur projet lors de la vente de certains immeubles municipaux;

Considérant que pour ce faire, il serait souhaitable d'aviser le plus grand nombre d'intéressés potentiels en publiant un avis public lorsque la Ville entend vendre un immeuble ou lorsqu'elle reçoit une offre d'achat pour l'un de ses immeubles;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de procéder par avis public dans un journal lorsque la Ville entend vendre un immeuble qui n'est pas bâti ou bâtissable, mais que dans ce dernier cas, il y aurait tout de même lieu d'aviser les propriétaires d'immeubles voisins pour connaître leurs commentaires quant à l'offre d'achat;

Considérant que du fait de ces précisions, il y aurait lieu de remplacer l'actuelle Politique de vente des immeubles municipaux par une nouvelle politique qui distinguerait le type d'immeuble selon qu'il est bâti, bâtissable ou non bâtissable.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De remplacer la *Politique de vente des immeubles municipaux* faisant l'objet de la résolution CM-200812330 la *Politique de vente des immeubles municipaux* suivante :

## POLITIQUE CONCERNANT LA VENTE D'IMMEUBLES MUNICIPAUX

- 1. Acompte** – Toute promesse d'achat pour un immeuble, propriété de la Ville de Montréal-Est (ci-après « la Ville »), doit lui être adressée sur le formulaire prévu à cet effet, lequel est joint à la présente politique en tant qu'**Annexe 1** et en fait partie intégrante.

Cette promesse d'achat doit être accompagnée d'un acompte si l'immeuble est bâti ou bâtissable. Le montant de cet acompte est calculé de la façon suivante :

- Quatre cents dollars (400 \$) ou 10 % du prix d'achat proposé par le promettant lorsque le prix d'achat est de moins de cent mille dollars (100 000 \$), le plus élevé entre ces deux montants prévalant;
- Dix mille dollars (10 000 \$) ou 5 % du prix d'achat proposé par le promettant lorsque le prix d'achat est de cent mille dollars (100 000 \$) ou plus, le plus élevé entre ces deux montants prévalant.

Cet acompte est remboursable seulement si la Ville refuse la promesse d'achat qui lui est adressée. Toutefois, une somme équivalant à 15 % du montant de l'acompte versé est conservée par la Municipalité à titre de frais d'administration.

- 2. Avis** – Lorsque l'immeuble n'est pas bâtissable, comme, à titre d'exemple, l'emprise d'une ruelle que la Ville entend se départir, la Ville avise, dans les 5 jours de la réception d'une promesse d'achat pour un tel immeuble les propriétaires des immeubles voisins pour que ceux-ci puissent commenter cette promesse d'achat. Ces propriétaires doivent faire parvenir lesdits commentaires dans les 10 jours de la mise à la poste desdits avis.

Si l'immeuble est bâti ou bâtissable, la Ville fait paraître, dans un journal distribué sur son territoire, un avis public faisant état qu'elle a reçu une offre pour ledit immeuble.

- 3. Choix du notaire** – La Ville choisit le notaire qui instrumentera la vente; tous les frais liés à la vente sont cependant à la charge de l'acheteur.
- 4. Prix d'achat** – Le prix d'achat indiqué au formulaire doit être équivalent ou supérieur à la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière pour l'immeuble faisant l'objet de la promesse d'achat.

Si le promettant-acheteur estime que la valeur indiquée à ce rôle pour cet immeuble ne reflète pas sa valeur réelle, celui-ci peut demander à la municipalité de procéder à une réévaluation dudit immeuble. Dans ce cas, la Ville de Montréal-Est mandate, aux frais du promettant-acheteur, un évaluateur qui réévaluera l'immeuble.

Si la Ville de Montréal-Est estime que la valeur indiquée à ce rôle pour cet immeuble ne reflète pas sa valeur réelle, celle-ci mandate, aux frais du promettant-acheteur, un évaluateur qui réévaluera l'immeuble.

- 5. Conditions facultatives pour la vente d'un immeuble** – La Ville se réserve le droit d'exiger que la vente d'un immeuble soit conditionnelle au respect d'une ou de plusieurs conditions résolutoires et notamment :

- Que l'immeuble vendu fasse l'objet d'un permis de lotissement afin que celui-ci soit joint à un ou plusieurs immeubles limitrophes et détermine le délai pour réaliser cette opération cadastrale;
- Que l'immeuble vendu soit l'assiette d'un bâtiment principal 24 mois après la publication de la vente au registre foncier du Québec ou selon le délai qu'elle détermine;
- Que le bâtiment principal à être réalisé sur l'immeuble vendu soit du type et de la qualité exigés par la municipalité pour le secteur où se situe ledit immeuble.

Par ailleurs, la Ville de Montréal-Est peut fixer la valeur minimale du bâtiment principal à être construit sur l'immeuble vendu.

- 6. Garantie** – La vente d'un immeuble par la Ville est faite sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur; l'acheteur a l'obligation de procéder à toutes les inspections et vérifications utiles.

Cette condition apparaît obligatoirement dans tout acte de vente à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et le promettant-acheteur.

- 7. Résolution du contrat de vente** – La signature de l'acte de vente doit intervenir dans les 30 jours suivant l'avis du notaire à cet effet. Le défaut par le promettant-acheteur de signer l'acte de vente dans ce délai entraîne la résolution automatique de la vente sans autre préavis. La Ville de Montréal-Est conserve, à titre de pénalité, l'acompte versé par le promettant-acheteur. Cette pénalité n'a pas pour effet de priver la Ville de Montréal-Est de tout recours visant à réparer le préjudice subi par la Ville de Montréal-Est et s'y ajoute.

Le défaut par l'acheteur de réaliser l'une ou plusieurs des conditions résolutoires entraîne la résolution automatique de la vente sans autre préavis. Dans ce cas, l'immeuble est rétrocédé, aux frais de l'acheteur, à la Ville de Montréal-Est. La Ville de Montréal-Est conserve, à titre de pénalité, le prix d'achat. Cette pénalité n'a pas pour effet de priver la Ville de Montréal-Est de tout recours visant à réparer le préjudice subi par la Ville de Montréal-Est et s'y ajoute.

- 8. Disposition particulière à la vente d'immeubles qui ont été l'assiette d'une emprise d'un chemin public** – Lorsqu'à la suite de la fermeture d'un chemin public, la Ville de Montréal-Est décide de vendre ou de céder l'immeuble qui en constitue l'assiette, celle-ci offre, aux propriétaires riverains, d'acquérir la portion de ladite emprise qui se situe dans le prolongement des lignes de propriété des immeubles riverains jusqu'au centre dudit chemin.

Si, dans les quinze jours de la transmission de l'offre de vente ou de cession, la Ville de Montréal-Est ne reçoit pas d'offres d'achat de la part des personnes intéressées pour la portion de l'immeuble qui lui est offerte, elle peut offrir cette portion à toutes autres personnes intéressées.

### ANNEXE 1

#### PROMESSE D'ACHAT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL

<b>OFFRE D'ACHAT DÉPOSÉE PAR :</b>	Offrant acheteur 1		
	Offrant acheteur 2		
Adresse :			
Ville :		Code postal :	
Téléphone :		Télécopieur :	
Matricule de la propriété pour laquelle l'offre est déposée :			
Description de la propriété pour laquelle l'offre est déposée :			
Utilisation projetée de l'immeuble :			
Prix d'achat proposé :		Acompte versé :	
	\$		\$
Commentaires :			
Je soussigné (e) reconnais avoir lu et compris la <i>Politique concernant la vente d'immeubles municipaux</i> et en accepte les dispositions.			
Signature : _____			
Date : _____			

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2013

**CM-201210228**

5.2

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal;

Considérant la tenue d'élection municipale le 3 novembre 2013, il y a lieu d'annuler la séance d'octobre 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2013, lesquelles se tiendront les jours suivant: 30 janvier, 27 février, 27 mars, 24 avril, 29 mai, 26 juin, 31 juillet, 28 août, 25 septembre, 27 novembre et 18 décembre.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### DEMANDE DE CHIMIE PARACHEM S.E.C. POUR L'INSTALLATION D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ DU CÔTÉ SUD DE LA RUE SAINTE-CATHERINE À L'OUEST DE L'AVENUE MONTRÉAL-EST

**CM-201210229**

5.3

Considérant la demande faite par monsieur Réjean Lagrange, ingénieur de projets chez Chimie ParaChem s.e.c. le 20 septembre 2012 pour installer une glissière de sécurité sur le domaine public le long de la clôture au coin de l'avenue Montréal-Est et de la rue Sainte-Catherine;

Considérant qu'à la suite des commentaires de monsieur François Méridieu, inspecteur, cette installation ne causerait aucun préjudice à la Ville;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser Chimie ParaChem s.e.c. à installer une glissière à l'endroit identifié au plan D-00-SC-011 pour des fins de sécurité à l'endroit identifié audit plan; cette autorisation est toutefois conditionnelle à ce que l'entreprise accepte le site dans ses conditions actuelles, qu'elle s'engage à aviser les Travaux publics de toute anomalie observée sur les lieux, qu'elle tienne la Ville exempte de tout dommage qui pourrait survenir sur ledit immeuble pour le secteur identifié ou du fait de ses actions et qu'elle assure l'espace occupé sur ledit immeuble.

D'autoriser la directrice générale, madame Josée Guy, à signer tout document utile au suite de la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ENTENTE RELATIVE À L'EXCLUSIVITÉ DE FOURNITURE D'ABRIBUS (AVEC OU SANS PANNEAU D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE) ET À L'EXCLUSIVITÉ D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE SUR TOUT ABRIBUS (STM)**

**CM-201210230**

5.4

Considérant que le 1er mars 1990, la STM concluait une entente avec un tiers partenaire concernant la construction, l'installation et l'exploitation d'abribus sur le territoire de la STM;

Considérant que cette entente accordait au tiers partenaire l'exclusivité de fourniture d'abribus et l'exclusivité d'affichage sur les abribus situés sur le territoire de la STM:

Considérant que cette entente a été modifiée le 8 avril 1992 de manière à, notamment, reporter l'exclusivité de fourniture d'abribus et l'exclusivité d'affichage sur les abribus situés sur le territoire de la STM au 31 octobre 2012;

Considérant que la Ville de Montréal-Est s'est engagée à respecter les exclusivités ainsi conférées par la STM au tiers partenaire;

Considérant que l'entente modifiée le 8 avril 1992 arrive à échéance et que la STM, par le biais de la filiale Collectif Média s.e.c., désire conclure une nouvelle entente devant prendre effet le 1er novembre 2012;

Considérant qu'en contrepartie de l'exploitation d'abribus que désire accorder Collectif Média s.e.c., celle-ci accordera l'exclusivité de fourniture d'abribus et l'exclusivité d'affichage sur les abribus situés sur le territoire de la STM;

Considérant qu'il est opportun que la Ville de Montréal-Est respecte les exclusivités que Collectif Média s.e.c. désire accorder.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De respecter l'exclusivité de fourniture d'abribus et d'affichage que s'apprête à accorder Collectif Média s.e.c. dans le cadre de la conclusion d'une entente pour l'installation et l'exploitation d'abribus sur le territoire de la STM, et ce, à compter du 1er novembre 2012 jusqu'au 31 octobre 2032;

D'autoriser la directrice générale, madame Josée Guy, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VACANT**

5.5

---

**VACANT**

5.6

---

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE 2012 AU 27 FÉVRIER 2013**

**CM-201210231**

5.7

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 1er novembre 2012 au 27 février 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 27 février 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PROPOSITION DE RÈGLEMENT DANS LE DOSSIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST C. LAFARGE (EXPROPRIATION POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD)**

**CM-201210232**

5.8

Considérant que pour prolonger l'avenue Lakefield, désormais connue comme étant le boulevard Joseph-Versailles, la Ville de Montréal-Est a dû entreprendre une procédure d'expropriation à l'encontre de Lafarge Canada pour acquérir les terrains nécessaires à l'assiette dudit boulevard;

Considérant que la Ville offrait une indemnité totale de 354 000 \$ à l'exproprié alors que celui-ci réclamait 651 614 \$;

Considérant la recommandation de nos procureurs d'accepter l'offre de règlement de 433 000 \$;

Considérant qu'à ce jour, la Ville a versé une indemnité provisionnelle (résolution CM-201006209) de 250 000 \$, laquelle doit être déduite de l'offre de règlement de 433 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'approuver l'offre de règlement final soumise dans le dossier Ville de Montréal-Est contre Lafarge Canada (SAI-157198-0904) au montant de 433 000 \$;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 183 000 \$ et d'imputer cette dépense au règlement 9-2010 - Règlement autorisant les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et

Sherbrooke et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin, qui sera ajoutée à l'indemnité provisionnelle versée à ce jour de 250 000 \$ (résolution CM-201006209);

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi du présent dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENTS**

**6**

**AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 713 AFIN D'AUTORISER, D'UNE PART, LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 12 ET, D'AUTRE PART, LES CLASSES D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE LOCAL » ET « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 34**

**CM-201210233**

6.1

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne un avis de motion à l'effet d'ajouter, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34.

---

**PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-89 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER, D'UNE PART, LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 12 ET, D'AUTRE PART, LES CLASSES D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE LOCAL » ET « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 34**

**CM-201210234**

6.2

Considérant l'avis de motion donné ce jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 713-89 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 739 - RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET LE BON ORDRE AFIN D'INTERDIRE DE NOURRIR LES ANIMAUX DE LA FAUNE OU LES ANIMAUX ERRANTS**

**CM-201210235**

6.3

Madame Monique Major donne un avis de motion à l'effet de modifier le Règlement 713 - Règlement sur les nuisances et le bon ordre afin d'interdire de nourrir les animaux de la faune ou les animaux errants.

---

## **ADJUDICATION DE CONTRATS**

**7**

---

**ENTENTE-CADRE COLLECTIVE NUMÉRO 780977 POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES - TECHNOLOGIE DE DÉGIVRAGE CARGILL - 229 000 \$**

**CM-201210236**

7.1

Considérant que l'agglomération a fait un regroupement d'achats pour le sel pour la saison 2012-2013 et que le fait d'être dans le regroupement nous donne un meilleur prix;

Considérant que pour la Ville de Montréal-Est le prix est de 66,30 \$ la tonne métrique, incluant le transport, mais excluant les taxes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'entente numéro 780977 intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Technologie de dégivrage Cargill pour la saison hivernale 2012-2013 au prix de 66,30 \$ la tonne métrique incluant le transport, mais excluant les taxes;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**8**

---

**MANDAT À L'ASSOCIATION INDUSTRIELLE DE L'EST DE MONTRÉAL POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE STRATÉGIQUE SUR LE FUTUR INDUSTRIEL DE L'EST DE MONTRÉAL ET AUTORISATION D'UN VERSEMENT DE 7 500 \$ POUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À LADITE ÉTUDE**

Considérant que le plan d'action de l'est de Montréal souhaite développer des secteurs économiques forts dans l'Est en misant notamment sur des secteurs traditionnels performants et que ce plan d'action propose d'appuyer et d'encourager les projets d'innovation des entreprises de ces secteurs;

Considérant que l'Association industrielle de l'est de Montréal (A.I.E.M.) propose de réaliser une étude stratégique sur le futur industriel de l'est de Montréal, laquelle aurait pour objectif d'identifier les éléments qui permettront de consolider le pôle industriel actuel et de proposer des pistes de développement afin de développer un technopôle de la chimie et de l'énergie;

Considérant que cette étude serait réalisée par une équipe de la Polytechnique, en collaboration avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle de Sorel-Tracy (CTTEI) et bien qu'il existe un centre d'études des procédés chimiques (CÉPROCQ) sur le territoire de l'île de Montréal, le choix du CTTEI a été retenu puisque celui-ci se spécialise dans l'écologie industrielle privilégiant la mise en valeur des résidus, les écoproduits et l'établissement de synergies industrielles, alors que le CÉPROCQ se spécialise dans le transfert et l'exploitation d'innovations touchant les procédés industriels;

Considérant que le coût de l'étude s'élève à 186 670 \$, que l'Association industrielle de l'Est (AIME) fournirait 30 % du financement, soit 56 000 \$, et que les partenaires financeraient les 130 670 \$ restants, dont 7 500 \$ par la Ville de Montréal-Est, soit environ 4 % du financement total;

Considérant que cette étude a reçu un accueil favorable du comité de développement de l'est de Montréal piloté par madame Nicole Léger, ministre de la Famille, et de la Table de concertation sur le raffinage et la pétrochimie;

Considérant que le début des travaux de cette étude est prévu au début de novembre 2012 et que celle-ci serait réalisée dans un délai de sept mois suivant l'attribution de son mandat;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De participer à la réalisation de l'Étude stratégique sur le futur industriel de l'est de Montréal en versant au promoteur du projet, soit l'AIEM, une contribution financière de 7 500 \$ destinée à la réalisation de ladite étude;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PERSONNEL**

**9**

---

## **DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

**10**

---

### **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE, PAR LA LÉGION ROYALE CANADIENNE, POUR LEUR CAMPAGNE DES COQUELICOTS 2012 - 75 \$**

**CM-201210238**

10.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est contribue à la Campagne des Coquelicots depuis maintenant plusieurs années;

Considérant que le jour du Souvenir aura lieu le dimanche 11 novembre au Cénotaphe derrière l'Hôtel de Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'achat d'une couronne au montant de 75 \$ à la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie qui se déroulera le 11 novembre prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA PART DE L'AFÉAS DE MONTRÉAL-EST POUR LA PRÉSENTATION DU 35E SALON DES MÉTIERS D'ART ET LOISIRS CRÉATIFS DU 2 AU 4 NOVEMBRE 2012 - 400 \$**

**CM-201210239**

10.2

Considérant que l'AFÉAS est un organisme communautaire accrédité de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Ville contribue à chaque année à l'événement;

Considérant que le Salon des métiers d'art et loisirs créatifs se tiendra du 2 au 4 novembre 2012 au Centre récréatif Édouard-Rivet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner un montant de 400 \$ pour aider l'AFÉAS pour leur exposition de novembre 2012 au Centre récréatif Édouard-Rivet

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU TOURNOI BANTAM DE MONTRÉAL-EST POUR L'ORGANISATION D'UN SOUPER DE RETROUVAILLES POUR TOUS LES BÉNÉVOLES QUI ONT ŒUVRÉ DURANT LES 40 DERNIÈRES ANNÉES AU TOURNOI - 2 500 \$**

**CM-201210240**

10.3

Considérant que le tournoi national de hockey Bantam de Montréal-Est se tiendra du 11 au 25 février 2013;

Considérant que ce tournoi sera présenté à l'aréna du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que cette année, il s'agit de la 40e édition du tournoi Bantam;

Considérant qu'il s'agit d'un événement rassembleur, devenu une réelle tradition pour les citoyens;

Considérant qu'une journée spéciale aura lieu le 9 février 2013 pour souligner l'événement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De donner un montant de 2 500 \$ pour aider à l'organisation du souper de retrouvailles du Tournoi national Bantam de Montréal-Est qui se tiendra le 9 février 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR ASSISTER À LEUR DÎNER DE NOËL LE 14 DÉCEMBRE 2012 À L'ÉCOLE CALIXA-LAVALLÉE**

**CM-201210241**

10.4

Considérant que l'association des bénévoles de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles tiendra son dîner de Noël le 14 décembre 2012;

Considérant que l'organisme est accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'il s'agit d'une activité totalement gratuite;

Considérant que l'autobus est disponible pour cette journée;

Considérant que ce sont les usagers de cet organisme qui pourront bénéficier de cette sortie;

Considérant que l'organisme demande la gratuité pour l'autobus et que la politique mentionne que les organismes de catégorie C doivent défrayer les coûts du chauffeur à 36,00 \$ de l'heure afin de couvrir une partie des dépenses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,

Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le prêt de l'autobus à l'association des bénévoles de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles et de facturer selon la Politique de l'autobus pour le coût du chauffeur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE "UNION SHOTOKAN KARATÉ-DO" POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE AFIN D'ASSISTER À UNE COMPÉTITION, LA COUPE DU TIGRE, QUI SE DÉROULERA LE 25 NOVEMBRE 2012 ET LE 26 MAI 2013 À TROIS-RIVIÈRES**

**CM-201210242**

10.5

Considérant que l'Association provinciale « Union Shotokan Karaté-Do » offre ses cours au Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que parmi les élèves, il y a 11 résidents de Montréal-Est sur 22 participants;

Considérant que la politique de l'autobus ne mentionne pas les élèves du groupe de karaté comme étant un organisme reconnu;

Considérant que ce groupe a déjà bénéficié du prêt de l'autobus les 11 mars et 27 mai derniers;

Considérant que pour tout organisme non classé, le tarif est de 90 \$ de l'heure.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accorder le prêt de l'autobus à l'Association provinciale « Union Shotokan Karaté-Do » pour leur activité du 25 novembre 2012;

De reporter l'étude de la demande pour l'activité du 26 mai 2013 à une date ultérieure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS EN 2013**

**CM-201210243**

10.6

Considérant que les responsables du service de garde de l'école Saint-Octave nous ont fait parvenir une demande pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour les sorties prévues lors des journées pédagogiques de l'année scolaire 2012-2013, soit pour 9 activités;

Considérant que les sorties 2012 ont été traitées lors de la séance du 26 septembre 2012, mais qu'il reste à décider de prêter l'autobus pour les activités de 2013;

Considérant que le service de garde de l'école Saint-Octave ne fait pas partie de nos organismes accrédités, mais que l'école a droit à la gratuité pour l'autobus selon la *Politique de reconnaissance des organismes*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser le prêt de l'autobus au service de garde de l'école Saint-Octave pour les activités prévues lors de sorties pédagogiques en 2013, et ce, gracieusement. Toutefois, le prêt de l'autobus est conditionnel à ce qu'un bilan financier pour chaque activité soit remis à la Ville dans les 15 jours suivant la tenue de ladite activité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RELATION PUBLIQUE** **11**

---

**PROCLAMATION** **12**

---

**AFFAIRE NOUVELLE** **13**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

---

*Lors de cette période de questions, madame Nathalie Laporte remet à monsieur le maire et à monsieur le conseiller Alain Dion, deux documents, soient :*

- *Un exemplaire du magazine L'Écho-hop d'habitation vol. 17, publié par la Confédération québécoise des coopératives d'habitation;*
  - *un extrait du procès-verbal de la Coopérative Le Fleuve de l'espoir.*
- 

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201210244**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 28 novembre 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 34

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

*Madame la conseillère Anne St-Laurent avise formellement le greffier et président d'élection ainsi que les personnes présentes de la dissolution de l'Équipe du Nouveau Centenaire et que dorénavant, monsieur le conseiller Mario Bordeleau, madame la conseillère Anne St-Laurent et monsieur le maire Robert Coutu siègeront à titre indépendant.*

*Une lettre à cet effet est officiellement remise au greffier et président d'élection.*

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2012**

**CM-201211245**

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 novembre 2012

**2 Adoption du procès-verbal**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2012

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

- 4 Rapports des commissions**
- 5 Rapports des services**
- 5.1 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil municipal
- 5.2 Approbation du nouvel organigramme transitoire de la Ville de Montréal-Est
- 5.3 Modification au Programme conjoint de protection civile
- 5.4 Mandat à la direction générale pour l'élaboration de 3 ou 4 scénarios sur l'avenir des bâtiments municipaux et formation d'un comité regroupant des citoyens, des partenaires et des employés pour participer à l'élaboration desdits scénarios
- 5.5 Dépôt des états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés
- 5.6 Mandat à la firme Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. dans le dossier de Mango industrie du cuivre inc.
- 5.7 Mandat à la Ville de Montréal pour l'acquisition de services de gestion et fourniture de gaz naturel – période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 31 octobre 2017
- 6 Règlements**
- 6.1 Avis de motion – Règlement concernant la reconstruction du parc des Vétérans
- 6.2 Second projet – Règlement modifiant le Règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements pour autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34
- 6.3 Avis de motion – Modification du règlement numéro 738 – *Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux* afin de rendre gratuites les licences pour les chiens accompagnateurs
- 6.4 Adoption – Règlement 24-2012 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 6.5 Adoption – Règlement 739-8 – Règlement modifiant le Règlement 739 – *Règlement sur les nuisances et le bon ordre* – et ses amendements afin d'interdire de nourrir les animaux sauvages ou les animaux errants
- 7 Adjudication de contrats**
- 7.1 Octroi du contrat d'assurance de dommages pour la Ville de Montréal-Est – 55 834 \$ taxes incluses
- 7.2 Octroi du contrat pour le contrôle animalier – 39 321.45 \$ taxes incluses
- 7.3 Octroi du contrat pour le transport de neige saison 2012-2013 – 369 270 \$
- 7.4 Octroi d'un contrat, en mode location, pour l'installation d'équipements GPS pour la localisation des véhicules des travaux publics – 60 868.44 \$ (36 mois) taxes incluses
- 8 Mandat de services professionnels**
- 8.1 Accorder le mandat de vérification externe de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 – 21 700 \$ plus taxes
- 8.2 Mandat à la firme Bélanger Sauvé, avocats pour entreprendre les recours nécessaires afin de faire cesser un usage illégal au 299, avenue Marien
- 9 Personnel**
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Don à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est (AHMME) pour la location d'un autobus pour la participation de l'équipe Bantam B au tournoi qui aura lieu à La Baie les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 février 2013 – 1 500 \$
- 10.2 Demande de contribution financière de la Maison Dalauze – 500 \$
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

**Levée de la séance**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2012**

**CM-201211246**

2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2012 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST****CM-201211247**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 28 novembre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RAPPORT DES COMMISSIONS****4**

---

**RAPPORT DES SERVICES****5**

---

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL****CM-201211248**

5.1

Le greffier dépose, séance tenante pour information, les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères, mesdames Sylvie Dauphinais, Monique Major et Anne St-Laurent, ainsi que des conseillers, messieurs Michel Bélisle, Mario Bordeleau et Alain Dion.

---

**APPROBATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME TRANSITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST****CM-201211249**

5.2

Considérant l'analyse des effectifs faite par la directrice générale depuis son entrée en poste le 30 juillet 2012;

Considérant que la modification de l'organigramme proposé au Conseil municipal permettra à la Ville de mieux répondre à sa mission auprès de ses citoyens;

Considérant que les coûts reliés à ces modifications sont minimes puisque le nouvel organigramme prévoit le déplacement de plusieurs employés sans augmentation des effectifs;

Considérant que la totalité des employés touchés par ces changements est en accord avec ceux-ci;

Considérant qu'il y aurait lieu de pourvoir le poste d'ingénieur laissé vacant depuis la restructuration, et ce, sans création d'un nouveau poste puisque le salaire de celui-ci est déjà prévu au budget 2012 de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver le nouvel organigramme transitoire de la Ville tel que proposé qui comprend notamment, en plus de la Direction générale, qui est sous la responsabilité de madame Josée Guy, directrice générale, les directions et divisions suivantes :

- la Direction des services administratifs,
- la Direction du greffe et de l'urbanisme,
- la Division des travaux publics et des services techniques,
- la Division des communications et des services à la communauté;

De désigner :

- madame Carole Michelin, à titre de trésorière et directrice générale adjointe,
- m<sup>e</sup> Roch Sergerie, à titre de greffier,
- monsieur Marcel Leblanc, à titre de chef de la Division des travaux publics et des services techniques,
- madame Francine McKenna, à titre de chef de la Division des communications et des services à la communauté,
- monsieur Patrick Pageau, à titre de contremaître des équipements et des bâtiments municipaux, des espaces verts et des technologies de l'information;

D'affecter les directions et divisions précédentes aux personnes suivantes :

- la trésorière et directrice générale adjointe est responsable de la Direction des services administratifs,
- le greffier est responsable de la Direction du greffe et de l'urbanisme,
- le chef de la division des travaux publics et des services techniques est responsable de la Division des travaux publics et des services techniques,
- le chef de la division des communications et des services à la communauté est responsable de la Division des communications et services à la communauté;

D'abolir la Division de l'informatique et d'en affecter les ressources et les responsabilités à la Division des travaux publics et des services techniques;

D'affecter les ressources et les responsabilités relatives aux services de bibliothèque à la Direction des services administratifs;

De remplacer les postes de contremaître des équipements et des bâtiments municipaux et des espaces verts ainsi que de chef de la division de l'informatique par le poste de contremaître des équipements et des bâtiments municipaux, des espaces verts et des technologies de l'information et d'affecter à ce poste les tâches dévolues aux postes ainsi remplacés;

D'abolir la Division des ressources humaines et d'en affecter les ressources et les responsabilités à la Direction des services administratifs;

D'abolir la Direction des services techniques et de l'urbanisme et d'en affecter, d'une part, les responsabilités et les ressources relatives au génie municipal, dont le poste d'ingénieur, de technicien en génie civil et de secrétaire de direction, à la Division des travaux publics et des services techniques, et d'en affecter, d'autre part, les responsabilités et les ressources relatives à l'urbanisme, dont les 2 postes de technologues en génie civil, à la Direction du greffe et de l'urbanisme;

De conserver les titres de trésorière adjointe et de greffière adjointe à madame Josée Guy, directrice générale, ainsi que les titres de directrice générale adjointe et de greffière adjointe à madame Carole Michelin, trésorière;

Cette résolution remplace toutes les résolutions antérieures relatives à l'organisation des services municipaux de la Ville de Montréal-Est qui lui serait incompatible à toutes fins que de droits.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Alain Dion  
M. le maire Robert Coutu

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Mario Bordeleau

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

*Mention est faite au procès-verbal qu'à la suite du vote sur le point ci-dessus, monsieur le conseiller Mario Bordeleau quitte la séance à 19 h 55.*

---

#### **MODIFICATION AU PROGRAMME DE PROTECTION CIVILE**

**CM-201211250**

5.3

Considérant que le 20 juin 2012, le gouvernement du Québec, gestionnaire du Programme conjoint de protection civile pour le Québec, informait la Ville de Montréal-Est que Sécurité publique du Canada lui avait octroyé une subvention d'un montant de 13 609.30 \$ afin de mettre en place un programme de formation sur la sécurité civile;

Considérant que les partenaires de la Ville de Montréal-Est dans ce projet que sont l'arrondissement de Mercier / Hochelaga / Maisonneuve, Anjou, Pointe-aux-Trembles / Rivière-des-Prairies, Saint-Léonard et Montréal-Nord ont décidé de ne pas participer audit programme puisque le Centre de sécurité civile de Montréal a mis en place, depuis peu, un programme de formation de nature similaire;

Considérant qu'il serait avantageux pour la Ville de demander la réaffectation des sommes à un nouveau projet;

Considérant qu'à la suite de la réorganisation des effectifs de la Ville de Montréal-Est, il est devenu nécessaire de revoir le Plan d'urgence de relève et de missions (PURM) de la Ville afin de l'adapter au nouvel organigramme de l'organisation;

Considérant qu'il est devenu impératif de former les intervenants afin de les préparer en cas de sinistre nécessitant le déploiement du PURM, ainsi que de réaliser un exercice consistant au déploiement de la chaîne téléphonique en cas d'alerte et ayant notamment pour but de vérifier que chaque intervenant est au fait de son rôle.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'approuver la modification du projet QUE-645 soumis à Sécurité civile du Québec dans le cadre du Programme conjoint de protection civile afin que le projet de Programme de formation sur la sécurité civile soit plutôt remplacé par un projet de mise à jour du Plan d'urgence de relève et de missions de la Ville de Montréal-Est, de formation des intervenants et d'exercices nécessitant le déploiement du Plan d'urgence de relève et de missions en cas d'alerte;

De soumettre cette demande de modification à Sécurité civile du Québec afin que celle-ci la présente à Sécurité publique du Canada pour approbation;

D'affecter audit projet un budget de 12 000 \$ afin de permettre sa réalisation;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ÉLABORATION DE 3 OU 4 SCÉNARIOS SUR L'AVENIR DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET FORMATION D'UN COMITÉ REGROUPANT DES**

## **CITOYENS, DES PARTENAIRES ET DES EMPLOYÉS POUR PARTICIPER À L'ÉLABORATION DESDITS SCÉNARIOS**

**CM-201211251**

5.4

Considérant qu'en plus de l'hôtel de Ville et du « clos », la Ville de Montréal-Est est propriétaire du Centre récréatif Édouard-Rivet et de l'église Saint-Octave;

Considérant que la construction de l'église Saint-Octave et du Centre récréatif Édouard-Rivet remonte à près de 50 ans et que des rapports d'inspection de ces deux immeubles préparés par les firmes CIMA et Un Architecture en 2009 démontrent que des travaux de corrections et d'aménagement doivent être exécutés conformément aux recommandations des codes en vigueur;

Considérant que ces corrections et aménagements nécessitent des investissements majeurs pour la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit prendre des décisions relativement à l'avenir des bâtiments qu'elle possède;

Considérant qu'il serait souhaitable de mettre sur pied un comité regroupant des citoyens et des employés pour établir différents scénarios qui seront présentés au Conseil;

Considérant que la direction générale aura, par la suite, le mandat d'élaborer 3 ou 4 scénarios concernant l'avenir des édifices municipaux;

Considérant qu'il y aura lieu de planifier une rencontre de style "portes ouvertes" avec les citoyens de façon à leur exposer les différents scénarios après leur élaboration;

Considérant qu'il serait utile de connaître l'opinion des citoyens sur les scénarios soumis et que, pour ce faire, il y aurait lieu d'organiser une journée où les citoyens pourront voter afin de faire connaître leur préférence au Conseil.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De mandater la direction générale afin d'élaborer 3 ou 4 scénarios concernant l'avenir les édifices municipaux;

De former un comité regroupant des citoyens, des partenaires et trois employés pour établir différents scénarios sur l'avenir des bâtiments municipaux;

D'établir la composition de ce comité comme suit :

- Diane Blais, citoyenne
- Carole Cadieux, citoyenne
- Mario Prata, citoyen
- Roland Rhéaume, citoyen
- Manon Brodeur, CPE Tante Michèle
- Pierre Roy, Société Ressources loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.
- Josée Guy, directrice générale et deux employés à être déterminés

D'autoriser une dépense maximale de 75 000 \$ réservée au budget 2013 pour la réalisation de cette étude.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Alain Dion.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

## **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS**

**CM-201211252**

5.5

Le greffier, dépose séance tenante et pour information, le rapport financier du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

---

## **MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ S.E.N.C.R.L. DANS LE DOSSIER DE MANGO INDUSTRIE DU CUIVRE INC.**

**CM-201211253**

5.6

Considérant que le 12 avril 2012, la compagnie Mango Industrie du cuivre inc., Mango Copper Industries inc. émettait publiquement un communiqué d'avis de licenciement collectif, prévoyant cesser d'exploiter ses activités dans un avenir rapproché;

Considérant que le 24 avril 2012, Raymond Chabot inc. déposait en Cour Supérieure un avis de l'avis d'intention de faire une proposition de la compagnie Mango en date du 17 avril 2012 conformément à l'article 69 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* suspendant les procédures engagées contre la débitrice;

Considérant que les taxes avec pénalités et intérêts en date du 21 novembre 2012 représentent 2 472 838.27 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser l'octroi d'un mandat à un évaluateur agréé de procéder à l'évaluation de la propriété de Mango Industrie du cuivre inc. (10930, rue Sherbrooke Est);

D'autoriser les conseillers juridiques de la Ville à faire toute procédure nécessaire ou utile pour faire reporter l'assemblée des créanciers de Mango Industrie du cuivre inc. prévue pour le 7 décembre 2012 et pour contester l'*Avis relatif à la valeur attribuée par le contrôleur à la sureté de la Ville.*

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **MANDAT À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'ACQUISITION DE SERVICES DE GESTION ET FOURNITURE DE GAZ NATUREL – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2013 AU 31 OCTOBRE 2017**

**CM-201211254**

5.7

Considérant que l'appel d'offres que prépare la Ville de Montréal vise l'ensemble des activités de fourniture de gaz naturel ainsi que d'information et de gestion en matière d'approvisionnement gazier;

Considérant que le projet d'entente soumis par la Ville de Montréal prévoit une durée qui s'étendra du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 30 octobre 2017 et comprendra deux volets :

- Un volet ferme prévoyant des livraisons du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 31 octobre 2015;
- Un volet optionnel prévoyant des livraisons du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 octobre 2017

Considérant que le regroupement est composé de la STM en plus de la Ville de Montréal, de la Direction de l'épuration des eaux usées, de la Direction des immeubles, d'autres services corporatifs et des arrondissements montréalais ainsi que de certaines villes reconstituées et d'organisme partenaires tel que la Société d'habitation et de développement de Montréal et la Société du parc Jean Drapeau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver le projet d'entente pour l'acquisition de services de gestion et de fourniture de gaz pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 31 octobre 2017 et de participer à l'appel d'offres;

De mandater la directrice des services administratifs afin de fournir toute l'information requise pour les besoins dudit appel d'offres;

De mandater la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour procéder au lancement d'un appel d'offres et à l'octroi d'un contrat assurant la fourniture du gaz naturel et des services de gestion requis pour les besoins en gaz naturel de la Ville de Montréal-Est durant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 30 octobre 2017;

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENTS**

**6**

---

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PARC DES VÉTÉRANS**

**CM-201211255**

6.1

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que le Conseil de la Ville de Montréal-Est adoptera, lors d'une prochaine séance, un règlement à l'effet de décréter les travaux de reconstruction du parc des Vétérans.

---

### **SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-89 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS POUR AUTORISER, D'UNE PART, LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 12 ET, D'AUTRE PART, LES CLASSES D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE LOCAL » ET « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 34**

**CM-201211256**

6.2

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 novembre 2012 sur le premier projet de règlement numéro 713-89 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage – et ses amendements pour autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 713-89 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - et ses amendements pour autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 738 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX - AFIN DE RENDRE GRATUITE LES LICENCES POUR LES CHIENS ACCOMPAGNATEURS**



Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet de modifier le Règlement 738 - Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux - afin de rendre gratuites les licences pour les chiens accompagnateurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 24-2012 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Considérant que les employés de la Ville de Montréal-Est ont été consultés sur le projet de règlement 24-2012 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du 13 au 15 novembre 2012.

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 24-2012 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENT 739-8 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 739 - RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET LE BON ORDRE - ET SES AMENDEMENTS - AFIN D'INTERDIRE DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES OU ERRANTS**

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 739-8 - Règlement modifiant le Règlement 739 - Règlement sur les nuisances et le bon ordre - et ses amendements afin d'interdire de nourrir les animaux sauvages ou errants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADJUDICATION DE CONTRATS**

**OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES POUR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

Considérant que la Ville de Montréal-Est fait partie du regroupement des municipalités de l'île de Montréal pour l'acquisition d'assurance de dommages;

Considérant que, dans le cadre de ce regroupement, les villes reconstituées de l'île de Montréal ont mandaté l'Union des municipalités du Québec afin de négocier, en leurs noms, l'achat d'assurance de dommages;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec s'est adjoint les services du Groupe René Laporte & associés afin de l'accompagner dans le processus de renouvellement ou d'adjudication des contrats d'assurance pour le regroupement des municipalités de l'île de Montréal;

Considérant les recommandations du Groupe René Laporte & associés de procéder à un nouvel appel d'offres;

Considérant les résultats obtenus lors dudit appel d'offres.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation du Groupe René Laporte & associés et d'adjuger le contrat d'assurance de dommages au courtier BFL Canada inc. pour les contrats d'assurance de dommages pour les biens, le bris des équipements, les délits, la responsabilité civile primaire, la responsabilité civile excédentaire (complémentaire), la responsabilité d'administration municipale et automobile des propriétaires;

D'autoriser à cet effet, une dépense incluant taxes de 38 852 \$;

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Montréal-Est au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour l'année 2013 de 11 982 \$ à l'Union des municipalités du Québec;

D'inscrire au budget 2013 une somme de 5 000 \$ pour tenir compte des ajustements pouvant survenir en cours d'année;

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

Considérant que la Ville de Montréal-Est a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services d'une entreprise de contrôle animalier;

Considérant que 3 entreprises furent invitées soient la SPCA, Le Berger Blanc ainsi que la patrouille canine GL;

Considérant que lors de l'ouverture des soumissions, soit le 30 octobre 2012 à 15 h, seule l'entreprise Le Berger Blanc avait déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de la vérification dudit document il appert que la soumission du Berger Blanc est conforme aux exigences du devis;

Considérant que l'entreprise n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De retenir l'option 2 du document d'appel d'offres pour les services de contrôle animalier (projet DGA2012-01) et d'adjuger, pour une période ferme d'un an, ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Berger Blanc inc., pour le prix de sa soumission pour cette option soit 39 321.45 \$, le tout, conformément au document d'appel d'offres (DGA2012-01).

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le conseiller Alain Dion.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

#### **TRANSPORT DE NEIGE - SAISON 2012-2013**

Considérant que le taux pour le transport de la neige usée établi par la Ville pour la saison 2012-2013, soit 2,057 \$ le mètre cube, a été calculé en tenant compte des taux du Recueil des tarifs de transport de neige et de glace appliqués par le ministère des Transports du Québec en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2012;

Considérant que le contrat de service pour le transport de la neige usée - saison 2012-2013, se terminera le 1<sup>er</sup> mai 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver le taux pour le transport de la neige usée pour la saison hivernale 2012-2013, soit 2,057 \$ le mètre cube;

D'approuver le contrat pour le transport de la neige usée - saison 2012-2013;

D'autoriser la directrice générale à signer ledit contrat au nom de la Ville de Montréal-Est.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **OCTROI D'UN CONTRAT, EN MODE LOCATION, POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS GPS POUR LA LOCALISATION DES VÉHICULES DES TRAVAUX PUBLICS - 60 868.44 \$ (36 MOIS) TAXES INCLUSES**

Considérant que le Conseil de la Ville de Montréal-Est a mandaté le Chef de la division informatique afin de recueillir de l'information sur l'utilité d'installer des GPS sur les véhicules de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs, soit Telus, BSM Wireless inc. et Geothentic inc., a été réalisé afin d'obtenir un prix pour l'installation desdits équipements sur la flotte de véhicules de la Ville;

Considérant qu'à la suite de l'analyse du dossier, le Conseil n'estime pas utile l'installation d'appareils GPS sur les véhicules de la Ville compte tenu de la superficie du territoire de la municipalité et des modifications apportées à l'organigramme de la Ville de Montréal-Est qui apportera une ressource supplémentaire pour la gestion du travail à la Direction des travaux publics;

Considérant que le Conseil de la Ville réitère sa confiance en le professionnalisme de ses employés cols bleus pour que ceux-ci fournissent un rendement au travail permettant aux citoyens d'obtenir des services de qualité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De ne pas adjuger le contrat en mode de location pour l'installation d'équipement de GPS pour la localisation des véhicules des travaux publics sur une période de 36 mois pour la somme de 60 868.44 \$ taxes incluses.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ACCORDER LE MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012 - 21 700 \$ PLUS TAXES****CM-201211264**

8.1

Considérant que la firme Raymond Chabot Grant Thornton est notre vérificateur externe depuis plusieurs années;

Considérant qu'en reconnaissance des nombreuses années de collaboration avec la Ville de Montréal-Est, et afin de démontrer leur compréhension et leur collaboration quant aux conséquences du processus de restructuration entamé en 2011, la firme nous offre, pour l'année 2012 seulement, de réduire ses honoraires;

Considérant que l'acceptation de cette offre nous laisserait davantage de temps pour élaborer le prochain devis.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat de vérification des états financiers, de l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire par règlement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. pour le prix de 21 700 \$ plus taxes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS S.E.N.C.R.L. AFIN D'OBTENIR UN ORDRE DE CESSATION DE LA COUR SUPÉRIEURE D'UNE UTILISATION D'UNE CONSTRUCTION INCOMPATIBLE AVEC LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 713 DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST****CM-201211265**

8.2

Considérant que le ou vers le 22 mars 2012 monsieur Carlos Lopez, inspecteur, a constaté l'implantation d'un établissement religieux au 299, avenue Marien;

Considérant que le Règlement de zonage numéro 713 interdit l'implantation d'un établissement religieux dans la zone 13B;

Considérant que ledit établissement n'a pas obtenu de certificat d'occupation pour cet emplacement;

Considérant qu'il y a lieu de faire cesser cet usage dérogatoire à la réglementation d'urbanisme;

Considérant qu'il y a lieu de donner un mandat à une firme d'avocats pour faire cesser cet usage dérogatoire.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De mandater la firme Bélanger Sauvé, avocats s.e.n.c.r.l afin d'entreprendre tout recours judiciaire utile afin de faire cesser l'usage illégal d'un établissement religieux au 299, avenue Marien.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****PERSONNEL****9****DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES****10****DON À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST (AHMME) POUR LA LOCATION D'UN AUTOBUS POUR LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE BANTAM B AU TOURNOI QUI AURA LIEU À LA BAIE LES 1ER, 2 ET 3 FÉVRIER 2013 – 1 500 \$****CM-201211266**

10.1

Considérant que l'Association du hockey mineur de Montréal-Est demande l'autobus pour un tournoi de l'équipe Bantam B, qui se déroulera les 1er, 2 et 3 février 2013;

Considérant que cet organisme est accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la demande permettrait à l'équipe de hockey Bantam B d'utiliser gratuitement l'autobus de la Ville lors de sa participation à ce tournoi de hockey;

Considérant que cette demande constitue une dérogation puisque la distance est de plus de 550 km, comme prévu par la Politique de l'autobus.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner à l'Association du hockey mineur de Montréal-Est la somme de 1 500 \$ pour la location d'un autobus afin de permettre à l'équipe Bantam B de participer au tournoi à La Baie les 1er, 2 et 3 février 2013.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Alain Dion.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

## ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

### DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MAISON DALAUZE - 500 \$

CM-201211267

10.2

Considérant que la Maison Dalauze vient en aide à des femmes et des enfants victime de violence conjugale;

Considérant que l'objectif de la Maison Dalauze est d'aider les femmes et les enfants à pouvoir accéder à une vie sans violence;

Considérant qu'en 2011-2012, 104 femmes et 36 enfants ont été hébergés à la Maison Dalauze bénéficiant ainsi de leurs multiples services;

Considérant qu'à l'approche du temps des fêtes, cela permettrait à ces femmes et ces enfants marqués par la vie de vivre une période de douceur et de paix.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner la somme de 500 \$ à la Maison Dalauze afin d'aider des femmes et des enfants victime de violence conjugale.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## RELATION PUBLIQUE

11

---

## PROCLAMATION

12

---

## AFFAIRE NOUVELLE

13

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

*Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Monique Major quitte la séance durant la période de questions à 20 h 26.*

*Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Monique Major réintègre la séance à 20 h 30.*

---

## LEVÉE DE LA SÉANCE

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201211268

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 32.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

ROBERT COUTU  
Maire

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 5 décembre 2012 à 16 h 45 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, Directrice générale  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2012 CM-201212269 1.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 décembre 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

#### **1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 décembre 2012

#### **5 Rapports des services**

5.1 Décision sur le plan d'arrangement proposé par Raymond Chabot inc. dans le dossier de Mango Industrie du cuivre inc.

Il est proposé par  
Appuyé par

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RAPPORT DES SERVICES 5**

---

**DÉCISION SUR LE PLAN D'ARRANGEMENT PROPOSÉ PAR RAYMOND CHABOT INC. DANS LE DOSSIER DE MANGO INDUSTRIE DU CUIVRE INC.**

**CM-201212270 5.1**

Considérant que le 12 avril 2012, la compagnie Mango Industrie du cuivre inc. Mango Copper Industries inc. émettait publiquement un communiqué d'avis de licenciement collectif, prévoyant cesser d'exploiter ses activités dans un avenir rapproché;

Considérant que le 24 avril 2012, Raymond Chabot inc. déposait en Cour Supérieure un avis de l'avis d'intention de faire une proposition de la compagnie Mango en date du 17 avril 2012 conformément à l'article 69 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* suspendant les procédures engagées contre la débitrice;

Considérant que le 24 septembre 2012 désigne la date de l'ordonnance de la Cour supérieure en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. (1985);

Considérant que les taxes avec pénalités et intérêts en date du 21 novembre 2012 représentent 2 472 838.27 \$;

Considérant que l'assemblée des créanciers se tiendra le 7 décembre 2012;

Considérant qu'à cette assemblée la Ville doit décider de son vote, pour ce faire nous devrions mandater Me Yvon Denault ou Me Yves Bélanger de la firme Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L. à se présenter à cette assemblée pour voter au nom de la Ville;

Considérant que le contrôleur Raymond Chabot inc. pour la compagnie Mango a démontré, par un rapport d'évaluation, que notre créance n'avait aucune valeur étant donné la contamination du site et les coûts pour décontaminer le site : cette démonstration nous qualifie donc comme créancier ordinaire plutôt que créancier garanti.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De voter en faveur de l'arrangement proposé par Mango Industrie du Cuivre inc. et daté du 5 novembre 2012 lors de l'assemblée des créanciers qui sera tenue le 7 décembre 2012, ou à toute date ultérieure, pourvu que la ville reçoive une somme non inférieure à 500 000,00\$ sur la somme qui lui est due pour arrérages de taxes municipales et, à défaut de recevoir cette somme, de voter contre l'arrangement proposé;

De nommer, à cette fin, comme fondés de pouvoir de la ville pour voter à cette assemblée Me Yvon Denault et Me Yves Bélanger, chacun pouvant agir seul.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Mario Bordeleau.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201212271**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 17 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 17 décembre 2012 à 16 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Monique Major, conseillère – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, Directrice générale  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 16 h 34

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012 CM-201212271 1.1**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance  
Période de questions relatives à l'ordre du jour

- 1**      **Adoption de l'ordre du jour**
- 1.1      Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012
- 6**      **Règlements**
- 6.1      Avis de motion - règlement 26-2013 – *Règlement sur les taxes pour l'année 2013*

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENTS 6**

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 26-2013 – RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2013**

**CM-201212272**

5.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors de la séance ordinaire du conseil du 19 décembre 2012, le règlement 26-2013 – *Règlement sur les taxes pour l'année 2013*.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201212273**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier





**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 19 décembre 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Monique Major, conseillère – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 00

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**CM-20121274**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent de suspendre la séance ordinaire.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Sylvie Dauphinais.

Il est résolu à l'unanimité de suspendre la séance ordinaire à 19 h 18.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **REPRISE DE LA SÉANCE**

**CM-201212282**

Au moment de reprendre la séance à 21 h 05, tous les élus présents lors de la suspension sont toujours présents, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu, maire. De plus, madame la conseillère Monique Major, se joint à la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle de reprendre la séance ordinaire.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Sylvie Dauphinais.

Il est résolu à l'unanimité de reprendre la séance ordinaire à 21 h 05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2012

CM-201212283

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

### **1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2012

### **2 Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 et de la séance extraordinaire du 5 décembre 2012

### **3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

### **4 Rapports des commissions**

### **5 Rapports des services**

5.1 Approbation du projet « L'est révèle sa vraie nature » : Projet de plantation d'arbres dans les secteurs industriels de la Ville de Montréal-Est et demande d'aide financière pour sa réalisation au programme « TD MA RUE, MES ARBRES 2013 »

5.2 Dépôt du « Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil »

5.3 Projet d'aménagement paysager proposé par la Fiducie des installations pétrochimiques de Montréal-Est qui consiste au verdissement d'une partie de la rue Sherbrooke

5.4 Vacant

5.5 Dépôt des avis de renonciation d'indexation annuelle du traitement des conseillers pour l'année 2013

5.6 Décision sur la vente de la rue Forsyth et sur les modifications au plan de signalisation pour les avenues David, Marien et Georges-V ainsi que pour les rues Notre-Dame, Prince-Albert et Hinton

5.7 Approbation du « Formulaire de l'usage de l'eau potable » produit dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

### **6 Règlements**

6.1 Adoption - Règlement 26-2013 – *Règlement sur les taxes pour l'année 2013*

6.2 Adoption - Règlement 713-89 – Règlement modifiant le Règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements pour autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34

6.3 Adoption - Règlement 738-3 – Règlement modifiant le règlement numéro 738 – *Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux* afin de rendre gratuite les licences pour les chiens accompagnateurs

### **7 Adjudication de contrats**

7.1 Octroi du contrat de services professionnels pour le projet DST-2012-57 – Reconstruction du parc des Vétérans – 137 395.13 \$ taxes incluses

### **8 Mandat de services professionnels**

### **9 Personnel**

9.1 Approbation des ajustements de salaires du personnel-cadre de la Ville de Montréal-Est

9.2 Nomination de madame Carole Poirier à titre d'ingénieure à la Division des travaux publics et des services techniques

### **10 Demande de contributions financières**

10.1 Demande de contribution financière de l'Escadron 4 de Maisonneuve pour un voyage à Kingston et Trenton les 19 et 20 janvier 2013 – 400 \$

10.2 Demande du Club de sauvetage de Montréal-Est pour emprunter l'autobus de la Ville pour participer à une compétition à Val-d'Or le 16 février 2013

10.3 Don de 150 \$ de la Ville de Montréal-Est à chacun des organismes suivants: l'école Saint-Octave, programmes Équi T-É et Je réussis, et ce, à même le montant perçu pour chacun des mariages célébrés et payés en 2012, afin d'encourager la persévérance scolaire – 450 \$

### **11 Relation publique**

### **12 Proclamation**

### **13 Affaire nouvelle**

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

**Levée de la séance**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2

---

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2012 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2012

CM-201212284

2.1

Considérant que des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 ainsi que du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2012 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

3

---

### COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201212285

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 19 décembre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## RAPPORT DES COMMISSIONS

4

---

## RAPPORT DES SERVICES

5

---

### APPROBATION DU PROJET « L'EST RÉVÈLE SA VRAIE NATURE »: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SA RÉALISATION AU PROGRAMME « TD MA RUE, MES ARBRES 2013 »

CM-201212286

5.1

Considérant que le gouvernement du Québec a inscrit dans la *Loi sur le développement durable* les principes qui doivent être pris en compte dans les plans d'action;

Considérant que la santé et la qualité de vie ainsi que la préservation de la biodiversité font partie intégrante de ces principes;

Considérant que la protection de la santé des personnes et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable;

Considérant que la diversité biologique doit être conservée au bénéfice des générations futures;

Considérant que selon le « Plan d'action canopée 2012-2021 », le territoire de la Ville de Montréal-Est comportait un déficit de près de 11 000 arbres;

Considérant aussi que le phénomène des îlots de chaleur nuit à la qualité de vie, à la santé des résidents et à la dégradation de la biodiversité et que les projets de verdissement constituent un moyen pour lutter contre le phénomène des îlots de chaleur;

Considérant que la fondation TD des amis de l'environnement offre une aide financière aux municipalités grâce au programme « TD MA RUE, MES ARBRES » pour le verdissement ;

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite améliorer son environnement et que le programme de la Fondation TD des amis de l'environnement « TD MA RUE, MES ARBRES » vise à encourager des initiatives de verdissement;

Considérant que la SODEC, AIM et Soverdi comptent parmi les partenaires du projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le projet intitulé « L'est révèle sa vraie nature: projet de plantation d'arbres dans les secteurs industriels de la Ville de Montréal-Est »;

De soumettre ledit projet au programme de la fondation TD des amis de l'environnement intitulé « TD MA RUE, MES ARBRES »;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉPÔT DU « REGISTRE DES DONNS, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU AUTRE AVANTAGE, D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$, REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL ».**

**CM-201212287**

5.2

Le greffier dépose, séance tenante, le « Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil » en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie* en matière municipale, LRQ c E-15.1.0.1.

---

**PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER PROPOSÉ PAR LA FIDUCIE DES INSTALLATIONS PÉTROCHIMIQUES DE MONTRÉAL-EST QUI CONSISTE AU VERDISSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE SHERBROOKE**

**CM-201212288**

5.3

Considérant le projet d'aménagement paysager (clôture végétale) présenté par la Fiducie des installations pétrochimiques de Montréal-Est le long de la rue Shrebrooke, côté nord;

Considérant que la Ville rendra disponible une entrée d'eau afin que la Fiducie puisse procéder à l'installation d'un système d'irrigation;

Considérant que la Ville s'engage à entretenir cet espace (couper le gazon, tailler la haie);

Considérant que la Fiducie des installations pétrochimiques de Montréal-Est paiera les honoraires du signaleur du CN lorsque requis,

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser la Fiducie des installations pétrochimiques de Montréal-Est à réaliser les aménagements paysagers soumis pour approbation et illustrés sur les plans préparés par Yves Poitevin, B.A.P., architecte paysagiste pour la Fiducie des installations pétrochimiques dans l'emprise de la rue Sherbrooke;

D'aviser la Fiducie des installations pétrochimiques de Montréal-Est que la Ville de Montréal-Est s'engage à entretenir lesdits aménagements;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VACANT**

5.4

---

**DÉPÔT DES AVIS DE RENONCIATION D'INDEXATION ANNUELLE DU TRAITEMENT DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2013**

**CM-201212289**

5.5

Le greffier dépose, séance tenante, les renoncations à l'indexation du traitement pour l'année 2013, tel que prévu à l'article 3 du règlement 13-2011 – *Règlement sur le traitement des élus municipaux* pour les conseillères mesdames Sylvie Dauphinais, Monique Major et Anne St-Laurent et les conseillers messieurs Michel Bélisle, Mario Bordeleau et Alain Dion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉCISION SUR LA VENTE DE LA RUE FORSYTH ET SUR LES MODIFICATIONS AU PLAN DE SIGNALISATION POUR LES AVENUES DAVID, MARIEN ET GEORGES-V AINSI QUE POUR LES RUES NOTRE-DAME, PRINCE-ALBERT ET HINTON**

**CM-201212290**

5.6

Considérant les décisions prises lors des rencontres de la Commission de circulation;

Considérant que la Commission de circulation recommande de ne pas vendre la rue Forsyth;

Considérant qu'à la suite de ce refus, l'emprise de la Ville, présentement en asphalte, sera modifiée afin de verdifier la devanture du commerce de véhicules ayant front sur la rue Forsyth;

Considérant qu'il y a aussi lieu d'implanter une aire de livraison devant l'hôtel de ville et d'installer une signalisation à cet effet;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement du côté ouest de l'avenue David, du 1er décembre au 1er avril, et d'installer la signalisation à cet effet;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter un panneau de « signal avancé pour camion » sur le côté ouest de l'avenue Marien entre les rues Sherbrooke et Ontario;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire à la compagnie Usines Giant inc. de circuler sur la rue Prince-Albert et de l'obliger à emprunter la rue Notre-Dame;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter un panneau « défense de stationner d'ici au coin » sur la rue Hinton, côté nord-est, à la sortie du stationnement de la Société d'habitation de la sclérose en plaques inc.;

Considérant qu'à la suite d'une demande du SPVM conjointement avec le propriétaire du bâtiment situé au 11500, rue Notre-Dame, il y a lieu d'ajouter un panneau « défense de stationner » devant ledit bâtiment en direction est;

Considérant qu'il y a lieu d'accepter la demande de prolongement de stationnement sur la rue Georges-V, côté est, entre la rue Hochelaga et la rue Sainte-Claire et d'installer une signalisation à cet effet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De rejeter l'offre d'achat présentée par monsieur Ruben Dubrofsky au nom de Caplan Dubrofsky Fannie F. pour l'acquisition de la rue Forsyth;

De modifier le plan de signalisation de la façon suivante :

- Par l'installation d'une aire de livraison devant l'hôtel de ville;
  - En ajoutant une interdiction de stationnement du côté ouest de l'avenue David du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> avril;
  - En ajoutant un signal avancé pour camion sur le côté ouest de l'avenue Marien entre les rues Sherbrooke et Ontario;
  - D'interdire le stationnement du côté nord-est de la rue Hinton, à la sortie du stationnement de l'immeuble connu comme étant la maison Évelyne-Opal et situé au 11100 rue Notre-Dame;
  - D'interdire le stationnement devant l'immeuble du 11500, rue Notre-Dame;
  - De prolonger le stationnement sur la rue Georges-V, côté est, entre la rue Hochelaga et la rue Ste-Claire;
- et d'installer une signalisation à ces fins.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **APPROBATION DU « FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE » PRODUIT DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**CM-201212291**

5.7

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver le « Formulaire de l'usage de l'eau potable » tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales, des Régions et Occupation du territoire.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENTS**

**6**

---

### **ADOPTION - RÈGLEMENT 26-2013 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2013**

**CM-201212292**

6.1

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a précédemment adopté son budget pour l'année 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 26-2013 - *Règlement sur les taxes pour l'année 2013*.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-89 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS POUR AUTORISER, D'UNE PART, LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 12 ET, D'AUTRE PART, LES CLASSES D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE LOCAL » ET « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 34**

**CM-201212293**

6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 713-89 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - et ses amendements pour autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 738-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX - AFIN DE RENDRE GRATUITES LES LICENCES POUR LES CHIENS ACCOMPAGNATEURS**

**CM-201212294**

6.3

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le Règlement 738-3 - Règlement modifiant le Règlement 738 - *Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux* - afin de rendre gratuite les licences pour les chiens accompagnateurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADJUDICATION DE CONTRATS**

**7**

---

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DST-2012-57 - RECONSTRUCTION DU PARC DES VÉTÉRANS**

**CM-201212295**

7.1

Considérant que dans le cadre du projet DST-2012-57 - Reconstruction du parc des Vétérans, la Ville a lancé un appel d'offres pour services professionnels;

Considérant que cinq firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, les cinq firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des enveloppes de prix, les entreprises ont obtenu les pointages finaux suivants :

- MLC Associés inc. – 9.10;
- Dessau inc. – 8.91;
- BPR - Infrastructure inc. – 8.54;
- Les Consultants S.M.I inc. – 7.79;
- Beaudoin Hurens inc. – 7.34;

Considérant que la soumission de l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage, soit MLC Associés inc. est conforme;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adjuger le contrat de services professionnels pour la reconstruction du parc des Vétérans à la firme MLC Associés inc. pour le prix de sa soumission, soit 137 395,13 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de cette résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**8**

---

**PERSONNEL**

**9**

---

**APPROBATION DES AJUSTEMENTS DE SALAIRES DU PERSONNEL-CADRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201212296**

9.1

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux ajustements de salaires pour le personnel-cadre de la Ville de Montréal-Est pour l'année 2013;

Considérant la recommandation de madame Josée Guy, directrice générale.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder à tous les cadres de la Ville de Montréal-Est, à l'exception du nouveau contremaître à la Division des travaux publics et services techniques, une augmentation salariale de 2,5 % à compter du 1er janvier 2013, laquelle s'applique également à la directrice générale.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Alain Dion,  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
M. le conseiller Michel Bélisle

M. le conseiller Mario Bordeleau

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

#### **NOMINATION DE MADAME CAROLE POIRIER À TITRE D'INGÉNIEURE À LA DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES À COMPTER DU 14 JANVIER 2013**

**CM-201212297**

9.2

Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste d'ingénieur, du 16 novembre au 4 décembre 2012, nous avons reçu 22 candidatures au total;

Considérant que 4 candidats ont été reçus en entrevue;

Considérant que nous avons retenu la candidature de madame Carole Poirier, puisqu'il s'agit de la candidate ayant le mieux répondu à la question écrite et aux questions verbales et qu'elle répond aux exigences demandées pour le poste;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'embaucher à la fonction d'ingénieure à la Division des travaux publics et des services techniques, conditionnellement à la réussite d'une probation d'une durée de six mois, madame Carole Poirier;

De fixer sa rémunération annuelle à 78 000 \$;

De lui accorder 3 semaines de vacances à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013;

D'assujettir madame Poirier, dès son entrée en fonction, soit le 14 janvier 2013, à la *Politique de rémunération des cadres* actuellement en vigueur ainsi qu'aux *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs* sous réserve de ce qui précède;

Madame Poirier devra, à la satisfaction de la Ville, produire un certificat de bonne conduite ainsi qu'une analyse de crédit et elle devra se soumettre à un examen médical.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

**10**

---

#### **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ESCADRON 4 DE MAISONNEUVE POUR UN VOYAGE À KINGSTON ET TRENTON LES 19 ET 20 JANVIER 2013 - 400 \$**

**CM-201212298**

10.1

Considérant que l'Escadron 4 de Maisonneuve est un organisme accrédité de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que l'Escadron 4 de Maisonneuve fera un voyage à Kingston et Trenton avec tous les cadets de l'escadron en janvier prochain;

Considérant que l'autobus de la Ville de Montréal-Est n'est pas disponible pour ces dates en janvier 2013;

Considérant qu'une partie du voyage est payé par le mouvement des cadets et une autre partie est défrayé par l'escadron.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner un montant de 400 \$, payable en janvier seulement, afin que l'Escadron 4 de Maisonneuve puisse faire un voyage à Kingston et Trenton en Ontario avec les cadets.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **DEMANDE DU CLUB DE SAUVETAGE DE MONTRÉAL-EST POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR PARTICIPER À UNE COMPÉTITION À VAL-D'OR LE 16 FÉVRIER 2013**

**CM-201212299**

10.2

Considérant qu'une compétition du Club de sauvetage de Montréal-Est se tiendra à Val-d'Or le 16 février prochain;

Considérant que le Club de sauvetage de Montréal-Est n'utilise pas l'autobus pour les compétitions à Montréal et en périphérie;

Considérant que le Club de sauvetage de Montréal-Est est un organisme accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la demande permettrait au Club de sauvetage d'utiliser gratuitement l'autobus de la Ville lors de sa participation à la compétition de sauvetage;

Considérant que cette demande constitue une dérogation puisque la distance est de plus de 550 km, comme prévu par la politique de l'autobus.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au Club de sauvetage de la Ville de Montréal-Est afin de lui permettre de participer à une compétition à Val-d'Or le 16 février prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DON DE 150 \$ DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À CHACUN DES ORGANISMES SUIVANTS : L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE, PROGRAMMES ÉQUI T-É ET JE RÉUSSIS, ET CE, À MÊME LE MONTANT PERÇU POUR CHACUN DES MARIAGES CÉLÉBRÉS ET PAYÉS EN 2012, AFIN D'ENCOURAGER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - 450 \$**

**CM-201212300**

10.3

Considérant que la résolution CM-201201013 établit qu'un montant de 150 \$ doit être réservé à même le montant perçu pour chacun des mariages célébrés;

Considérant que le montant ainsi réservé doit être versé à un fonds pour la persévérance scolaire;

Considérant qu'en 2012, le montant ainsi amassé est de 450 \$.

Il est proposé par monsieur le maire Robert Coutu,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De verser, à même le montant perçu pour chacun des mariages payés et célébrés en 2012, une somme de 150 \$ à chacun des organismes suivants: École Saint-Octave, programme « Équi T-É », programme « Je réussis », et ce, pour encourager la persévérance scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RELATION PUBLIQUE**

**11**

---

**PROCLAMATION**

**12**

---

**AFFAIRE NOUVELLE**

**13**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-20121301**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ROBERT COUTU  
Maire

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier





**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 19 décembre 2012 à 19 h 05 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Monique Major, conseillère – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 19.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2012 À 19 H 05**

**CM-201121275 1.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2012 à 19 h 05 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

- 1            Adoption de l'ordre du jour**
- 1.1        Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2012 à 19 h 05
- 5            Rapport des services**
- 5.1        Budget 2013
- 5.2        Programme triennal d'immobilisation 2013 – 2014 – 2015

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RAPPORT DES SERVICES 5**

---

### **BUDGET 2013**

**CM-201212276 5.1**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet du budget équilibré pour l'année 2013 au montant de 36 300 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2013 pour un montant de 36 300 000 \$ tel que déposé;

De décréter que ce budget ou son document explicatif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Alain Dion  
M. le maire Robert Coutu

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Mario Bordeleau

**REJETÉE**

---

## **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2013 – 2014 – 2015**

5.2

### **CM-201212277**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015 tel que déposé;

De décréter que ce programme triennal des dépenses en immobilisations ou son document explicatif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2012**

#### **CM-20121278**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 19 décembre 2012 à 21 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

---

*Monsieur le maire Robert Coutu, convoque, séance tenante, une séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2013 de la Ville de Montréal-Est. Après avoir vérifié que tous les membres du conseil sont présents, monsieur le maire, Robert Coutu, demande à chacun d'eux, s'il renonce à l'avis de convocation exigible en vertu de la Loi sur les cités et villes pour convoquer une séance extraordinaire. Chacun des membres renonce, séance tenante, audit avis de convocation.*

---

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 21 h.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2012 À 21 H**

**CM-201121279**

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2012 à 21 h tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

- 1**        **Adoption de l'ordre du jour**
- 1.1      Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2012 à 19 h 05
- 5**        **Rapport des services**
- 5.1      Budget 2013

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**BUDGET 2013****CM-201212280**

5.1

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet du budget équilibré pour l'année 2013 au montant de 36 300 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2013 pour un montant de 36 300 000 \$ tel que déposé;

De décréter que ce budget ou son document explicatif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2012****CM-20121281**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée 21 h 03.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier

